

L'US
UNIVERSITÉ SYNDICALISTE

MAG

Actualité

Rentrée 2018

Dossier

**Temps de travail
des enseignants**

Sur le terrain

Les agents d'entretien



TIPIquement solidaires



Co-finançons les belles initiatives citoyennes et solidaires

Ma Belle Tribu est une plateforme de financement participatif par le don dédiée aux associations qui ont pour vocation de soutenir les belles initiatives citoyennes et solidaires.

Rejoignez-nous sur mabelletribu.fr

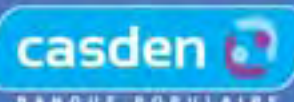
Une équipe dédiée accompagne les porteurs de projets tout au long de leur campagne.

Contactez-nous au 01 64 80 33 40⁽¹⁾ ou par mail à mabelletribu@casden.banquepopulaire.fr

Rejoignez-nous sur



Ma Belle Tribu est la plateforme
de financement participatif par le don initiée par



(1) Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur.

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable - Siège Social : 1 bis rue Jean Wiener 77420 Champs sur Marne - Siren n° 784 275 778 - RCS Meaux - Immatriculation ORIAS n° 07 027 138.



34 Fenêtre sur L'Uchronie

21 Dossier Temps de travail des enseignants : du prévisible à l'invisible

6

Portrait
Politis



Édito

Reprendre haleine !

L'exercice périlleux mais désormais habituel de déni des difficultés de la prochaine rentrée a battu son plein tout le printemps de la part des recteurs. Nul doute que le ministre, à la fin de l'été, réactivera à son tour l'élément de langage d'une « *rentrée techniquement réussie* ». Peu importe tous les chiffres qui montrent une poursuite de la hausse démographique. Peu importe encore une baisse du nombre d'enseignants, conséquence de l'insuffisance de postes créés et de l'absence de candidats aux concours de recrutement.

Imposer un retour au réel en permettant à la profession de témoigner sur quelques réalités simples et porter quelques-unes de ses revendications d'urgence, tel est le but des campagnes menées par le SNES-FSU. « Salaires corrects exigés » sur la faiblesse des rémunérations dans nos professions, « 42 h 53 » sur le temps de travail des professeurs, CPE, Psy-ÉN et AED, et « Alerte effectifs » sur la réalité du nombre d'élèves par classe sont trois sites Internet sur lesquels chacun peut s'informer, contribuer, partager. Un message fort en ressort, celui d'une profession d'autant plus mobilisée contre la dégradation des conditions d'enseignement qu'elle est attachée à la réussite des élèves et donc en colère quand on l'empêche de faire du bon travail. L'enjeu de la rentrée sera de mettre au jour ces réalités et d'exiger les mesures qui s'imposent : revalorisation, moyens pour l'éducation, renforcement des garanties statutaires, respect des droits et de la professionnalité des personnels. Le gouvernement n'en prenant pas le chemin, une dernière consigne, tout à la fois syndicale, professionnelle et personnelle :

prenez des forces ! À toutes et tous, de bonnes vacances.

Frédérique Rolet
secrétaire générale



SOMMAIRE

30 jours Rattrapage

• Les contractuels de la FP

Portrait

• Politis

Actualité

- Professeurs principaux
- Quel lycée à la rentrée ?
- Nouveaux programmes
- CAP menacées
- Parcoursup
- Réforme du bac
- Contractuels
- Rendez-vous salarial

Démocratie syndicale

- La direction nationale du SNES-FSU 2018-2021

Éco/social

- Place des retraités
- Les syndicats rejetés par les salariés ?
- Minima sociaux, un coût ?

Dossier

- Temps de travail des enseignants : du prévisible à l'invisible

Métier

- Banque d'épreuves en ligne
- Psy-ÉN
- Réforme recrutement et formation
- Enquête stagiaires

4

Catégories

5

- IMP
- Liste d'aptitude
- CPE
- Retraités

6

Sur le terrain

- Les agents d'entretien

8

Fenêtre sur

- L'Uchronie

Culture

- Livres/Revue
- Cinéma/Théâtre/Spectacles/Expositions

Entretien

- Alice Gautreau

14

Dans la classe

- Le prix Goncourt des lycéens

18

Droits et libertés

- Marche pour les migrants
- Loi secret des affaires

21

International

- Comité syndical francophone
- Roumanie
- Évaluation des professeurs en Europe

28

Changer d'ère

- La maintenance informatique

Cahier spécial festivals

30

32

34

36

40

42

43

44

46

47



© Jeanne Menjoulet/Flickr

Naufrage européen

Après la Pologne, la Hongrie et l'Autriche, c'est au tour de l'Italie de céder aux sirènes populistes. Avec 17 % des suffrages, l'extrême droite transalpine est parvenue à se hisser au pouvoir en s'alliant avec le Mouvement Cinq étoiles, devenu en mars dernier la première formation politique du pays. La coalition Legha-M5S, qui s'était habilement présentée tout début juin comme victime des foudres des marchés européens au moment de son épique investiture, a rapidement démontré la vacuité de positionnement « anti-système ». Exit la réforme « progressiste » des retraites brandie par Di Maio, ainsi que le revenu de citoyenneté, pourtant présenté comme la mesure-phare de son mouvement ! Pas de revirement, en revanche, en ce qui concerne la *flat tax* à l'italienne, censée prémunir les « premiers de cordée » transalpins contre toute ponction fiscale progressive... La nette inclinaison néolibérale prise par le cabinet Conte sur le plan économique ne l'empêche pas de faire preuve d'un libéralisme plus que relatif sur la question migratoire, comme en atteste l'affaire de l'Aquarius savamment orchestrée par Salvini, le ministre de l'Intérieur leghiste. La chasse aux plus faibles et les politiques économiques favorables aux plus forts sont décidément les deux mamelles des mouvements prétendument populistes qui font florès sur le continent.

20 mai **Chères sup'.** Les familles françaises consacrent en moyenne 7 118 euros aux études supérieures, par an et par enfant, selon une enquête réalisée par l'institut CSA Research.

21 mai **Very bad trip.** Muriel Pénicaud, inquiétée par la justice dans une enquête pour favoritisme visant une soirée organisée à Las Vegas, en 2016, pour E. Macron, alors ministre de l'Économie.

21 mai **Pas COP !** Selon un classement Greenpeace, Paris est très mal noté sur la qualité de l'air. Seul Moscou fait pire.

22 mai **Nobel au paradis.** L'écrivain américain Philip Roth est mort à l'âge de 85 ans. Il avait été régulièrement pressenti pour le Nobel, sans jamais l'obtenir.

23 mai **Sois jeune et tais-toi.** 27 mineurs placés en garde à vue après l'occupation du lycée Arago.

24 mai **Bons baisers de...** En visite officielle en Russie, le Président français s'est félicité du rapprochement diplomatique opéré avec son homologue russe.

25 mai **Surfez couvert.** Entrée en application du RGPD, le règlement général pour la protection des données.

27 mai **Amnistiée.** Le parquet a requis la relaxe pour la responsable d'Amnesty Martine Landry, 73 ans, poursuivie pour son assistance à deux mineurs guinéens en 2017.

28 mai **Sans à Libye.** Après Nicolas Sarkozy, c'est au tour d'Eric Woerth d'être mis en examen dans le cadre de l'enquête sur des soupçons de financement libyen de la campagne présidentielle de 2007.

2 juin **L'art d'escalader des murs.** Emmanuel Macron a décoré Mamoudou Gassama et lui a proposé d'être naturalisé Français.

3 juin **Bal tragique à l'Élysée.** Le Premier ministre israélien Benyamin Netanyahu reçu par Emmanuel Macron à l'Élysée.

6 juin **Hombre !** Le nouveau Premier ministre espagnol Pedro Sanchez a dévoilé la composition de son gouvernement. Il réunit onze femmes et six hommes.

7 juin **Gagnant à la faim.** Les grévistes de la faim de l'hôpital psychiatrique de Rouen ont mis fin à leur mouvement engagé le 21 mai, après avoir obtenu la création de trente postes.

12 juin **Dupont et Dupond.** Donald Trump et Kim Jong-un signent un document commun sur une « *complète dénucléarisation de la péninsule coréenne* ».

16 juin **Épreuves en séries.** Début des épreuves pour les 753 000 candidats inscrits au bac, un nombre record, conséquence du « baby-boom » de l'an 2000.

19 juin **Ad nauseam.** Le Parlement hongrois a adopté une loi interdisant aux ONG de venir en aide aux migrants illégaux.

20 juin **Bras de fer.** La SNCF condamnée à payer les jours de repos aux grévistes. Leur non-paiement constitue une « entrave au droit de grève », selon la cour.

22 juin **« À tchao bonsoir ».** Dernière émission des « *Guignols de l'info* », après trente ans de présence à l'antenne.

BILLET D'HUMEUR

Migrants : la grande hypocrisie

Dimanche 24 juin se tenait le mini-sommet des 16 pays membres de l'Union européenne visant à chercher des solutions à la question migratoire. Le tout récent chanoine du Latran s'est fendu d'une leçon de morale adressée à ces pays de l'UE qui refusent d'accueillir des migrants et « *revendiquent massivement leur égoïsme national* », formule qui prête à sourire lorsque l'on songe au silence du fils aîné de l'Église face à la détresse de l'Aquarius. Parallèlement, frère Emmanuel a suggéré de créer des centres fermés sur le sol européen, une mesure bien peu chrétienne s'il en est. En ces ères de commémoration permanente, l'oubli des périodes sombres semble triompher et nous ramène lentement vers la barbarie. ■

Nicolas Sueur

Les contractuels de la Fonction publique

Depuis un décret de décembre 2015, les « non-titulaires » sont maintenant appelés « contractuels ». Ce changement de vocable est significatif d'une volonté politique de donner un statut à ces non-titulaires et d'en accroître le recrutement. On en retrouve dans les trois versants de la Fonction publique : État, territoriale et hospitalière, dans des proportions et des positions différentes. Ils riment souvent avec précarité et bas salaires mais pas toujours.

Contrat vs statut

A priori, les contractuels ne bénéficient d'aucun statut, ils ne sont pas titulaires d'un grade. Celui-ci est réservé aux titulaires qui sont seuls habilités à occuper des emplois permanents de fonctionnaires. Ils se distinguent d'autres non-titulaires que sont

les agents publics en contrat aidé qui, eux, sont recrutés sur des contrats de droit privé.

Dérogatoire

Les contractuels ne peuvent donc être recrutés que de manière dérogatoire, non permanente et en l'absence de titulaire, d'où le recours à des contrats à durée déterminée, sauf exceptions qui tendent à se multiplier. Dans l'enseignement, ils seront donc employés dans le cadre du remplacement ou affectés sur des postes restés vacants après le mouvement d'affectation des titulaires. ■

CDD/CDI

Précarité

Ils sont recrutés hors concours sur un contrat à durée déterminée (CDD) ou indéterminée (CDI). Ils ne bénéficient d'aucune garantie de stabilité, de reconduction, de droit à un poste ou à pension... Les contractuels étant liés à leur employeur par un contrat de droit public, ni les droits des salariés du secteur privé ni ceux du secteur public ne leur sont applicables. Pour les salaires, aucun texte de portée générale n'existe. Les agents en CDD ne bénéficient d'aucune grille salariale ni donc de droit à l'avancement, même si leur rémunération doit faire l'objet d'une réévaluation au moins tous les trois ans. ■

Qui et où ?

21,7 % des agents publics sont non-titulaires, près d'un quart dans la territoriale. Mais c'est dans l'hospitalière que cette part progresse le plus rapidement ces dernières années. Dans la Fonction publique d'État, c'est au ministère de l'Éducation nationale qu'on en compte le plus. Les contractuels sont plus féminisés (six sur dix sont des femmes) et plus jeunes (37 ans en moyenne) que les titulaires. Ils sont 38 % à occuper un temps partiel, signe d'une précarité plus importante. Leur part augmente au fur et à mesure que l'on descend l'échelle des qualifications. Ainsi, plus de la moitié des contractuels sont en catégorie C. ■

Vers un statut ?

Diverses mesures sont venues transformer profondément la situation des contractuels. La loi Dutreil en 2005 introduit le CDI dans la Fonction publique. Le rapport Silicani de 2008 suggère d'augmenter le nombre de contractuels en particulier pour recruter des agents venant du privé. La loi Sauvadet de 2012 étend les possibilités de transformation de CDD en CDI et permet un recrutement direct dans la Fonction publique d'État.

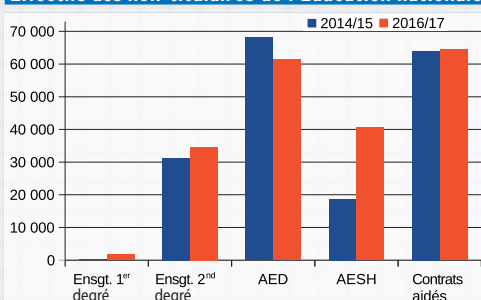
Ainsi, tend à s'installer deux Fonctions publiques : d'un côté des fonctionnaires à statut, de l'autre une *Fonction publique contractuelle*.

Parallèle

C'est le modèle qui inspire la réforme que tente d'imposer le gouvernement. Les tendances qui poussent à la mise en concurrence

et la privatisation de certains services publics se renforcent, la contractualisation de la Fonction publique va dans le même sens en faisant prévaloir une conception *a minima* des services publics et de l'indépendance de ses personnels. ■

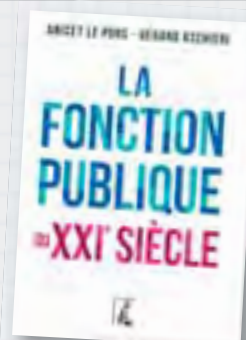
Effectifs des non-titulaires de l'Éducation nationale



À lire

Les auteurs expliquent pourquoi les statuts et garanties dont bénéficient les fonctionnaires sont intimement liés aux impératifs du service public.

• *La Fonction publique au XXI^e siècle*, Anicet Le Pors, Gérard Aschieri, Éditions de l'Atelier, 2015.



POLITIS VIENT DE FÊTER SES 30 ANS : alors que de nombreux journaux s'essoufflent, voire disparaissent sous le poids des contraintes financières, d'une concurrence aiguë avec d'autres médias, d'une évolution importante des nouveaux modes de lecture, alors que la presse d'information connaît une crise certaine, l'hebdomadaire *Politis* persiste, se maintient, se développe et se renouvelle... et garde une identité forte, sans compromis, ainsi qu'une totale indépendance. Sa recette ?

Informers, analyser : *Politis*, un outil pour agir

P*olitis* est un hebdomadaire d'information politique et générale, fondé en 1988, né d'une conviction profonde, mais originale à l'époque : la nécessité de croiser les questions sociales et environnementales. C'est un des premiers journaux à prendre la mesure de la dimension écologique et à lui consacrer une rubrique à part entière : *Politis* avait déjà décelé un des sujets majeurs de notre époque.

Politis est un journal classé « à gauche » : il relaie les conflits sociaux, se fait le héraut des luttes et des mobilisations populaires, milite pour davantage de justice sociale. Il est clairement opposé au libéralisme : il témoigne chaque semaine des mesures gouvernementales, livre une analyse critique des orientations politiques à l'œuvre et incite le lecteur à la réflexion. Sans dresser la liste de tous ses combats, il faut rappeler que la lutte contre le colonialisme fait partie de son ADN, depuis le début de sa parution.

Indépendance financière, et donc éditoriale

Politis n'est sous le joug d'aucun grand groupe de presse : il tire ses ressources de son association (voir encadré), ainsi que de quelques « mécènes », souvent des soutiens acquis aux idées que développe le journal, et qui font l'acte d'engagement militant. C'est dire la liberté dont jouit l'équipe rédactionnelle du journal : une liberté de propos et de ton. *Politis* emploie une vingtaine de salariés. Parmi eux, des journalistes à temps plein, qui constituent une équipe stable : « *c'est un lieu de liberté*, dit Denis Sieffert (voir entretien), *on s'y accroche* ».

Le journal aborde tous les sujets qui font l'actualité chaque semaine, avec une grande réactivité, et pourtant sans tomber dans un traitement superficiel de l'information : il



« Traiter les sujets abordés avec une analyse de fond, en donnant la parole aux chercheurs, intellectuels, artistes, élus politiques, acteurs du mouvement social... »

s'ouvre sur un article assez long (dans la rubrique « événement ») qui traite d'un sujet majeur. Ce fut le cas par exemple début juin, la semaine qui suivit le traitement infligé aux 102 lycéens du lycée Arago, réunis pour protester contre Parcoursup, la répression policière, les gardes à vue prolongées... L'apport d'informations (le fait de relater les faits) s'accompagnait ici de l'interview d'Arié Alimi, avocat de certains jeunes et membre de la Ligue des droits de l'Homme (LDH), pour

éclairer sur l'abus de pouvoir et les dérives judiciaires commises. Le témoignage d'une mère d'élève concerné par la garde à vue a complété le dossier. Mises à part les pages de brèves qui renseignent de façon courte sur des points d'actualité, *Politis* s'attache la plupart du temps (et c'est particulièrement le cas pour les dossiers) à traiter les sujets abordés avec une analyse de fond, en donnant la parole aux chercheurs, intellectuels, artistes, élus politiques, acteurs du mouvement social... à tous ceux qui sont susceptibles d'éclairer le sujet.

Une véritable dynamique à l'œuvre

De nombreux lecteurs apprécient *Politis* pour son format : il est parfaitement adapté à une lecture hebdomadaire, et sa lecture exhaustive (tout à fait réalisable) apporte une information documentée et raisonnée sur des sujets de société et d'actualité politique aussi divers qu'essentiels : politique internationale, contexte économique, questions sociales, environnementales, politique intérieure. C'est donc un outil militant, un « *instrument de citoyenneté* » (c'est ainsi qu'il est défini sur le site).

L'hebdomadaire papier est complété par des parutions ponctuelles, des « hors-séries » qui

permettent de creuser un sujet complexe et de bénéficier de l'éclairage d'intellectuels sur la question. Enfin, *Politis* est aussi un « bi-média » : à côté de ses « feuilles » se développe une version numérique du journal, et se déploie une politique de diffusion qui allie abonnement au journal papier et au site internet (avec d'autres outils, des blogs, des vidéos...).

Si le journal s'adapte, c'est évidemment parce que l'évolution des modes de lecture et d'information l'y oblige, mais c'est aussi



Politis au moment de sa création

L'ASSOCIATION « POUR POLITIS »

L'association est constituée d'un solide réseau de bénévoles qui assurent la promotion du journal, en le vendant à la criée lors de manifestations, par exemple, et qui animent des réunions : elle compte plus de 600 adhérents et 40 lecteurs correspondants.

L'agenda, posté sur le site internet, indique tous les rendez-vous, rencontres et débats animés par les membres de l'association, partout en France. À titre d'exemple, pour la seule journée du 6 juin dernier, 88 rendez-vous à travers la France figuraient à l'agenda, ce qui témoigne de la vitalité de la vie associative.

Le financement du journal étant assuré par les recettes liées à la vente aux lecteurs, et par l'apport des dons de l'association, *Politis* ne comporte que très peu de publicité. L'association est l'actionnaire majoritaire (à 65 %) de la société éditrice de l'hebdo *Politis*. Ces actionnaires, ce sont à la fois des lecteurs et des salariés de l'entreprise : le journal appartient donc réellement à ceux qui le fabriquent et ceux qui le lisent.

Politis est membre également de l'association « Presse et pluralisme » : les contributeurs peuvent ainsi aider *Politis* et bénéficier de la défiscalisation (à hauteur de 66 %) des dons qu'ils ont effectués.

sous l'impulsion de son équipe, très jeune : la salle de rédaction est tapissée de grands posters, en particulier plusieurs qui vantent la lutte menée à Notre-Dame-des-Landes, d'autres qui relaient des manifs, des mobilisations ; tous les bureaux se font face, les journalistes y travaillent derrière des ordinateurs, échangent, commentent, partagent. Et dans cet espace collaboratif, la jeunesse de l'équipe rédactionnelle (entre 25 et 33 ans) est un fait marquant, et forcément un atout. Contrairement à d'autres médias qui

Entretien avec



Denis Sieffert

Président de *Politis*, il signe chaque semaine l'éditorial du journal. Il est par ailleurs spécialiste du conflit israélo-palestinien.

L'US Mag : *Politis a trente ans : n'y a-t-il pas une certaine lassitude à travailler pour le journal ? Quels sont les défis d'un hebdomadaire aujourd'hui ?*

Denis Sieffert : Il ne peut pas y avoir de lassitude puisque l'équipe a connu un véritable rajeunissement, et une féminisation aussi. Pas de lassitude, non, mais une profonde inquiétude : nous subissons la crise de la presse papier, nous faisons face à de nouveaux comportements de lecture ; nous misons beaucoup sur le site, mais ce développement est encore récent (depuis 2016) et nous n'avons pas totalement trouvé l'économie de ce fonctionnement. Nous avons des affinités journalistiques avec d'autres médias, Médiapart, Reporterre, Basta, par exemple, il nous est arrivé de travailler ensemble, nous avons beaucoup en commun. Mais notre rythme de parution nous impose une réactivité importante, et nous oblige un peu à un repli sur notre travail propre, sans possibilité de mutualisation. Une « maison des médias » est en projet pour 2021, cet espace partagé est une idée intéressante qui ouvre des horizons.

L'US Mag : *Le périmètre éditorial de Politis a-t-il évolué depuis sa création ?*

D.S : Il n'a pas évolué, car il est déjà très large ; c'est bien un périmètre, et non une ligne, nous ne sommes pas un mouvement politique. Les conférences de rédaction sont rarement des lieux de débats politiques : bien sûr, les valeurs que nous avons en commun sont sous-jacentes, mais les opinions politiques des uns et des autres sont diverses et cela ne pose pas de problème majeur. Tous les cas de figure se côtoient : écolo, plutôt soutien de Mélenchon, plutôt critiques, et tous ceux qui ne veulent pas être classés politiquement...

L'US Mag : *D'autres rubriques, moins politiques, occupent aussi une large place dans le journal, avec des critiques de qualité pour un journal pourtant non spécialisé – les pages culture, notamment – c'est un choix de la rédaction ?*

D.S : Oui, il y a quelquefois des débats entre nous pour savoir s'il faut chroniquer une production artistique de qualité médiocre, au prétexte qu'on se retrouve dans les idées qu'elle défend. La réponse est non, elle penche en faveur de la qualité esthétique ou artistique. *Politis* est un journal engagé mais pas militant, il ne cherche pas à flatter un lectorat ; il n'est pas non plus au service d'un parti politique. Il n'y a pas de censure entre nous, il y a même souvent des dissonances d'un article, d'une rubrique à l'autre. C'est ça *Politis*, pas de dogme, pas de ligne : et c'est très bien ainsi.

L'US Mag : *Politis ouvre ses pages chaque semaine sur l'actualité sociale : quel regard portez-vous sur les mouvements sociaux actuels ? Quels sont les leviers pour imposer des orientations politiques différentes ?*

D.S : La situation est difficile, le gouvernement passe en force, le Président est dur, autoritaire, très brutal. Son projet est clair, il annonce la fin de la politique, c'est un projet managérial, une « start-up nation ». Cela pose une nouvelle fois la question des pouvoirs du Président sous la V^e République. Face à cela, la France résiste, mais les mouvements ne sont pas assez massifs et ne convergent pas. Il faut continuer, car cette bataille revêt un enjeu colossal. Il faut aussi travailler les alternatives : *Politis* est membre fondateur d'Attac, et nous nous retrouvons totalement dans cette démarche. Comme disait Marx, nous sommes « négateurs », nous disons « non », c'est un point de départ : mais aujourd'hui, la résistance ne suffit pas, il faut aller plus loin et « proposer ». C'est ce que fait Attac, notamment, en avançant des propositions réalistes, portées par des experts, dont la compétence légitime ces alternatives et les rend crédibles. J'ai retrouvé une démarche similaire à NDDL, j'ai participé à des débats aux côtés de pilotes de ligne, d'agriculteurs, d'experts en leur domaine, qui se mobilisent pour apporter une contre-expertise à l'idéologie libérale. C'est une démarche identique à celle que nous adoptons à *Politis*.

« L'hebdomadaire papier est complété par [...] des "hors-séries" qui permettent de creuser un sujet complexe et de bénéficier de l'éclairage d'intellectuels sur la question »



sont parfois « rattrapés » par la course à la nouveauté et versent, malgré eux, dans une superficialité et des raccourcis qui ne sont pas neutres politiquement (Denis Sieffert récuse toute idée de complottisme média-

tique), *Politis* met en avant l'échange et le travail collectif, des remparts contre de tels écueils. ■

Portrait réalisé par Véronique Ponvert

PROF PRINCIPAL OU « PETIT CHEF » ?

Le ministère a récemment présenté aux organisations syndicales un projet de circulaire sur le rôle du professeur principal dans les collèges et les lycées.

Comment ne pas y voir, sous couvert d'une nécessaire actualisation, la volonté de mettre en conformité les missions des professeurs principaux avec la réforme du lycée et de l'accès à l'enseignement supérieur, et avec le sort réservé aux psychologues de l'Éducation nationale ?

La longueur du texte est pour le moins significative de l'extension des missions. Le professeur principal « anime les heures de vie de classe », « exploite les résultats des tests de positionnement en Seconde », « organise l'élection des délégués de classe en intégrant cet événement dans le cadre de l'EMC », propose « des temps de concertation avec les équipes » « sur l'évaluation des élèves » « afin de limiter les positionnements automatisés des applications informatiques de suivi des acquis » (!).

Hierarchie intermédiaire

Pour résumer, le professeur principal devient une sorte d'intermédiaire entre le chef d'établissement et les équipes, coordonnant le suivi des élèves dans et hors temps scolaire, se substituant aux psychologues de l'Éducation



nationale, assurant des missions allant bien au-delà du référentiel enseignant.

Le SNES-FSU a vivement réagi en dénonçant le caractère inacceptable du projet ; il a rappelé la notion de volontariat attachée à la fonction de professeur principal conformément au décret de 1993 et a montré les incohérences du texte qui entre en contradiction avec des dispositions du décret de février 2017 concernant les

psychologues de l'Éducation nationale. Le SNES-FSU appelle les collègues qui seraient volontaires pour être professeurs principaux à la rentrée à refuser tout élargissement des missions qui conduirait à installer une hiérarchie pédagogique intermédiaire. Il réaffirme la demande de doublement de l'ISOE afin de prendre en compte l'augmentation globale de la charge de travail. ■

Frédérique Rolet

LYCÉE BLANQUER, GARE AU FAUX DÉPART !

Si la question des effectifs reste d'actualité, la réforme du lycée ne s'applique pas à la rentrée. Pas même pour l'accompagnement personnalisé.

Pousser les tables, aller chercher des chaises dans la salle voisine... depuis plusieurs rentrées, les professeurs se transforment en déménageurs pour accueillir les élèves comme il se doit, chose que l'institution, elle, a toutes les peines du monde à assumer. La scène risque fort de se reproduire en septembre. La cohorte du baby-boom des années 2000 ne sera plus au lycée mais la pression démographique va rester forte, notamment parce que les moyens sont loin d'être à la hauteur, comme le confirme la campagne sur les effectifs lancée par le SNES-FSU : www.alerte-effectifs.fr.

Retour vers le futur

La réforme du lycée doit entrer en vigueur, si rien n'évolue, à la rentrée 2019. Seule nouveauté pour septembre 2018, l'existence de tests de positionnement, en français et en mathématiques, pour les élèves de Seconde. Mais dans certaines académies, les recteurs (Lyon, Aix-Marseille par exemple) ou les



provisaires annoncent la mise en place, dès la rentrée 2018, de l'accompagnement personnalisé (AP) sur la base de 54 heures annuelles, tel que cela est prévu dans le lycée Blanquer, et non pas sur la base de 72 heures annuelles, soit 2 heures/classe, comme c'est le cas actuellement. Tout cela au mépris de la répartition de la DGH déjà actée !

Cette initiative, pour le moins hasardeuse, n'a aucun fondement réglementaire : aucun texte relatif à la réforme du lycée n'est encore paru, et quand bien même ce texte existerait, il ne doit s'appliquer qu'à la rentrée 2019. Il convient donc de ne pas se laisser abuser par l'imagination toujours fertile de l'administration dès lors qu'il est question de déréglementation. En cas de problème, rapprochez-vous de votre section académique. L'année 2018-2019 sera une année blanche, propice à la poursuite de l'information et de la mobilisation pour une autre réforme du lycée. ■

Sophie Vénitay

NOUVEAUX PROGRAMMES SAISON 2

Aménagements de certains programmes du collège pour la rentrée prochaine, écriture de nouveaux programmes du lycée pour octobre 2018 : le Conseil supérieur des programmes (CSP) a entamé au pas de charge le chantier de la réécriture des programmes...

Les enseignants de français, EMC, mathématiques, SVT, sciences physiques ont mis en œuvre les programmes du collège sur les quatre niveaux à la rentrée 2016 (2015 pour l'EMC). Le ministère veut imposer des aménagements de programmes à la rentrée 2018 de la Sixième à la Troisième.

Disruption intempestive

Il n'est pas acceptable que l'ensemble des niveaux soit modifié dès la rentrée prochaine, et, pour certaines disciplines, que les collègues aient à revoir leurs cours d'ici septembre, alors qu'ils ont déjà élaboré difficilement la répartition des contenus sur les cycles en 2016.

Pour certaines disciplines, il s'agit de modifications profondes concernant l'esprit ou la finalité des programmes (voir ci-contre), qui n'ont été débattues nulle part.

Sans préjuger de la qualité des modifications de programmes qui seront adoptées – le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) étant prévu le 12 juillet –, ce calendrier de mise en œuvre n'est pas acceptable. Le SNES-FSU demande d'ores et déjà qu'aucune modification ne soit mise en place avant la rentrée 2019. Il proposera des amendements lors du CSE en ce sens, ainsi que sur les « adaptations et clarifications » de contenus, et informera les collègues.

GEPP... haletants !

Concernant le lycée, les Groupes d'élaboration des projets de programmes (GEPP) ont commencé à travailler au sein du CSP. Pour l'instant, il n'y a aucune transparence sur leur composition, pas plus que sur leurs axes de travail et de réflexion. Les inspecteurs généraux, enseignants du supérieur et

des lycées qui sont notamment censés les composer, doivent rendre leur copie en octobre pour les programmes de Seconde et Première. Leur application est prévue pour la rentrée 2019. Pour la Terminale, il s'agirait de la rentrée 2020.

Quelle qualité attendre de programmes construits dans cette urgence dans le contexte d'une réforme du lycée et de l'orientation qui n'articule pas les enseignements entre eux ? Le SNES-FSU exige que le ministère consulte largement les enseignants sur ces projets de programmes. Il organisera quant à lui sa propre consultation. ■

Sandrine Charrier

DERNIÈRE MINUTE

Les projets de programmes d'EMC mis en ligne par le CSP remettent en cause la pluralité des pratiques pédagogiques avec une grande insistance sur la trace écrite. L'esprit critique semble relégué au second plan au profit de l'apprentissage des valeurs de la République. Quant au programme de français, il ne saurait être question que l'étude de la langue renvoie à une conception de la grammaire d'avant les années 1970. Pour l'heure, aucun repère de progressivité annuel n'est indiqué pour les mathématiques. Le SNES-FSU interviendra pour faire évoluer les projets dès la commission spécialisée du 4 juillet.



© Gordenkoff/Fotolia.com

LETTRES CLASSIQUES : LA CERTIFICATION N'EST PAS LA SOLUTION !

Les professeurs de lettres modernes, philosophie, histoire-géographie et langues vivantes reçoivent actuellement les notes d'organisation rectoriales précisant les modalités de la session 2018 pour la certification complémentaire en langues et cultures de l'antiquité.

Pour assurer la promotion de cette certification, un *vademecum* de 28 pages a été mis en ligne sur Eduscol, précisant notamment les diplômes nécessaires pour passer cette certification : http://cache.media.eduscol.education.fr/file/LCA/34/3/Vademecum_LCA_962343.pdf.

Les difficultés de recrutement en lettres classiques sont avérées, mais le SNES-FSU considère que renouveler le vivier d'élèves, d'étudiants et – à terme – de professeurs, passe notamment par une politique plus volontariste sur le plan des moyens et de l'offre d'enseignement proposée. La politique engagée avec la certification complémentaire risque de conduire de nouveau à la disparition de nombreux postes de lettres classiques, en particulier dans les collèges alors même que l'horaire d'enseignement, amputé avec la réforme de 2016, a considérablement fragilisé la discipline.

Sonia Mollet



© Rita Willaert/Flickr

CAP : ENTÊTEMENT

Le ministère de la Fonction publique a réuni un nouveau groupe de travail sur l'évolution du rôle des commissions administratives paritaires (CAP). Impossible d'être plus sourd et aveugle que cela !

Le document qui a été remis aux organisations syndicales en amont de la réunion reprend exactement les objectifs que le ministère de la Fonction publique s'est lui-même fixés initialement : vider de leur substance les CAP et réduire au silence les élus des personnels. Toutes les organisations syndicales présentes ont rappelé leur opposition à un tel projet.

Défendre l'intérêt des collègues

Les CAP sont, aujourd'hui, le lieu où les élus des personnels défendent les situations individuelles et collectives. Grâce à l'action des élus du SNES-FSU (majoritaires dans la quasi-totalité des CAP), combien de collègues ont pu, par exemple, voir reconnaître leur situation personnelle lors du mouvement, être défendus efficacement lors de contestations d'évaluation ou voir reconnue une situation de pression managériale ? La volonté du gouvernement de contourner les élus correspond à un projet autoritaire ; c'est le principe du fonctionnaire citoyen, issu de la Libération, qui est attaqué. Il s'agit de donner davantage de marge de manœuvre aux « managers » locaux : s'il n'y a plus de CAPA pour vérifier les actes de gestion, c'est un pouvoir qui peut



être donné par exemple au chef d'établissement pour recruter les professeurs, CPE, Psy-ÉN. C'est la porte ouverte à l'arbitraire. Le SNES et la FSU demandent une nouvelle fois et solennellement au gouvernement de revenir sur son projet et exigent la poursuite des discussions sur d'autres bases permettant d'améliorer réellement le fonctionnement du paritarisme, des CAP et des CHSCT. La participation massive des personnels aux élections

professionnelles de décembre 2018 doit être un signe pour montrer au gouvernement leur attachement au travail de leurs élus. Dans l'immédiat, le SNES-FSU appelle les personnels à signer et à faire massivement signer la pétition pour défendre les CAP, les CHSCT et leurs droits : <http://www.fsu.fr/Petition-pour-le-respect-de-nos-droits-PAS-TOUCHE-AUX-CAP-ET-CHSCT.html>. ■

Xavier Marand

LA LUTTE DES PLACES

Gelée pendant les épreuves du bac, la plateforme d'affectation dans l'enseignement supérieur se complexifie encore à la réouverture. Délais de réponse raccourcis, phase complémentaire qui se superpose à la principale, le dispositif se veut plus dynamique, mais peine en réalité à éponger les listes d'attente... faute de places.

Au 26 juin, 130 000 candidats avaient tous leurs vœux en attente et plus de 30 000 étaient partout refusés. Parmi eux, seuls 7 500 ont saisi une Commission académique d'accès à l'enseignement supérieur (CAAES). Il faut dire que ces commissions n'ont pas grand-chose à proposer aux recalés car pour l'instant, les places vacantes sont très peu nombreuses, tout le dispositif étant grippé par des listes d'attente à rallonge. Des injonctions à ne pas conserver de vœux en attente en cas de proposition positive sont faites aux élèves. Les établissements sont incités à accentuer le « surbooking ». Malgré cela, la situation ne pourra significativement se débloquer qu'après les résultats du bac.



Omniprésente dans les médias, la ministre de l'Enseignement supérieur tient toujours les mêmes propos lénifiants, appelant à la patience. Un comité de suivi est désormais chargé d'évaluer les conditions de mise en œuvre et les effets de la loi « Orientation et réussite des étudiants », juxtaposé au comité

scientifique et éthique de Parcoursup, installé en février dernier. Tout serait donc sous contrôle.

Le jeu du privé

En réalité, on assiste aux conséquences prévisibles de la non-hiérarchisation des vœux dont le ministère refuse de discuter le principe. La mécanique d'exclusion et de discrimination fonctionne à plein, et dans ce jeu de mise en concurrence, les formations privées remportent la mise. Dans l'académie de Nantes, sur les 52 formations proposées en phase complémentaire, seules 19 étaient publiques. Et ce ne sont pas les classes d'attente, pompeusement appelées « prépas BTS » créées en urgence dans certaines académies, pour l'instant sans cadre ni contenus, qui pourront offrir aux jeunes les perspectives d'une orientation choisie. ■

Claire Guéville

RÉFORME DU BAC DÉJOUER LES PIÈGES !

« La réforme simplifie l'examen, qui est devenu trop complexe », affirmait le ministre dans la présentation de son projet en février dernier, une complexité qui en « fragilise l'organisation » poursuivait-il. La communication gouvernementale sur les réformes du bac et du lycée se saisit maintenant de la période du baccalauréat pour plier l'événement à une démonstration qui vise à déminer les critiques sur les réformes à venir et à en masquer les enjeux réels.

Pendant que les 753 148 candidats planchent sur les épreuves du bac, le ministère déroule le discours de la complexité de l'opération en accumulant les chiffres. 2 900 sujets, 174 000 correcteurs et examinateurs, 4 millions de copies à corriger, 5 euros par copie, 9,60 euros de l'heure pour l'interrogation orale... Tout devrait concourir à démontrer que l'examen national est une charge plutôt qu'un investissement, afin de promouvoir une réforme affichée comme simplificatrice et moins coûteuse.

Choc de complexification

Dans le projet de réforme du baccalauréat, 30 % de la note finale reposerait sur trois séries d'épreuves communes de contrôle continu, organisées en Première (deux sessions) et en Terminale (une session). Celles-ci porteraient sur les disciplines de tronc commun (sauf français et philosophie ; l'enseignement scientifique ne serait évalué qu'une seule fois, en Première), et la spécialité abandonnée en fin de Première (une seule fois). Elles seraient organisées à l'échelle de chaque établissement, avec un anonymat des copies réduit à des échanges entre correcteurs du lycée ou éventuellement du bassin. Les sujets seraient choisis par chaque équipe, dans chaque lycée, au sein d'une banque nationale de sujets. Les évaluations seraient harmonisées académiquement. Cela aboutirait à un très grand nombre d'épreuves à passer pour les élèves, et à organiser pour les lycées. On peut dénombrer de dix-huit à vingt-trois épreuves communes, en fonction de la nature des épreuves, sans compter l'EPS (en CCF) et les épreuves terminales. On voit déjà poindre la tentation de modes d'évaluation standardisés avec le développement des outils

LE BAC, UN EXAMEN NATIONAL À ABATTRE

Le think-tank social-libéral Terra Nova vient de publier un nouveau rapport, dans lequel les auteurs se désespèrent d'un projet de réforme encore trop éloigné du diplôme d'établissement. Affichant un mépris explicite à l'égard de l'actuel diplôme, qualifié de « rite » de la « dramaturgie scolaire » et de « fétiche », il prône une organisation purement locale de l'examen en affirmant de façon péremptoire que « le contrôle continu peut, à la marge, s'adapter aux publics des établissements et faciliter la réussite pour les élèves des lycées plus fragiles. Les mêmes épreuves pour tous conduiraient ces établissements à afficher des résultats moins bons pour leurs élèves et ceux-ci, de fait, auraient moins de possibilités dans Parcoursup ». Pourtant, un rapport du CNEC de 2016 démontre exactement le contraire. En réalité, des épreuves nationales, identiques pour tous les élèves, sont des garanties pour assurer le progrès de tous les élèves, surtout les plus fragiles, car cela oblige à la même exigence partout sur le territoire.

numériques et la dématérialisation accrue des épreuves. Peut-être faut-il entendre de cette manière la volonté ministérielle de passer à une forme d'industrialisation (*sic*) de la conception de sujets pour alimenter des banques numériques dans lesquelles les enseignants devront obligatoirement puiser ?

En tout état de cause, si le ministère estime que le bac actuel « pèse lourdement sur la vie des lycées », on voit mal comment l'organisation pourrait en être allégée quand chaque établissement devra mettre en place une session d'examen tous les trois mois !

Impossible égalité de traitement

Qualifier de garantie d'anonymat un protocole d'échange local de copies relève de l'escroquerie. Aucune banque de sujets, si bien faite soit-elle, ne pourra compenser le poids de l'arbitraire, engendré par le principe de l'organisation locale de l'examen. Quelle que soit la configuration choisie, variable d'un lycée à l'autre, cela ne peut créer les conditions suffisantes de neutralité

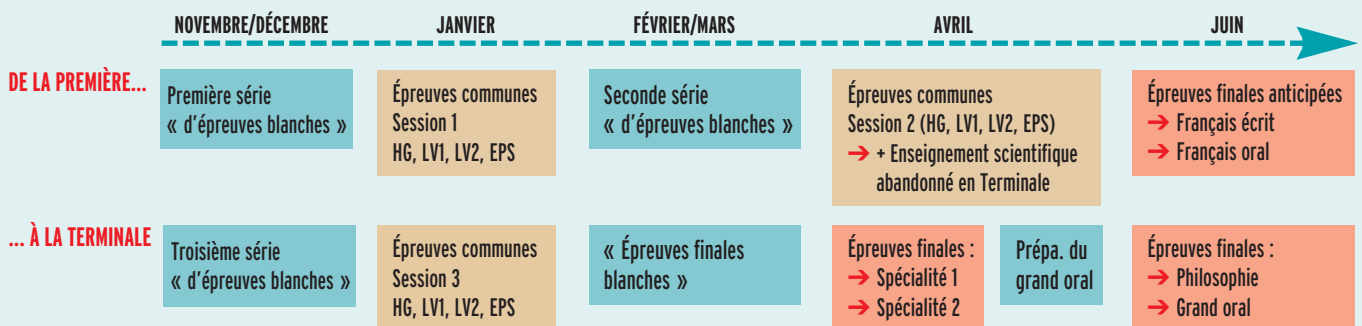
pour tendre vers une égalité de traitement entre les candidats. Ce n'est en rien comparable à l'organisation d'épreuves finales avec jury anonyme, mixage des copies de tous les lycées, et sujet national. Cela suffit à donner prise aux réputations des établissements dans la valeur que les formations de l'enseignement supérieur accorderont au baccalauréat.

À moins que l'objectif ultime de cet échafaudage de réformes, du lycée à l'enseignement supérieur, ne soit d'étouffer à terme le premier grade universitaire sous le poids d'injonctions bureaucratiques, parfois contradictoires, et d'achever le projet d'un continuum de parcours individuels, où le bac deviendrait sans objet, donc obsolète.

Pour contrer ces discours délétères, pour expliciter les menaces qui se cachent sous ce projet de réforme – et sous la réforme du lycée, plus largement – le SNES-FSU a mis en ligne sur son site huit « fiches désintox ». À consulter, à diffuser, à afficher sans modération ! ■

Claire Guéville

LE BAC BLANQUER : L'ÉVALUATION PERMANENTE (30 ÉPREUVES MINIMUM SUR DEUX ANNÉES)



LES CONTRACTUELS : L'AVENIR DE LA FONCTION PUBLIQUE ?

Plus d'un million de personnels de la Fonction publique ne sont pas titulaires, soit 20 % de l'emploi public. Ce qui devrait être l'exception, le recrutement de contractuels pour des besoins ponctuels et spécifiques, devient la norme.

Aujourd'hui, sans les contractuels, les services publics ne fonctionneraient tout simplement pas, ces personnels font preuve d'engagement alors qu'ils sont bien souvent maintenus dans une précarité inacceptable. Mais pour le gouvernement, un emploi sur cinq, ce n'est pas encore assez. Donnant en exemple la structure duale des fonctions publiques d'autres pays européens (50 % de titulaires et 50 % de contractuels par exemple en Espagne ou en Allemagne, emploi de fonctionnaires uniquement sur les missions dites régaliennes en Italie), il veut engager en France un vaste plan de contractualisation. Pour les personnels actuellement dans cette situation, cela signifierait un enfermement à vie dans la précarité, sans perspective de titularisation. À plus long terme, c'est le recrutement par concours et l'existence même du statut qui sont menacés.

De prétendues avancées pour défaire le statut

Dans l'immédiat, c'est par amendement au projet de loi Pénicaud que le gouvernement a étendu la possibilité de recourir au contrat sur les emplois de direction. Il s'agit d'étendre dans la territoriale et à l'État une possibilité qui existe déjà dans les collectivités les plus importantes. Bien souvent, il s'agit pour les recrutés de pouvoir prétendre à une rémunération meilleure que s'ils étaient sous statut ; pour l'employeur, c'est l'assurance d'un chef de service « fidèle » et dont on peut se séparer rapidement. C'est une digue de plus qui saute quand on sait qu'aujourd'hui le statut est aussi



une forme de protection contre le clientélisme et la prévarication. C'est aussi la possibilité de nommer un secrétaire général d'académie venant du privé pour introduire de « nouveaux » modes de gestion des personnels, et peut-être demain, de faire appel à tel entrepreneur local pour prendre quelques mois la direction d'un collège ou d'un lycée... tout un programme ! Le gouvernement a ensuite annoncé la création d'un « contrat de mission » sur le modèle du « contrat de chantier » créé dans le privé par les ordonnances réformant le code du travail. Aucune précision n'a été donnée sur ce dispositif mais on mesure déjà l'insécurité supplémentaire qu'il pourrait introduire. Enfin le gouvernement entend allonger la durée possible de certains contrats et élargir les primo-recrutements en CDI (contrats à durée indéterminée). La mesure pourrait presque séduire par l'élément de sécurité qu'elle apporte, mais on découvre bien vite que, là encore, telle

n'est pas l'intention du gouvernement. En effet, cela ne saurait être une avancée pour les personnels qui réclament la création d'un corps, à l'exemple des AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap). Par ailleurs, il faudrait alors revoir les conditions de rupture des contrats à l'initiative de l'agent. Enfin, pour les professeurs, CPE et Psy-ÉN, proposer des contrats de cinq ans pourrait permettre de mettre les étudiants devant un faux « choix » entre passer les concours et obtenir la sécurisation liée au statut mais aussi l'obligation d'accepter le poste attribué, ou alors passer par la précarité avec la possibilité de rester dans une zone géographique...

À écouter le gouvernement, le statut n'est que rigidités et contraintes excessives sur les employeurs publics. À l'inverse, le SNES-FSU considère que le statut de la Fonction publique est gage de services de qualité. ■

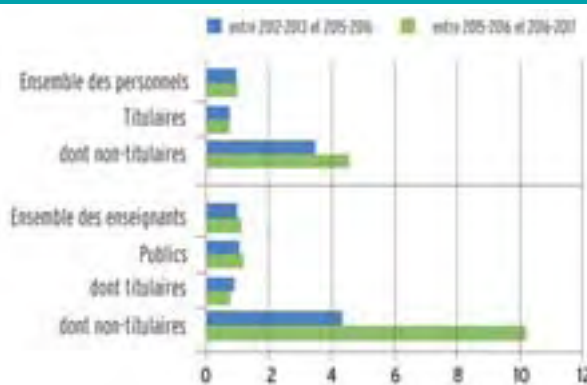
Benoît Teste

COLLÈGES ET LYCÉES RECRUTENT DE PLUS EN PLUS DE CONTRACTUELS

Une note d'information de la DEPP de juin 2018 montre de nouveau une croissance très forte du nombre de non-titulaires dans l'Éducation nationale, en particulier dans le second degré. 61 670 enseignants contractuels sont dénombrés en 2016-2017. Après une hausse moyenne annuelle de 4,4 % par an sur la période 2012-2015, l'année 2015-2016 a vu une hausse de 10,2 % de leurs effectifs. Le graphique ci-contre montre que cette croissance, quasi exponentielle, est beaucoup plus importante que celle des titulaires, traduction de la difficulté des concours à faire le plein de candidats alors que le quinquennat Hollande a été marqué par des créations de postes.

Du côté des non-enseignants, les effectifs de non-titulaires sont aussi en augmentation, principalement du fait de la hausse du nombre d'AESH - Accompagnants des élèves en situation de handicap -, qui attendent toujours la création d'un corps de la Fonction publique. Au total, AED et AESH représentent 105 033 personnels.

Évolution des effectifs de personnels, hors assistants d'éducation et apprentis (en moyenne annuelle)



Source : MEN-MESRI-DEPP, base « Bulletins de salaire », décembre 2012, 2015 et 2016. Réf. : Note d'information, n° 18.12. © DEPP

RENDEZ-VOUS SALARIAL... MANQUÉ

Dès son arrivée au pouvoir, le gouvernement a décidé un tour de vis sur les rémunérations des fonctionnaires : gel de la valeur du point d'indice en 2018, rétablissement du jour de carence, report d'un an des mesures issues du protocole PPCR, augmentation du taux de la CSG sans compensation intégrale... Particulièrement attendu, le rendez-vous salarial du 18 juin n'a débouché sur aucune mesure salariale globale pour améliorer le pouvoir d'achat.

Après avoir largement contribué à ce que ce rendez-vous soit avancé, la FSU a exigé des mesures générales et immédiates, passant par la revalorisation de la valeur du point d'indice. Arguant que le coût collectif est important, le secrétaire d'État auprès du ministre de l'Action et des Comptes publics, Olivier Dussopt, n'a pas satisfait cette revendication. Cette décision va encore pénaliser les personnels et accentuer le décrochage de salaires entre le secteur privé et la Fonction publique.

Quelques annonces à portée limitée

À la sortie de ce rendez-vous, seules quelques mesures de portée limitée ont été proposées. L'exécutif a ainsi annoncé la reprise des mesures PPCR au 1^{er} janvier 2019 et la reconduction de la GIPA (Garantie individuelle de pouvoir d'achat) en 2018, indemnité censée compenser l'écart d'évolution du traitement indiciaire brut par rapport à l'inflation sur les quatre dernières années. Autres annonces : la revalorisation des frais de mission, notamment avec l'augmentation des taux de nuitée. Aucune avancée significative donc, pour compenser les pertes subies ces dernières années.

Le retour du « salaire au mérite » ?

Le gouvernement a renvoyé le sujet des rémunérations à une autre concertation, lancée en avril dernier, en vue de réformer le cadre statutaire des agents publics. Une « concertation »



© TinyFolia.com

dans le cadre de laquelle est actuellement évoquée la meilleure prise en compte du mérite dans la rémunération... Pour la FSU, renforcer la part du mérite dans la rémunération relève d'une notion subjective et variable selon les temps, les lieux, les hiérarchies... Elle nie les relations professionnelles dans un même collectif de travail et dessert l'intérêt commun qui est au cœur des missions des personnels de la Fonction publique.

Un nouveau rendez-vous est prévu en octobre prochain mais le gouvernement a d'ores et déjà fermé la porte à toute revalorisation de la valeur du point d'indice, revendication pourtant unanime des organisations syndicales. Les salaires des personnels de la Fonction publique ne sont pas une charge qu'on peut impunément raboter. Comme tous les salariés, ils produisent des richesses et ont droit à une juste rémunération en retour. Le SNES et la FSU exigent une véritable négociation salariale qui aboutisse à une réelle reconnaissance du travail et des missions des personnels par une augmentation du pouvoir d'achat et une revalorisation des carrières. ■

■

B. T.

DÉSINTOX

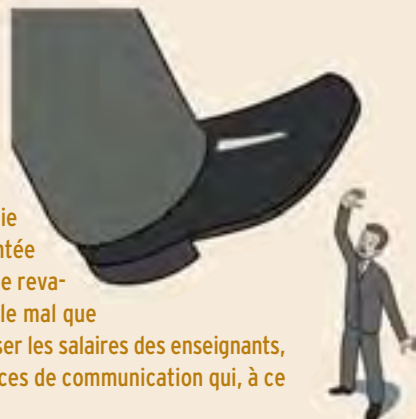
« Les certifiés auront une augmentation de 1 300 euros bruts annuels. »

Olivier Dussopt, à l'issue du rendez-vous salarial du 18 juin

FAUX !

Cette revalorisation est déjà décidée et déjà entrée en grande partie en application. La somme correspond à un calcul non communiqué dans le détail de la moyenne des gains cumulés issus du déroulement des nouvelles carrières comparés avec le déroulement prévalant avant l'entrée en application de PPCR, donc avant 2017, en incluant les revalorisations indiciaires, les effets de la création des nouveaux échelons et de la classe exceptionnelle.

Le gouvernement se prévaut donc d'une revalorisation décidée et mise en œuvre en grande partie avant son arrivée. Pire, une des premières mesures qu'il avait prise était le gel d'un an de sa montée en charge. Surtout, l'ambiguïté de la formulation peut laisser penser que vient d'être décidée une revalorisation des professeurs alors que c'est précisément le contraire qui est fait. Dans l'opinion, le mal que peut faire ce genre de communication est immense. Qu'au moins le gouvernement assume de baisser les salaires des enseignants, CPE et Psy-ÉN, pourtant parmi les plus bas des pays de l'OCDE, et arrête de jouer avec des artifices de communication qui, à ce niveau-là, relèvent du mensonge.



© BokinsFolia.com

Du 15 mai au 6 juin 2018, les adhérent-e-s du SNES-FSU ont, dans un vote individuel à bulletin secret, élu la nouvelle direction nationale du syndicat pour le prochain mandat qui – c'est une nouveauté induite par les modifications statutaires adoptées au congrès de Grenoble en 2016 – sera de trois ans. De très nombreuses sections SNES-FSU d'établissement ont organisé le vote.

Merci aux centaines de militant-e-s qui ont ainsi fait vivre la démocratie syndicale.

Quatre listes étaient candidates : Unité et action, École émancipée, Unité revendication indépendance syndicale, Émancipation. Les résultats validés le 26 juin 2016 par la Commission administrative nationale (CAN) sortante sont publiés ci-dessous. En accordant 77,5 % à la liste Unité et action, les syndiqué-e-s ont très majoritairement confirmé leur confiance aux militant-e-s et à l'orientation Unité et action, qui dirige le SNES-FSU, dans un scrutin marqué par un taux de participation qui a cessé de diminuer, reprenant près d'un demi-point sans atteindre celui de 2014.



La liste Unité et action enregistre une légère baisse de 0,3 point. Elle obtient 60 sièges à la CAN (+ 1).

La liste École émancipée obtient 16,7 % (- 0,2 point) et 12 sièges à la CAN (- 1 par rapport à 2016). La liste Unité revendications indépendance syndicale est quasi stable à

2,44 % (- 0,1 point par rapport à 2016) et conserve son siège. La liste Émancipation obtient 3,34 % (+ 0,5 point) et conserve ses deux sièges à la CAN.

La répartition des sièges à la CAN du SNES-FSU, ainsi qu'au Bureau national, s'effectue selon la règle de la proportionnelle à la plus forte moyenne (cf. tableaux). La CAN compte 75 élus titulaires et 75 élus suppléants, dont les secrétaires de catégories. Le Bureau national est composé de 25 titulaires et 25 suppléants.

La nouvelle CAN, réunie les 26 et 27 juin 2018, a élu le Bureau national, les secrétaires généraux, les trésoriers et secrétaire administratif ainsi que le secrétariat national. Vous trouverez ci-après la composition des différentes instances. ■

Jacques Lacroix

Résultats du vote des adhérents pour la Commission administrative nationale

Vote d'orientation						
	2018		2016		2014	
	Voix	%	Voix	%	Voix	%
Inscrits	56 502		57 325		58 634	
Votants	19 299		19 197	33,49	22 239	37,93
Blancs et nuls	895		915		1 157	
Exprimés	18 404		18 282		21 082	
Liste Unité & Action	14 267		14 222	77,8	16 256	77,1
Liste École Émancipée	3 073		3 085	16,9	3 529	16,7
Liste Unité Revendications Indépendance Syndicale	449		463	2,5	727	3,4
Liste Émancipation	615		512	2,8	570	2,7

Répartition des sièges	CA nationale	Bureau national
Liste Unité et Action	60 (+ 1)	21 (=)
Liste École Émancipée	12 (- 1)	4 (=)
Liste Unité Revendications Indépendance Syndicale	1 (=)	0 (=)
Liste Émancipation	2 (=)	0 (=)

Voix obtenues par les candidat-e-s aux secrétariats de catégorie					
Vote de catégories	Exprimés	Liste Unité et Action	Liste École Émancipée	Liste Unité Revendications Indépendance Syndicale	Liste Émancipation
Agrégé-e-s	2 903	2 137	585	64	117
Certifié-e-s AE PEGC	9 459	7 153	1 763	265	278
Non-titulaires	320	285			35
CPE	547	418	118		11
Étudiant-e-s-surveillant-e-s	101	57	26		18
Psy-ÉN	234	198	36		
Retraité-e-s	3 761	3 283	338	62	78

Tou-te-s les candidat-e-s Unité et action ayant recueilli la majorité absolue des suffrages, ont été déclaré-e-s élu-e-s.

La CAN du 27 juin a élu

Le bureau national

LISTE UNITÉ ET ACTION - UA (21 sièges)

Titulaires

ROLET Frédérique ; TESTE Benoît ; SIPAHIMALANI Valérie ; MARAND Xavier ; ANANOU Thierry ; BARBILLAT Christophe ; CHARRIER Sandrine ; CORONAT David ; DEVERNE Odile ; GUEVILLE Claire ; LEGRAND Anne-Sophie ; LE PAIH Gwenaël ; LOGOTHETIS Mathieu ; MERAL Jean-Pascal ; MOREAU Hervé ; PFEIFFER Joanna ; SARRASIN Aurélia ; SECHET Emmanuel ; SOLDAT Patrick ; STAELEN Erik ; VENÉTITAY Sophie.

Suppléant-e-s

BAFFERT Corinne ; BILATTE Alain ; BOISEL Véronique ; CAHOUE Marylène ; CLAVEAU Fabien ; CORDELIÉ Odile ; DENJEAN-DAGA Florence ; DURIEZ Géraldine ; ESPINASSE Magali ; FAIVRE Mélanie ; FRACKOWIAK Gregory ; HARVIER Jean-Michel ; KRANTZ Nadine ; LACROIX Jacques ; LAGACHE Mathilde ; LEIRITZ Matthieu ; MEYSSONNIER Thierry ; RALLUY Olivier ; REYGADES Thierry ; ROSSET Ludivine ; TRAMONI Laurent.

LISTE ÉCOLE ÉMANCIPÉE (4 sièges)

Titulaires

AKIELEWIEZ Agnès ; CORMIER Amandine ; LEFÈVRE Clément ; HAYE Marie.

Suppléant-e-s

GENTNER Romain ; DE SAN MATEO Ghislaine ; ROLLIN Marc ; VILBOIS Yves.

Le secrétariat national

La CAN a également procédé à l'élection du secrétariat national composé du secrétariat général, des responsables de secteurs et des représentant-e-s de l'École émancipée.

Il est composé de : Frédérique ROLET ; Benoît TESTE ; Valérie SIPAHIMALANI ; Xavier MARAND ; Thierry ANANOU ; Christophe BARBILLAT ; Alain BILATTE ; Marylène CAHOUE ; Sandrine CHARRIER ; Odile CORDELIÉ ; David CORONAT ; Gregory FRACKOWIAK ; Claire GUEVILLE ; Jean-Michel HARVIER ; Jacques LACROIX ; Anne-Sophie LEGRAND ; Matthieu LEIRITZ ; Thierry MEYSSONNIER ; Hervé MOREAU ; Thierry REYGADES ; Aurélia SARRASIN ; Emmanuel SECHET ; Patrick SOLDAT ; Erik STAELEN.

École émancipée

Clément LEFÈVRE ; Mary HAYE.

Le secrétariat général



© Thierry Nectoux

Secrétaire générale

FRÉDÉRIQUE ROLET

Agrégée de lettres classiques, enseigne au collège Lavoisier à Lambersart (Nord). Elle est la porte-parole du SNES-FSU et chargée des contacts avec le ministre.

Les secrétaires généraux adjoints



© Bernard Jousse

BENOÎT TESTE

Agrégé d'histoire-géographie, enseigne au lycée Colbert à Lyon (Rhône)



© Bernard Jousse

VALÉRIE SIPAHIMALANI

Agrégée de SVT, enseigne au lycée Jules-Ferry à Paris



© Bernard Jousse

XAVIER MARAND

Certifié de mathématiques, enseigne au lycée Buffon à Paris

Trésorier



© Bernard Jousse

DAVID CORONAT

Trésorière adjointe



© Bernard Jousse

SYLVIE DEVIENNE

Trésorier adjoint et secrétaire administratif



© Bernard Jousse

JACQUES LACROIX

La Commission administrative nationale 2018-2021

Vote de la CAN sur la direction (secrétariat, secrétariat général, trésorier-e-s)

Pour : 58 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0 ; NPPV : 1

Liste UNITÉ ET ACTION - UA (60 sièges)

Titulaires

ROLET Frédéric ; TESTE Benoît ; SIPAHIMALANI Valérie ; MARAND Xavier ; VENETITAY Sophie ; LE PAIH Gwénaél ; ROSSET Ludvine ; LOGOTHETIS Mathieu ; DEVERNE Odile ; MERAL Jean-Pascal ; BAFFERT Corinne ; TRAMONI Laurent ; SARRASIN Aurélie ; SECHET Emmanuel ; GUEVILLE Claire ; BARBILLAT Christophe ; ESPINASSE Magali ; HUMEAU Bertrand ; CHARRIER Sandrine ; PRIOURET Pierre ; LEGRAND Anne Sophie ; MOREAU Hervé ; CAHOUE Marylène ; STAELEN Erick ; BOISSEL Véronique ; HENRY Bruno ; DURIEZ Géraldine ; SOLDAT Patrick ; CORDELIÉ Odile ; HERVOUET Nelly ; CORREZE Marianne ; MEYSSONNIER Thierry ; PFEIFFER Joanna ; CLEMENT Sandrine ; FAIVRE Laetitia ; BILLATE Alain ; KRANTZ Nadine ; CLAVEAU Fabien ; FERET Claire-Marie ; LACROIX Jacques ; PETER Elise ; FRACKOWIAK Gregory ; FAIVRE Nathalie ; LANGOUREAU-MOREL Fabienne ; ANANOU Thierry ; CORONAT David ; RALUY Olivier ; PETIT Alice ; ALBERT Valentin ; MARIINI Emmanuelle ; BERNARD Philippe ; LIZE Carole ; RODRIGUES Victor ; VERTALE LOROT Valérie ; VELIN Christian ; REYGADES Thierry ; ROCHAT Paul-Henri ; HARVIER Jean-Michel ; BELLIN Fabienne ; LEIRITZ Matthieu.

Suppléant-e-s

LUIS Julien ; TARDY Antoine ; CLAIR Émilie ; LECOINTE François ; GALAN Alain ; VERNET Séverine ; DEGOS-CARRERE Monique ; DENJEAN-DAGA Florence ; CAREMEL Jean-François ; LALYS Frédérique ; BONVALET-YOUNES Rindala ; MARTIN Mélody ; BAILLE Pauline ; HERAUD Alain ; REMAUD Jeoffrey-Gaylor ; ADELL Jérôme ; BLANCHARD Marie-Laure ; FAIVRE Mélanie ; CAMPAIN Jessica ; LEFEBVRE Yannick ; LELARGE Olivier ; VOIRIN André ; LAGACHE Mathilde ; MACE Clarisse ; BOUCHART Georges ; PENAIRE Frédérique ; MARCATI Stéphane ; EL KHIARI Hamda ; VALCKE Ketty ; PAYS Virginie ; HART-HUTASSE Amélie ; DEVIENCE Sylvie ; HILL Xavier ; LEBRUN Patrick ; ARNOUX Patrice ; DELPORTE Annie ; ROUSSEAU Emmanuel ; HENNETIER Marc ; RALLET Daniel ; SIGRIST Arnaud ; GIRARDIN Christophe ; LE CAM Daniel ; BOCZKOWSKI Eric ; FLAMAND Laure ; EHRARD Catherine ; CLEMENT Fabian ; LOSTETTE Henri ; DEBAECKER Virginie ; FRINGUE Camille ; GAUDION Gilles ; BEN HADDOU Laïdi ; MARCELLES Nathalie ; DEBACQ Ludvine ; OLIVAIN Michèle ; SALMON Sébastien ; JOLY Anne ; SENTEX Fabienne ; BRISSAIRE Thomas ; VOLLONDAT Célie ; GENESTE Laure.

Liste ÉCOLE ÉMANCIPÉE (12 sièges)

Titulaires : LEFEVRE Clément ; HAYE Marie ; AKIELEWIEZ Agnès ; CORMIER Amandine ; ROLLIN Marc ; DE SAN MATEO Ghislaine ; GENTNER Romain ; VILBOIS Yves ; PERROT Juliette ; SIAUDEAU Julie ; GIROMINI Raphael ; LEFEVRE Lucie.

Suppléant-e-s : VERDON Nicolas ; LEPOAN Françoise ; SPRINGER Nicolas ; MASSELIN Marina ; DECHA Michel ; BERGIA Rozenn ; GIRIER Stéphane ; SCHMITT Julie ; BESNARD Damien ; DE SCHEPPER Amélie ; PERILLAT Marie-Cécile ; PONTOIZEAU Nolwenn.

Liste UNITÉ REVENDECTIONS INDÉPENDANCE SYNDICALE (1 siège)

Titulaire : MIGNOT Yacha.

Suppléante : TOURNEUR Carine.

Liste ÉMANCIPATION (2 sièges)

Titulaires : JOUSMET Raymond ; PREVOT Karine.

Suppléant-e-s : DAUPHINE Quentin ; LORET DE CROIX Gaëtane.

LES SECRÉTAIRES DE CATÉGORIE

Les candidats aux secrétariats de catégorie, présentés par Unité et action, ayant recueilli la majorité des suffrages exprimés, ont été déclarés élus et sont de ce fait membres de la CAN.

Agrégés

Titulaire : BOISSEL Véronique – **Suppléant** : VOIRIN André

Certifiés-AE-PEGC

Titulaire : BARBILLAT Christophe – **Suppléante** : CAMPAIN Jessica

Non-titulaires

Titulaire : KRANTZ Nadine – **Suppléant** : MARCATI Stéphane

CPE

Titulaire : RALUY Olivier – **Suppléante** : MACE Clarisse

Psy-ÉN et D.CIO

Titulaire : DURIEZ Géraldine – **Suppléante** : PENAIRE Frédérique

Retraités

Titulaire : CAHOUE Marylène – **Suppléant** : BOUCHART Georges

Étudiants-surveillants

Titulaire : ALBERT Valentin – **Suppléante** : LAGACHE Mathilde

Comment est élue la CAN ?

Tous les trois ans désormais, les syndiqués sont appelés à élire la direction de leur syndicat, tant au niveau national qu'académique et départemental.

Tous ces votes internes sont organisés sous la responsabilité de chaque section d'établissement (S1) qui a l'entière maîtrise du déroulement des opérations électorales et en organise le dépouillement. Les résultats établis par la commission de dépouillement du S1 sont transmis à la section académique (S3). La commission académique de dépouillement vérifie la régularité des opérations électorales : liste d'émargement des

votants, concordance entre la liste électorale et celle des adhérents à jour de leur cotisation dans la section, etc.

Chaque commission académique de dépouillement, qui comprend en principe des représentants de chaque liste candidate, totalise les résultats transmis par les S1 après avoir procédé aux vérifications. Elle arrête le résultat dans l'académie pour la CAN (orientation et vote de catégorie). La CAN proclame le résultat national après que la commission nationale de dépouillement a effectué les mêmes vérifications dans les mêmes conditions de pluralisme. Chaque liste désigne,

pour trois ans, ses représentants à la CAN et au bureau national sur la base du nombre de voix qu'elle a obtenu.

La CAN du SNES-FSU compte 75 sièges et se réunit au moins cinq fois par an. Elle prend toute décision que requiert l'activité syndicale.

Garantie supplémentaire de transparence, le SNES-FSU publie sur son site Web les résultats du vote d'orientation S1 par S1 tels qu'ils ont été enregistrés par les commissions académiques. Chaque section peut ainsi vérifier la conformité entre le résultat qu'elle a transmis et celui pris en compte dans la totalisation nationale. ■



© Bernard Jousse

Annexe du procès-verbal de la Commission nationale de dépouillement

La Commission nationale de dépouillement des votes pour le renouvellement de la CAN et des secrétariats de catégories s'est réunie le mercredi 15 juin 2016 au siège du SNES-FSU, 46, av. d'Ivry, Paris 13^e.

La Commission était composée de :

- Jacques Lacroix (secrétaire administratif) ;
- Patrick Soldat pour la liste « Unité & Action » ;
- Clément Lefebvre pour la liste « École Émancipée » ;
- Jack Lefebvre pour la liste « Unité Reven- dications Indépendance Syndicale » ;
- Stéphane Rey pour la liste « Émanci- pation ».

La Commission :

■ a constaté que les syndiqués et les sec- tions syndicales ont assuré la régularité

des opérations électorales et que les élec- tions se sont déroulées conformément au règlement électoral ;

■ a pris en compte l'ensemble des procès- verbaux transmis par les commissions de dépouillement des S3 ;

■ a été saisie de quatre recours relatifs au dépouillement de Créteil :

– lycée Henri-Wallon (93) : erreur signalée par 1 seule des membres de la commis- sion du S1 : recours rejeté,

– collège Gustave-Monod (94) : prise en compte par le S1 d'un vote par procu- ration, annulation du PV confirmée,

– lycée Langevin-Wallon (94), PV tardif, raturé, pas d'enveloppe du vote par correspondance, non prise en compte du PV,

– lycée Camille-Claudel (77) ; PV tardif, liste d'émargement illisible, recours rejeté ;

■ a décidé de valider les résultats enregis- trés par la sous-commission de dépouil- lement pour les sections « Hors de France » et des COM ;

■ a procédé au calcul de la répartition des sièges pour la CAN et le Bureau national selon la règle de la proportionnelle à la plus forte moyenne. La Commission nationale de dépouillement propose à la CAN d'approuver le présent procès-verbal et de valider les résultats des votes d'orientation et de catégories. ■

Fait à Paris, le 20 juin 2018

Votes de la CAN du 26 juin 2018

Validation de l'ensemble des résultats nationaux :

Pour : 44 ; Contre : 2 ;

Abstentions : 0 ; NPPV : 0



Elles et ils quittent la CAN

LISTE UNITÉ ET ACTION

Dominique CHAUVIN, Marie-Agnès MONNIER, Marine BOUVET, Marie LAMY DE LA CHAPELLE, Vincent BELLEGUEULLE, Serge DENEUE- GLISE, Anne KOECHLIN, Camille BUQUET, Romain MORLAT, Hélène FIANDRA, Alice CARDOSO, Pascale BOUTET, Bernard SCHWARTZ, Mary- lène NAUD, Laurane WITT, Valérie HÉRAUT, Santiago ALONSO, Caroline MORDELET, Thierry PÉTRAULT, Hervé LE FIBLEC, Jean-Louis HAMM, Sylvie OBRERO, Guy FRIADT, Didier ALBERT, Roger NUMA, Christian VELIN, Boris VEBREL, Nathalie ANTO- LINI-VIDAL, Rozenn JARNOUEN, Miguel DUPLAN, Franck BOULLE, Michel GALIN

LISTE URIS

Jack LEFEBVRE

LISTE ÉMANCIPATION

Serge DA SILVA

LISTE ÉCOLE ÉMANCIPÉE

Sylvain MARANGE, Olivier SILLAM, Elisabeth HERVOUET, Aurélie MEYER, Laurent BOIRON, Romaric ROUDIER

UNE VIE DE MILITANTISME



Jean-Claude DURDUX nous a quittés bien trop tôt. Il était un militant d'exception : secrétaire du S3 de Reims puis trésorier national du SNES, trésorier national adjoint de la FSU furent quelques-unes des

responsabilités qu'il avait eues au sein de notre maison. Avec toute la passion qu'on lui connaissait, il avait notam- ment pris part à la création de la FSU.

C'est avec une grande émotion que nous avons appris son départ, au tout début du mois de juin. Les militantes et militants qui ont eu la chance de travailler avec lui en garderont un souvenir plein d'affection. Il était d'une grande humanité. Évidemment, nos pensées vont à sa famille et à ses proches.

Dettes américaine

Exit pour l'exit tax

Dans un entretien auprès du magazine *Forbes*, Emmanuel Macron a annoncé sa décision de supprimer l'exit tax. Cet impôt, mis en place par Nicolas Sarkozy, avait pour objectif d'imposer les plus-values résultant de la vente de titres par de riches contribuables partis hors de France. L'exit tax rapportait environ 800 millions, un joli cadeau pour les quelques centaines de contribuables concernés. Les plus riches apprécieront sans doute, eux qui ont déjà bénéficié de la flat tax sur les revenus du capital et de la fin de la prise en compte des titres financiers dans l'imposition du patrimoine.

CAC 40

Profits sans partage

Selon un rapport des ONG Oxfam et Basic, les actionnaires captent une part très importante des richesses créées, au détriment de l'investissement et des salaires. Depuis 2009, les entreprises du CAC 40 ont reversé plus de deux tiers de leurs bénéfices à leurs actionnaires, ne laissant que 27,3 % aux investissements et 5,3 % aux salaires. Un choix économique lourd, qui accroît les inégalités : les ONG estiment que si ces entreprises n'avaient pas augmenté les dividendes versés, chacun de leurs salariés aurait pu voir ses revenus augmenter de 2 000 euros par an.

Essor de la PMA

Un enfant sur trente

Selon une étude de l'Institut national des études démographiques, 3 % des naissances en France sont issues de procréation médicalement assistée, avec des techniques diverses (fécondation *in vitro*, insémination artificielle...). Celles-ci permettent la naissance de plus de 20 000 enfants chaque année, un chiffre en augmentation du fait des progrès réalisés, qui font que les tentatives aboutissent plus souvent. En France, l'assistance médicale à la procréation est réservée aux couples hétérosexuels qui ne parviennent pas à concevoir un enfant naturellement.

Grandes fortunes

Portrait de familles

En 2015, avec un niveau de vie de plus de 106 200 euros par an (8 850 euros par mois) pour une personne seule, on fait partie des 1 % les plus aisés de la population. Ceux-ci gagnent en moyenne près de sept

DÉMOGRAPHIE, ÉCONOMIE ET SOCIÉTÉ

Une vie plus longue et surtout bien remplie !

L'augmentation quasi continue de l'espérance de vie à la naissance depuis le milieu du xx^e siècle entraîne un vieillissement de la population dont on présente souvent les effets contraignants. Mais elle a aussi provoqué une évolution des liens sociaux dans lesquels les retraités jouent aujourd'hui un rôle pivot.

En 1950, en France, l'espérance de vie à la naissance était de 69 ans pour les femmes et 64 ans pour les hommes. Aujourd'hui, elle est respectivement de 85 et 80 ans.

Associée à un indice de fécondité qui tourne autour de 1,9 enfant par femme, cette hausse entraîne le vieillissement de la population : les personnes de 60 ans et plus vont représenter 32 % de la population en 2060 contre environ 25 % aujourd'hui, et la part des 75 ans et plus va passer dans le même temps de 10 % à 16 %.

Un risque de marginalisation économique

Cette évolution est souvent vue sous l'angle de la contrainte : il faut effectivement penser à l'organisation du financement des retraites et se préparer à une meilleure prise en charge collective des situations de perte d'autonomie. Côté retraites, avant toute nouvelle réforme, les projections du Conseil d'orientation des retraites montrent que les réformes passées vont entraîner une baisse de la part du PIB consacrée aux retraites : on affecte aujourd'hui près de 14 % du PIB aux pensions et en 2060 cette part pourrait descendre à 11 %, alors que les retraités seront proportionnellement plus nombreux.

Certes, le rapport actif/retraités va baisser de 1,7 à 1,2, mais, dans le même temps, la hausse de la productivité, si elle s'établissait seulement à 1 % par an, permettrait à chaque actif de produire 48 % de richesses de plus en 2060 qu'en 2020. Cette capacité de création de richesses peut être partagée avec les retraités et être utilisée pour organiser de nouvelles solidarités pour la prise en charge de la perte d'autonomie.

Le niveau de vie médian des retraités a rattrapé cette année celui des actifs, mais contrairement au discours ambiant, cela n'a rien de scandaleux. Pourtant, c'est une sorte de marginalisation économique des retraités qui est déjà programmée et

que nous devons combattre, alors que leur place sociale est devenue centrale.

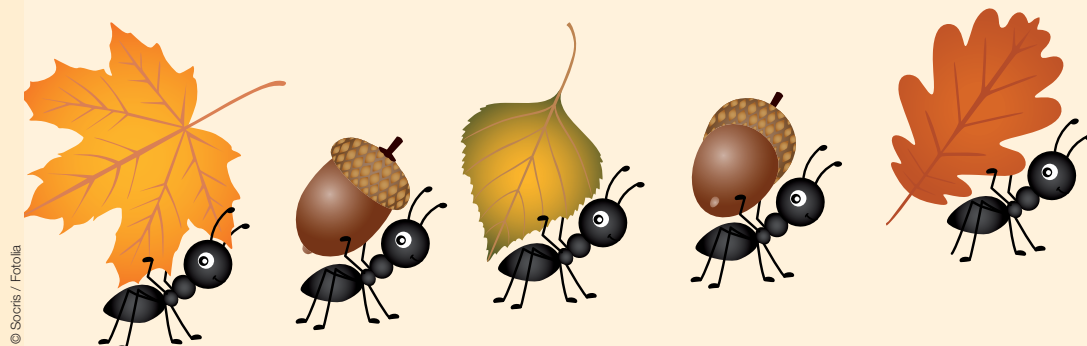
Temps d'activités intenses

Cette transformation humaine et sociale majeure que constitue l'allongement de la vie ne doit pas être vue uniquement comme un nouveau fardeau, car elle a transformé les relations sociales. On voit ainsi de plus en plus souvent coexister quatre générations au sein d'une même famille. Les individus parviennent de plus en plus fréquemment à l'âge de la retraite en ayant encore au moins un de leurs parents.

C'est devenu, pour une bonne part des retraités, un temps d'activités sociales intenses. Chacun peut citer un ou plusieurs exemples de retraités surbookés. Se développent ainsi des temporalités différentes de la retraite, grâce à un système qui permet à la fois autonomie économique et temps libre. Ce temps libéré, les retraités l'utilisent en partie pour les autres. Une enquête menée au niveau européen (enquête SHARE de 2013) confirme cette implication sociale et leur rôle de pivot entre générations. Ainsi, en moyenne, 23 % des retraités européens apportent de l'aide à un proche extérieur au ménage, et 7 % aident au moins deux personnes. Dans 14 % des cas, c'est le père ou la mère du retraité qui est destinataire de l'aide. La « garde » des petits-enfants est aussi très développée chez les jeunes retraités : 60 % des 55 à 69 ans déclarent avoir gardé un petit-enfant dans l'année.

Au lieu de profiter de cette richesse sociale, dont la caractéristique est de s'accroître quand on en use, une nouvelle réforme des retraites ayant notamment pour objectif de prolonger la durée d'activité entraînerait un recul des solidarités dites « privées ». Pourtant celles-ci peuvent se déployer plus facilement lorsque les solidarités publiques sont elles-mêmes fortes et stables. ■

Hervé Moreau



Des syndicats rejetés par les salariés... vraiment ?

Les adversaires des syndicats utilisent souvent l'argument de la faible syndicalisation des salariés français pour « démontrer » l'absence de représentativité de ces organisations, dont la majorité des salariés se détournerait. Les auteurs de *Sociologie politique du syndicalisme*⁽¹⁾ viennent utilement rappeler les limites de ces discours.



Le taux de syndicalisation en France est marqué par deux faits massifs : il est faible (environ 8 % des salariés adhèrent à un syndicat) et a beaucoup chuté depuis les années 1970. Une aubaine pour tous ceux qui, dans le monde politique ou patronal, veulent imposer des « réformes » libérales remettant en cause les droits conquis par les salariés, au nom de la « nécessaire adaptation au monde qui change »... En effet, que vaut la parole des syndicats, quand ils agissent au nom d'une si faible proportion de ceux qu'ils prétendent représenter ? Et si 92 % des salariés n'adhèrent pas à un syndicat, il est de « bon sens » d'en déduire que ceux-ci ne se reconnaissent pas dans ces organisations – à la différence des salariés des pays nordiques, par exemple, qui sont massivement syndiqués.

Une réalité bien différente

Le « bon sens » est souvent trompeur... Les auteurs de *Sociologie politique du syndicalisme* rappellent d'abord que la chute des taux de syndicalisation depuis les années 1980 n'est pas propre à la France, elle concerne tous les pays occidentaux. Elle traduit sans doute l'effet de certaines mutations du capitalisme : affaiblissement des grands bastions syndicaux dans l'industrie, développement du tertiaire fondé sur des entreprises de plus petite taille, avec de nombreux emplois précaires, dans un contexte de chômage de masse. Ces éléments structurels sont particulièrement propices à freiner l'adhésion syndicale : ils empêchent le développement de collectifs de travail autonomes, font régner la peur de « se faire remarquer », dispersent et isolent les salariés sur des lieux de travail éclatés, etc. Les auteurs rappellent d'ailleurs que le taux d'adhésion est très sensible à la présence d'un syndicat sur le lieu de travail (présence très variable selon la taille des entreprises), et qu'en cas de difficulté, les salariés, même non-

syndiqués, ont massivement le réflexe de se tourner vers les organisations syndicales. Difficile donc, si on parle sérieusement, de faire du faible taux d'adhésion une « preuve » d'un rejet des syndicats – sans compter que, à elle seule, par exemple, la CGT a plus d'adhérents que l'ensemble des partis politiques réunis... Que devrions-nous en déduire sur la représentativité des organisations partisans ?

Quant au faible taux de syndicalisation français, par comparaison avec les pays du nord de l'Europe, l'explication en est assez simple. Les syndicats des pays nordiques relèvent généralement de ce qu'on appelle le « modèle de Gand ». Dans cette configuration, « les syndicats ont acquis la gestion de la distribution des prestations sociales (assurance chômage, assurance maladie, etc.) [...] De ce fait, pour les salariés, l'accès à la protection sociale est le plus souvent conditionné par l'adhésion au syndicat ». Il n'est pas étonnant, alors, que le taux de syndicalisation soit plus fort dans ces pays ! Enfin, il convient de rappeler que la faible syndicalisation en France peut aussi s'expliquer par l'intensité des « entraves patronales au développement du syndicalisme ». Ces entraves passent par des pratiques de « GRH » (développer des formes de « dialogue social » qui cherchent à concurrencer la parole des représentants syndicaux), mais aussi par de l'intimidation : la discrimination anti-syndicale est un fait avéré – et mesuré, en termes de retard de carrière ou de salaires plus faibles.

Au moment où le gouvernement et le Président cherchent à disqualifier les organisations syndicales, en niant leur rôle essentiel dans la démocratie, ces quelques rappels sont particulièrement salutaires... ■

Romain Geny

(1) S. Bérout, B. Girauf, K. Yon, *Sociologie politique du syndicalisme*, A. Colin, 2018.

fois plus que l'ensemble de la population et perçoivent 7 % de la masse des revenus. Ces ménages à très haut revenu sont en moyenne âgés de 59 ans, 86 % d'entre eux sont propriétaires de leur résidence principale et 30 % vivent à Paris ou dans les Hauts-de-Seine. 60 % sont cadres et 10 % chefs d'entreprise.

Égalité des « chances »

Ascenseur social HS

Selon l'OCDE, au rythme actuel, il faudrait en moyenne, dans notre pays, six générations pour que les enfants nés dans une famille modeste atteignent le revenu moyen. Autant dire que les chances de gravir les échelons en une génération sont très faibles et que l'égalité des chances est bien plus présente dans les discours que dans la réalité. Globalement, c'est l'assignation à une position sociale héritée qui domine dans notre société. Ainsi, par exemple, près d'un tiers des hommes dont le père a de faibles revenus sont dans le même cas.

EHPAD

Crise de recrutement

Les personnels des Ehpad se mobilisent régulièrement pour dénoncer des conditions de travail et d'accueil particulièrement dégradées. Cette situation se reflète dans les difficultés de recrutement de ces établissements. D'après une enquête de la DREES, le turnover des personnels est élevé et les postes non pourvus nombreux : en moyenne, dans l'ensemble des Ehpad, 15 % du personnel a moins d'un an d'ancienneté et il existe des postes non pourvus depuis plus de six mois dans 63 % des établissements.

Pouvoir d'achat

Décrochage

Après l'embellie de 2016, la hausse du pouvoir d'achat des ménages a ralenti en 2017 (+ 1,3 % contre + 1,8 % en 2016). C'est un rythme qui reste inférieur à celui d'avant la crise (+ 2,7 % par an). Mais il n'avait augmenté que de 0,7 % par an entre 2008 et 2016. Gageons que les mesures fiscales prises par le gouvernement vont permettre aux 2 % plus riches de réaliser de substantielles économies !

Prestations sociales

Juste vitales

Selon la DREES, en 2014, les prestations familiales, les aides au logement, les minima sociaux, le RSA

Suite page 20 >>>

activité et la prime pour l'emploi représentaient 49 % du revenu disponible des 10 % des ménages les plus pauvres. C'est dingue, ce pognon !

Croissance en 2018

Un horizon voilé et incertain

Forte remontée du prix du pétrole, tensions géopolitiques, hausse de la valeur de l'euro, tensions protectionnistes, resserrement de la politique monétaire, incertitudes sur les marchés financiers : malgré tous ces éléments négatifs, l'INSEE estime que la croissance de la zone euro ne sera que légèrement affectée. En revanche, la France verrait sa croissance économique augmenter de 1,7 % seulement, contre 2,3 % en 2017. On peut parier que le gouvernement et le Medef vont dire que c'est à cause du code du travail qui n'est pas assez flexible et des dépenses publiques trop élevées...

Prime d'activité

Dans le collimateur

Pour atteindre son objectif de réduction des dépenses sociales, le gouvernement s'apprête à retoucher la prime d'activité. Entrée en vigueur en janvier 2016 pour remplacer la prime pour l'emploi et le RSA activité, celle-ci permet d'assurer un complément de revenus aux salariés les plus modestes. Perçue par 2,6 millions de foyers, elle s'élève à 156 euros par mois en moyenne et permet de réduire le taux de pauvreté de 0,4 point. Cette prime pourrait être réservée aux plus pauvres ou encore limitée dans le temps. Si de telles mesures étaient prises, le pouvoir d'achat de nombreux ménages diminuerait de façon substantielle.

Allocations logement

Nouveau coup de rabot

Après une baisse de 5 euros en 2017, les APL vont subir un nouveau coup de rabot. Jusqu'à cette année, ces allocations, qui ont pour objectif de soulager les ménages les plus modestes d'une partie du coût de leur loyer, augmentaient de façon automatique au même rythme que l'indice de révision des loyers. En 2018, les APL auraient dû augmenter de 4,68 euros... Ce ne sera pas le cas, ce qui signifie de nouveau une baisse de pouvoir d'achat pour les ménages qui les perçoivent.

MÉPRIS PRÉSIDENTIEL

Les minima sociaux coûtent « un pognon de dingue »...



© J. S. / Fotolia

« On met un pognon de dingue dans les minima sociaux, les gens restent quand même pauvres. [...] Il faut responsabiliser les gens pour qu'ils sortent de la pauvreté. » Ces propos d'Emmanuel Macron, semblant être pris sur le vif, sont loin d'être une simple fuite. Ils constituent au contraire une mise en scène qui résume une conception régressive de la protection sociale.

Rappelons tout d'abord que les minima sociaux ne représentent qu'une minuscule partie de la protection sociale. Même si près de quatre millions de personnes en sont bénéficiaires, ceux-ci ne coûtent chaque année que 26 milliards d'euros environ, soit moins de 4 % du montant total des prestations sociales versées. S'ils ne permettent pas vraiment de sortir de la pauvreté, c'est avant tout parce que leurs montants sont très faibles. Le RSA, c'est 536 euros par mois pour une personne seule, l'allocation pour adultes handicapés 810 euros et l'allocation de solidarité pour les personnes âgées 803 euros. Pas de quoi franchir le seuil de pauvreté, qui est de 846 euros. À cela s'ajoute un non-recours massif à ces prestations, qui sont souvent perçues comme stigmatisantes. Environ un tiers des bénéficiaires potentiels du RSA ne le demandent pas et très peu d'efforts sont faits pour éviter cette situation et renforcer l'effort collectif fait en faveur des plus démunis.

Les minima sociaux compensent (mal) les failles du régime d'assurances sociales

Le système de protection sociale mis en place à partir de 1945 a été conçu comme un droit solidement attaché au salariat et organisant un vaste système de solidarité. Pendant les Trente Glorieuses, le plein-emploi permettait la couverture de quasiment toute la population, mais depuis les années 1970 la condition salariale s'est considérablement effritée.

Avec la montée du chômage de longue durée et de la précarité, une partie de la population a été écartée de la protection sociale classique et notamment de l'assurance chômage instituée en 1958. Actuellement, seulement un demandeur d'emploi sur deux est indemnisé par cette assurance sociale.

Les chômeurs de longue durée en fin de droits basculent sur l'Allocation spécifique de solidarité (ASS) ou sur le RSA, et les jeunes qui enchaînent les contrats précaires accèdent rarement et avec difficulté à cette assurance, faute d'une durée suffisante de cotisation. Ces minima sociaux jouent de fait le rôle de dernier étage de l'indemnisation du chômage, mais ne sont qu'un bien mince filet de sécurité qui permet tout au plus de survivre.

Responsabiliser les pauvres ?

L'appel du président de la République à une responsabilisation des allocataires des minima sociaux laisse entendre que les causes de la pauvreté sont davantage individuelles que structurelles. Or, il existe des mécanismes sociaux implacables qui tendent à maintenir les plus démunis dans leur situation. Bien plus qu'une supposée mauvaise volonté, régulièrement pointée par les discours qui fustigent un prétendu « assistanat », c'est la situation actuelle du marché du travail qui rend très difficile le retour dans l'emploi pour ceux qui en sont les plus éloignés. Ce n'est certainement pas en réduisant les prestations ou en durcissant leurs conditions d'obtention que l'on pourra lutter contre la pauvreté. Emmanuel Macron recherche le « truc qui permet aux gens de s'en sortir ». Même s'il n'existe pas de solution miracle, on pourrait lui suggérer quelques pistes à creuser : renforcement des prestations d'assurance, revalorisation des minima sociaux, etc. Et, plus généralement, un partage plus juste des ressources et un droit du travail plus protecteur des salariés, tout particulièrement les moins qualifiés. Le moins que l'on puisse dire, c'est que ce n'est pas la voie que le président de la République a choisie. ■

Clarisse Guiraud

DOSSIER

Temps de travail des enseignants

Du prévisible à l'invisible



Dossier coordonné par Thierry Pétrault. Réalisé par Alice Cardoso, Sandrine Charrier, Frédérique Rolet, Valérie Sipahimalani, Romain Geny, Jean-Michel Harvier, Xavier Marand, Hervé Moreau.

La question du temps de travail
des professeurs relève des sujets
régulièrement soulignés
par les médias et les politiques,
sujet porté par des enquêtes
scientifiques mais donnant aussi
libre cours à tous les poncifs.

Il est vrai qu'un travail recouvrant de multiples activités découlant de l'acte d'enseignement est difficile à appréhender et pour le moins réfractaire à un décompte quantitatif simple et visible. D'autant qu'interfèrent dans la charge de travail des paramètres variables tenant aux effectifs, aux modes d'organisation de l'établissement, aux effets des réformes.

Quoi qu'il en soit, il est une évidence mise en lumière par les différentes études : la durée du travail enseignant s'accroît et s'intensifie, la porosité entre vie privée et vie professionnelle augmente, l'exercice du métier peut engendrer risques et tensions.

Le récent sondage effectué à l'initiative du SNES-FSU a confirmé qu'avec la faiblesse de la rémunération, cela constituait un facteur majeur d'insatisfaction pour la profession. Alors que les enseignants du Second degré n'ont bénéficié d'aucune des mesures de réduction du temps de travail, il est grand temps d'ouvrir ce dossier, d'alléger également la charge des CPE et Psy-ÉN, en créant les emplois nécessaires, en croisant les propositions élaborées par le SNES-FSU.



Temps de service

Tout n'est pas mesurable

Les professeurs ne travaillent que 15 ou 18 heures par semaine pendant dix mois et sont payés sur toute l'année.
Encore et toujours des idées fausses à battre en brèche.

Pour mettre fin à cette vieille lune des profs payés 10 mois sur 12, revenons au décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948 maintes fois modifié jusqu'à nos jours. Ce texte fixait, jusqu'en 2008, les indices minimum et maximum des grades de chacun des corps de la Fonction publique de l'État (toujours en annexe du décret), renvoyant à des arrêtés l'échelonnement indiciaire. Depuis 2008, ce sont des décrets qui fixent ce dernier. Pour les personnels de l'Éducation nationale, ces arrêtés puis décrets sont à l'image de ceux des autres fonctionnaires : une grille qui fixe pour chaque échelon le nombre de points d'indice afférent.

Reconnaissance des missions liées

La multiplication du nombre de points d'indice par la valeur annuelle brute de ce point donne la rémunération brute annuelle qui, divisée par 12, donne le traitement brut mensuel de l'enseignant comme de tout autre agent.

Quant au temps de travail des professeurs, sa définition tient aux modalités particulières d'organisation du travail des professeurs. Il est décompté en heures hebdomadaires d'enseignement parce que c'est la seule partie du temps de travail qui est réellement mesurable. C'est ce que reconnaissent explicitement les décrets de 1950 et qui est réaffirmé dans le décret de 2014-940. Ce dernier va plus loin en reconnaissant le travail invisible des professeurs (« les travaux de préparation et les recherches personnelles nécessaires à la réalisation des heures d'enseignement »). Toutefois, cette reconnaissance des missions liées ne doit en aucun cas entraîner un alourdissement de la charge de travail ni donner lieu à codification ou à comptabilisation. ■

**Le décret de 2014
reconnaît le travail invisible
des professeurs**



Réunionite chronophage

La multiplication des réunions, conseils en tout genre alourdit considérablement le temps de travail.

La mise en place des réformes qui impose la réalisation de tâches s'effectuant en dehors des services d'enseignement exige une présence accrue des professeurs dans les établissements pour des missions autres que l'enseignement de leur discipline. Il est difficile de repérer le temps consacré aux réunions dans les enquêtes INSEE/MEN portant sur le temps de travail des enseignants. On peut supposer que ces réunions s'inscrivent dans les « activités avec la communauté éducative » (travail avec d'autres enseignants, réunions avec les parents) et dans les « autres tâches professionnelles ». Ensemble, ces deux catégories représentent un temps de travail hebdomadaire de 4 h 55 en 2010... contre

3 h 27 en 2002. Ces chiffres indiquent bien une tendance forte à l'alourdissement du temps de travail consacré aux réunions diverses.

Des journées prolongées

Le phénomène dépend bien sûr en partie du zèle du chef d'établissement, qui peut multiplier les conseils d'enseignement, les « heures de concertation » parfois indûment

présentées comme obligatoires, ou être plus raisonnable et faire confiance aux enseignants. Pour certaines disciplines, l'alourdissement du temps passé dans les conseils de classe est également en lien avec la multiplication des classes à prendre en charge. Sans compter les dispositifs « transversaux » et/ou « interdisciplinaires » (TPE, EPI, AP...) qui impliquent une coordination plus ou moins officialisée, mais toujours chronophage.

Ces activités périphériques occupent un temps croissant pour des tâches éloignées du « cœur du métier », et dont l'utilité est souvent à démontrer. Il suffit de penser aux conseils de classe dont les avis sont directement oubliés quand le chef d'établissement reçoit l'élève et sa famille... Ou aux « concertations » pseudo-obligatoires dont l'enjeu semble être avant tout punitif (faire comprendre aux enseignants qu'ils ne travaillent pas assez). Cette « réunionite » semble en fait traduire la volonté d'imposer le « leadership » du chef d'établissement, « manager pédagogique » local. ■



**Ce temps de travail, hors
enseignement, est évalué à près
de 5 heures par semaine**

Chiffres

648 heures

C'est le temps d'enseignement statutaire des enseignants du second degré. S'il est légèrement inférieur aux 669 heures en moyenne dans l'OCDE, il est supérieur à l'Italie (616) ou des pays cités en exemple pour leur performance comme le Japon (562) ou la Corée du Sud (549).

Plus de 500

C'est le nombre d'élèves que peut avoir un professeur d'éducation musicale ou d'arts plastiques en collège avec jusqu'à 20 classes.

42 h 53

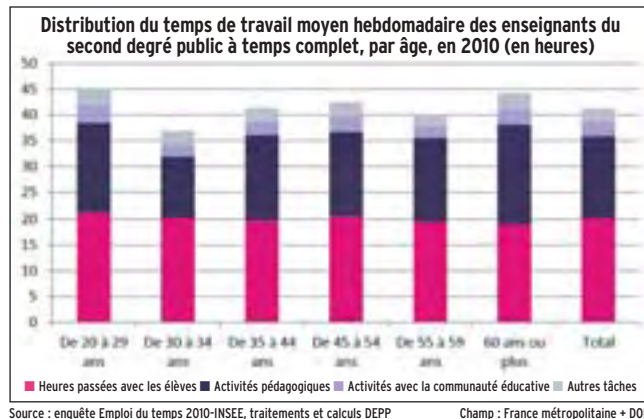
Selon une enquête du SNES-FSU, en intégrant le « travail invisible », les corrections de copies, les réunions, la préparation des cours, l'accueil des parents... les enseignants déclarent travailler plus de 42 heures par semaine. En 2010, une note de la DEPP indiquait une moyenne de 41 h 17.

Baisse du temps de travail

Rien pour les enseignants

La durée du travail des salariés et fonctionnaires a fortement diminué depuis les années 1950, tant en pratique que du point de vue réglementaire. Mais le monde enseignant a été laissé à l'écart de cette réduction généralisée.

Le nombre hebdomadaire d'heures de cours qu'un enseignant doit assurer au maximum a été fixé en 1950 à 15 heures pour un agrégé (dans le prolongement de ce qui se faisait depuis le XIX^e siècle) et 18 heures pour un certifié. Le travail ne se limite bien évidemment pas à ces heures d'enseignement. La durée hebdomadaire effective du travail enseignant, qui comprend de nombreuses tâches, est supérieure et s'élève d'après les enquêtes menées par le ministère à 42 heures dans le second degré. Selon l'enquête de l'INSEE reprise par une note de la DEPP en 2013, une heure d'enseignement correspond en moyenne à une heure de travail en dehors de la présence des élèves : 20 heures correspondent au temps passé avec les élèves et 21 heures correspondent à d'autres activités, qu'elles soient pédagogiques (préparation des cours, correction des copies...), effectuées avec la communauté éducative (enseignants, parents) ou



liées à l'enseignement (entretien de laboratoires ou d'ateliers, conseils de classe...).

Bien loin des 35 heures !

Lorsque ce temps de service associé à un emploi de professeur à temps plein a été institué, la durée hebdomadaire du travail salarié était de 40 heures et les congés annuels de deux semaines. Depuis cette époque, cette

durée légale a considérablement diminué. Elle est passée de 40 à 39 heures hebdomadaires en 1982, puis à 35 heures de 1998 à 2002. Parallèlement, le nombre de semaines de congés payés est passé de deux à trois en 1956, à quatre en 1969 et enfin à cinq en 1982. Les fameuses 1 607 heures annuelles résultent de l'association de ce temps hebdomadaire, des jours de RTT le cas échéant, et du nombre de semaines de congés.

Ces évolutions législatives ont entraîné une baisse de la durée effective annuelle du travail. Celle-ci

était de 1 646 heures en 2015 pour un emploi à temps plein (en comptant les absences et les heures supplémentaires) contre plus de 2000 en 1950. Ce recul du temps passé au travail sur l'année a été rapide entre les années soixante et quatre-vingt, il a touché tous les pays développés et aujourd'hui, hors enseignants, les congés et les RTT représentent en moyenne sept semaines. ■

Vacances, j'oublie pas tout

Le calendrier de l'Éducation nationale indique deux mois de vacances, l'été. Mais le temps de loisirs et celui du travail se mêlent.

« Je veux dire aux enseignants qu'on ne peut pas continuer comme ça. Un agrégé [...], c'est 15 heures par semaine, 6 mois de l'année. Un certifié, c'est 18 heures par semaine, 6 mois de l'année. » Ainsi parlait N. Sarkozy à l'automne 2016, pendant la campagne des « primaires » de la droite. Comme à son habitude, il reprenait ainsi de bons vieux clichés sur les professeurs « qui sont tout le temps en vacances ».

Un cours, ça se prépare

Il est vrai que les vacances des enseignants en font rêver plus d'un. Mais si celles-ci sont objectivement importantes, il ne faut pas oublier qu'« être en congé » ne veut pas dire « ne pas travailler », tout comme on ne peut pas confondre être en vacances et partir en vacances... À ce titre, les données du ministère permettent de mesurer le temps que les ensei-

gnants consacrent au travail pendant leurs périodes de congés. Ce « travail pendant les vacances » recouvre de nombreuses activités : corriger les copies « en retard », remettre à jour ses cours en prenant le temps de se documenter, revoir ses supports, ses documents, remettre à jour sa progression ; et puis, consulter des livres, des sites, des documentaires qui peuvent n'avoir qu'un lien indirect, à court terme, avec le travail, mais qui viendront plus tard alimenter de nouveaux cours. Et la liste n'est pas exhaustive, car les frontières entre travail et loisir sont parfois très poreuses.

D'après le ministère, les enseignants consacrent environ vingt jours de leurs congés, en moyenne, à ces activités, dont environ huit

pendant les vacances d'été. Cette moyenne est principalement affectée par l'âge des enseignants (25 jours pour les moins de 30 ans, dont 10 pendant les vacances d'été), et dans une moindre mesure par le champ disciplinaire. Le travail des enseignants ne s'arrête donc pas pendant les vacances. ■



Pendant les vacances, la déconnexion n'est jamais réelle

3 heures

Le travail de documentation, de recherches personnelles, au-delà de la préparation des cours, n'est pas négligeable : près de 60 % des enseignants y ont consacré en moyenne plus de 3 heures (DEPP 07/2013).

+ 1 h 23

Dans le secondaire, les enseignants travaillent 1 h 23 de plus en 2010 qu'en 2008. L'étude de la DEPP confirme l'alourdissement du travail chez les enseignants qu'un rapport de 2012 de l'inspection générale avait déjà pointé.

56 %

Un sondage IPSOS-SNES réalisé en janvier 2018 montre que la charge de travail et la rémunération des enseignants sont deux éléments d'insatisfaction des personnels à l'égard de leur métier : 56 % sont insatisfaits de cette charge de travail, 75 % sont insatisfaits de leur rémunération.

1 607

Le service des professeurs du second degré ne relève pas du système des « 1 607 heures » : le régime de leurs obligations de service est dérogatoire.



Un temps pédagogique

Travail « invisible » mais bien réel

Les obligations réglementaires de service ne recouvrent bien sûr qu'une partie du temps de travail effectif des enseignants.



© Olivier Teyraud

Des activités pédagogiques
indispensables au travail
quotidien en classe

Ce travail « invisible » comprend à la fois des temps « pédagogiques », des temps « éducatifs » et des temps contribuant au fonctionnement collectif d'un établissement scolaire. En dehors des 15 heures ou 18 heures devant élèves, certaines activités pédagogiques sont indispensables au travail quotidien en classe : préparations des cours, des différents types d'évaluations, corrections de copies... Ces activités demeurent prédominantes : plus de 17 heures hebdomadaires pour les certifiés et les agrégés (soit plus de 40 % du temps de travail), source DEPP

2013. Le SNES-FSU condamne fermement la fin du cadrage national des dédoublements, la mise en œuvre de programmes difficilement tenables dans les horaires imposés et s'inquiète des conséquences catastrophiques que cela implique sur les conditions de travail des personnels : contrainte sur les progressions de cours et donc augmentation indécente du temps de préparation et de correction mettant à mal le sens même de nos disciplines. De plus, réunions et relations avec la hiérarchie, réponse aux mails, relations avec les élèves et les parents, conseils de classe, jurys d'examen, bulletins, préparation des voyages, projets, sorties scolaires, échanges avec la vie scolaire, l'infirmière ou l'assistante sociale... viennent compléter ce tableau, et pour certains enseignants, ce sera aussi un travail de professeur principal, de coordonnateur de discipline, d' élu en CA, ou de

membre du conseil de discipline, de la CHS... Il est également nécessaire pour un enseignant, et de manière diverse suivant les disciplines, de mettre à jour régulièrement ses connaissances, de lire des ouvrages en rapport avec sa discipline... Un travail personnel souvent effectué pendant les vacances et indispensable au métier d'enseignant-concepteur. ■

Professeur documentaliste :
un métier pluriel

Enseignant et maître d'œuvre de l'acquisition par les élèves d'une culture de l'information et des médias, il organise les ressources pédagogiques et documentaires de l'établissement et leur mise à disposition. Il est acteur de l'ouverture de l'établissement sur son environnement éducatif, culturel et professionnel. Sa mission d'enseignement doit être reconnue par l'application du décompte réglementaire (décret de 2014) : chaque heure qu'il consacre à l'enseignement doit être décomptée pour la valeur de deux heures.

Une charge alourdie

Plus d'élèves et plus de classes

La diminution des horaires disciplinaires a des conséquences sur la charge de travail.

Que diminuent les horaires hebdomadaires des élèves ou les possibilités de dédoublement, et ce sont davantage de classes à prendre en charge dans le service. Le passage de 3 à 2,5 heures de langue vivante 2 avec la réforme du collège a alourdi l'emploi du temps des professeurs d'une à deux classes de plus. Toujours en collège, les professeurs de lettres se retrouvent en moyenne avec quatre ou cinq classes alors que la moyenne était de deux ou trois dans les années 1980 ! La baisse des horaires et des dédoublements avec la réforme du lycée de 2010 a eu les mêmes conséquences pour l'ensemble des disciplines. Des classes en plus, c'est plus de copies, plus de réunions

avec les parents, plus de bulletins à remplir, plus de conseils de classe et autres réunions de suivi. L'enquête de la DEPP évalue toutes ces tâches à plus de 9 heures de travail par semaine pour un certifié.

Les effectifs pèsent aussi

Travailler avec des horaires diminués, c'est aussi voir chaque élève et chaque groupe moins souvent, ce qui ne permet pas la même qualité de relation ni le même suivi. S'y ajoutent actuellement l'augmentation des effectifs – donc plus de stress, plus d'énergie dépensée dans la gestion de classes, de surcroît très hétérogènes – mais aussi l'inclusion

des élèves à besoins éducatifs particuliers. Dans un de ces tours de passe-passe dont elle est coutumière, l'institution se refuse à décompter dans les effectifs des classes dites ordinaires les élèves inscrits dans les SEGPA (élèves aux difficultés scolaires graves et persistantes), ULIS (en situation de handicap), UPE2A (allophones). Il est pourtant recommandé à ces structures et dispositifs de pratiquer l'inclusion, et donc d'envoyer autant que possible leurs élèves dans les classes ordinaires de l'établissement qui les accueille. Au final, ce sont des élèves invisibles sur le papier, mais dont la présence dans les classes est bien réelle, souvent compliquée par la nécessité d'adapter les dispositifs pédagogiques à leurs particularités individuelles. Alors que l'institution et la société demandent toujours plus de personnalisation dans les apprentissages, elles se refusent à considérer le coût humain de cette prise en charge sur mesure. ■



© Naïl

Classes surchargées, c'est plus de copies, de bulletins, de réunions, de conseils...

Charge de travail *Ça déborde*

Le métier d'enseignant est un des plus exposés aux risques psychosociaux

On admet depuis longtemps que la santé des travailleurs peut être mise en péril par des dangers matériels et/ou chimiques. Mais ce n'est qu'à la fin des années 1990 qu'a émergé la notion de risques psychosociaux (RPS) qui permet de reconnaître que l'organisation du travail, les conditions d'emploi et les relations sociales au travail peuvent aussi avoir un effet délétère sur la santé des travailleurs. Une enquête réalisée en 2013 par le ministère permet de faire apparaître les points forts de la profession mais aussi quelques facteurs de risques.

Emprise sur la vie personnelle

Les enseignants du second degré, dans cette enquête, déclaraient plus fréquemment que d'autres professions « *un sentiment d'utilité aux autres* », avoir la possibilité de faire des choses qui leur plaisent et pouvoir organiser leur travail à leur convenance. Mais leurs réponses montrent aussi que ce métier exerce une certaine emprise sur la vie personnelle. Ils sont en effet 86,5 % à continuer à penser à leur travail lorsqu'ils n'y sont pas, contre 49,7 % des autres cadres de la fonction

publique. Penser à son travail durant son temps libre n'est pas forcément pénible, tout dépend de ce qu'il s'y passe. Or, la profession enseignante, sans être touchée avec la même intensité que le monde hospitalier par exemple, implique des contraintes spécifiques. Les enseignants du second degré sont par exemple plus fréquemment que d'autres professions dans des situations de tension avec les usagers ou en contact avec des personnes en situation de détresse. Ce qui n'est pas sans lien avec la nécessité « *d'avoir à calmer des gens* » (pour 91,3 % d'entre eux) ou d'avoir à « *cacher ses émotions* » ou « *faire*



© Punto Studio FOT AG Fotolia.com

Le professionnel déborde largement sur la vie personnelle

semblant d'être de bonne humeur ». Les heures de travail ne sont ainsi pas homogènes, et certaines débordent largement sur la vie personnelle, pour le meilleur, comme pour le plus pénible. ■

Stagiaires : arrêter le temps

L'enquête « Stagiaires 2018 » du SNES-FSU montre que les stagiaires sont très occupés : 53 % déclarent travailler plus de 50 heures et 35 % plus de 40 heures. Les statistiques n'étaient pas nécessaires pour savoir qu'un stagiaire consacre l'essentiel de son temps, vacances comprises, à son travail. À la construction des cours, aux corrections, il faut ajouter le suivi des formations à l'ESPE, les évaluations relatives à la validation du master ou des UE imposées pour ceux qui en possèdent un ou en sont dispensés. Pour une part non négligeable d'entre eux, ils sont vus comme des moyens d'enseignement et donc affectés loin de leur domicile et du lieu de formation avec des trajets supérieurs à une heure de route. Au stress lié à la titularisation, il faut aussi ajouter la lourdeur d'une semaine de stage et de formation.

Le numérique pour gagner du temps

Une fausse bonne idée ?

L'utilisation généralisée des outils numériques dans les établissements est souvent présentée comme un moyen de gagner du temps.

Que ce soit pour la communication entre les personnels, éventuellement avec les élèves, leurs parents ou bien dans les opérations de saisie pour tout ce qui relève de l'évaluation des élèves, le numérique a envahi et transformé le métier d'enseignant mais pas forcément dans une optique gagnant-gagnant. La réalité de l'effet du numérique sur la charge de travail est assez complexe à appréhender⁽¹⁾. D'une part, il apparaît bien un gain d'efficacité : le message électronique demande moins de temps qu'un courrier papier classique, voire qu'un appel téléphonique. Il permet, par ailleurs, une plus grande rapidité de diffusion des informations. Mais le corollaire de cette efficacité est souvent la multiplication des messages, la pression ressentie en termes de demande de réactivité, le risque de surcharge informationnelle.

Une perte de temps ?

D'autre part, la saisie en ligne des résultats d'évaluation permet, elle aussi, un gain de temps : les logiciels type *Pro Note* par exemple permettent le calcul de moyennes avec de multiples possibilités, sans besoin de recourir



© sebecor/Fotolia.com

La saisie en ligne contraint les personnels à renseigner de plus en plus d'éléments

comme auparavant à un tableau Excel ou à la calculatrice. Cependant, la saisie en ligne a aussi contraint les personnels à renseigner de plus en plus d'éléments qui n'étaient pas exigés auparavant. L'ajout d'onglets sur l'évaluation des compétences, dont les listes tendent parfois à s'allonger sensiblement, donne bien l'impression qu'il s'agit plutôt d'intensifier le travail et non de l'alléger.

L'usage des TIC à des fins pédagogiques per-

met-il de baisser le temps de préparation des cours ? L'Internet constitue une banque de données quasi infinie, dans laquelle on peut facilement se perdre et passer, *in fine*, beaucoup de temps, à chercher le bon document. Les TICE peuvent donc accroître la charge de travail à domicile. D'autant plus que les problèmes matériels (pannes fréquentes) obligent bien souvent à prévoir un plan B en cas de dysfonctionnement de l'outil informatique. Finalement, les TIC se traduisent davantage par une intensification du travail que par du temps dégagé. Mais cela est lié à la généralisation des outils numériques qui a eu lieu dans un contexte de recherche d'une plus grande productivité plutôt que dans une perspective de baisse de la charge de travail. Sans oublier que l'usage de l'ENT par certains parents, en attente d'une réponse quasi immédiate, entre en contradiction avec le droit à la déconnexion. ■

(1) Centre d'analyse stratégique, *Quel est l'impact des TIC sur les conditions de travail dans la fonction publique ?* Janvier 2013 : <http://archives.strategie.gouv.fr>



Entretien



Enseignants en fin de carrière : un engagement qui reste intense

Entretien avec **Françoise Lantheaume**, professeure des universités, directrice du laboratoire Éducation, Cultures, Politiques (université Lyon 2).

Le laboratoire Éducation, cultures, politiques (Lyon 2, IFE-ENS de Lyon, UJM Saint-Étienne), a réalisé une vaste enquête pendant trois ans sur les enseignants en fin de carrière, et les conditions de leur maintien en bonne santé dans le métier⁽¹⁾. Cette recherche a porté sur les professeurs du premier et second degré de plus de 50 ans, qui représentent 35 % des agrégés, et 30 % des certifiés pour le secondaire. Les résultats de cette enquête dirigée par Françoise Lantheaume ont été présentés à l'ENS de Lyon en mai 2016⁽²⁾.

L'US Mag : Sur quelle catégorie d'enseignants a porté cette recherche ?

Françoise Lantheaume : La population enquêtée est composée d'enseignants titulaires de l'enseignement primaire et secondaire public de plus de cinquante ans disant être plutôt satisfaits de leur travail. Pour ce qui concerne le secondaire, les entretiens ont été menés avec 97 professeurs de collège et 27 de lycée.

L'US Mag : Les enseignants de plus de 50 ans travaillent-ils moins ou plus que les autres catégories ?

F. L. : Ils ne sont pas moins engagés dans leur travail, contrairement à une idée reçue, et sont confrontés à des épreuves à la fois communes et spécifiques. Ils élaborent des stratégies pour durer en bonne santé en tenant compte de l'ancienneté et des effets de l'âge.

L'US Mag : De quelles ressources disposent les enseignants de plus de 50 ans du second degré, pour alléger le coût du travail ?

F. L. : Pour maîtriser leur temps et leur charge de travail, ils recourent parfois au temps partiel, mais l'allègement de la charge de travail n'est pas toujours effectif et une certaine marginalisation peut en résulter au sein de l'établissement. Les ressources mobilisées au quotidien sont surtout des routines efficaces construites au fil du temps. D'autres sont construites dans l'activité en interaction avec l'environnement de travail (élèves, parents, hiérarchie, programmes, etc.), pour adapter ses gestes professionnels. L'organisation locale du travail joue un rôle clé. Elle peut être une source de fatigue accrue ou, au contraire, soutenir l'engagement des enseignants tout en respectant leur santé. Les enseignants de plus de 50 ans plutôt satisfaits prennent appui sur un réseau professionnel et personnel de ressources qui joue un rôle de soutien social, de reconnaissance et de stimulation intellectuelle. La hiérarchie est rarement perçue comme en faisant partie. Les conditions de travail concrètes (service, emploi du temps, collectif de travail, projets) sont déterminantes pour bien vieillir au travail et rester efficace.

L'US Mag : L'engagement et le désengagement dans le travail ont-ils un lien avec le fait d'avoir une fin de carrière satisfaisante ?

F. L. : Les enseignants arbitrent au quotidien entre prendre appui sur des routines efficaces pour s'économiser, se désengager de certaines tâches, et rompre avec la routine pour renouveler l'intérêt du travail, mais aussi pour faire face à des situations inédites.

L'enquête montre que, si les enseignants évoquent souvent leur désir de « lever le pied », leur engagement reste intense pour comprendre et intéresser des élèves plus éloignés d'eux par l'âge, les pratiques sociales, les attentes, la relation à l'apprentissage, à l'institution. La demande d'individualisation de la relation pédagogique, par exemple, contraint à de nouvelles pratiques supposant un fort engagement. La fin de carrière heureuse est plutôt associée à des engagements choisis, ainsi que la reconnaissance de leur expertise par la hiérarchie, par les collègues ou à l'extérieur de l'institution.

L'US Mag : Quelles « stratégies pour durer » mettent en œuvre ces enseignants ?

F. L. : Outre celles déjà évoquées, s'approprier les injonctions de façon critique en fonction de l'environnement de travail constitue une stratégie partagée face à l'accumulation de réformes tout au long de leur carrière. Finalement, adapter la règle, la relativiser, la réinterpréter, en créer de nouvelles, négocier les situations et les normes dans une

visée pragmatique, reste une des principales issues des enseignants face aux épreuves du travail. Ce processus, commun à tous les niveaux d'enseignement et âges, est d'autant plus important pour les enseignants en fin de carrière qui fondent leur sentiment de satisfaction sur l'autonomie et les marges de manœuvre qu'on leur laisse et qu'ils créent.

De fait, ils associent des stratégies de préservation de soi, de régulation de l'activité et de mise à l'épreuve de soi par des projets nouveaux, par exemple, et par un regard critique sur leurs propres pratiques afin de les améliorer. ■



(1) Garcia, L. & Lantheaume, F. (dir.). *Durer dans le métier d'enseignant. Regards franco-allemands*. Bruxelles, Academia (à paraître en 2019).

(2) Chaire UNESCO « Former les enseignants au XXI^e siècle », <http://chaire-unesco-formation.ens-lyon.fr/Fins-de-carriere-des-enseignants-25#episode-0>.

À contretemps

Et pourquoi pas 2 heures de plus !

La diminution du temps de travail des enseignants n'est pas dans l'air du temps.

Le SNES-FSU, dont la dernière enquête confirme une durée de 42 h 53 de travail hebdomadaire, a réussi à sécuriser, avec le décret de 2014, le service des enseignants du second degré en distinguant les missions obligatoires principalement en heures de cours hebdomadaires et les « missions liées ». Il a obtenu de même une sécurisation de la définition du temps de service dans les textes réglementaires concernant les CPE et les Psy-ÉN. Cependant, la publication du décret de 2014 n'a pas fait renoncer les partisans d'une augmentation de travail des enseignants.

Après le « Augmenter de 30% le temps de travail des enseignants » de Nicolas Sarkozy en 2014, un récent rapport du Sénat préconisait, lui aussi, d'allonger le temps d'enseignement, considérant les 18,6 heures en moyenne par semaine, inférieures à la

moyenne des pays de l'OCDE (19,2 heures). Le sénateur LR Gérard Longuet, rapporteur spécial de la mission « enseignement scolaire », proposait d'augmenter les obligations de service de deux heures et « dans un objectif d'équité », d'aligner « le régime horaire des professeurs agrégés sur celui des certifiés ».

Annualisation

Ce rapport suggérait aussi, « pour assouplir le cadre de gestion de leur temps de travail », de redéfinir les obligations réglementaires de service sur une base annuelle et non plus hebdomadaire en appliquant les 1 607 heures par an. Ces propositions reviennent régulièrement et sont également portées par des Think tanks, dans un seul but, économiser des postes. Plus de 47 000 selon le fameux Ifrap, pourfendeur du décret de 50 en son temps, défenseur d'une annualisation et lui aussi partisan du



plus 2 heures, argumentant « qu'une telle réforme permettrait de faire des économies non négligeables sur les traitements et sur les retraites de professeurs ». D'autres groupes de réflexion ou laboratoires d'idées nourrissent le débat et tendent tous dans le même sens, celui d'une augmentation du temps de travail. Elles ne sont pas loin d'être partagées par l'Élysée et Matignon. Ces offensives régulières incitent à ne pas baisser la garde. ■

Des revendications légitimes

Diminuer le temps de travail

Le SNES-FSU revendique cette diminution pour tous les personnels du second degré par une réduction des maxima hebdomadaires de service.

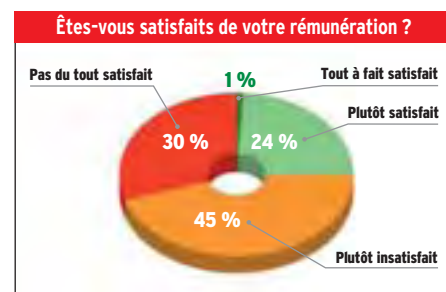
L'accroissement important des effectifs par classe, tant en collège qu'en lycée, a fortement touché les conditions de travail des enseignants. Il est donc urgent et vital pour la profession, pour la qualité des missions de service public, et aussi pour la lutte contre l'échec scolaire, de s'engager dans une véritable politique de baisse des effectifs. D'autre part, le rétablissement des heures dédoublées, dont une grande partie a disparu au fil des années, est nécessaire pour améliorer la prise en charge de tous les publics élèves et pour alléger la charge de travail. Ce sont là des conditions pour que les enseignants puissent retrouver plus largement un sentiment d'efficacité sans s'épuiser.

Par ailleurs, le travail collectif, indispensable à l'accompagnement des élèves, mais aussi facteur d'aide au développement professionnel, est loin d'être facilité. D'après l'enquête TALIS de 2013, les enseignants français sont bien moins concernés que d'autres par les pratiques collaboratives. Contrairement à des idées reçues, les enseignants ont pourtant des habitudes de travail collaboratif.

Travailler en équipe

D'abord parce que le collectif informel est abondamment pratiqué autour de la machine à café et qu'il est largement utilisé en cas de difficulté. Plusieurs enquêtes mettent en évidence leurs effets positifs en termes de sentiment de satisfaction et de plus grande efficacité dans l'activité professionnelle.

Mais, si là encore le ministère ne cesse d'exhorter les enseignants au travail collaboratif, dans la pratique, il n'est pas vraiment prévu de reconnaissance concrète de cette composante du travail. Les enseignants ont besoin de temps d'échange entre eux, mais aussi en équipe pluriprofessionnelle avec les CPE et les Psy-ÉN. Pour le SNES-FSU, ces temps d'échange nécessaires doivent donc être intégrés au temps de service pour permettre une réelle amélioration des conditions de travail et participer ainsi d'une revalorisation du métier et de son attractivité. Diminuer la charge de travail, c'est aussi prendre

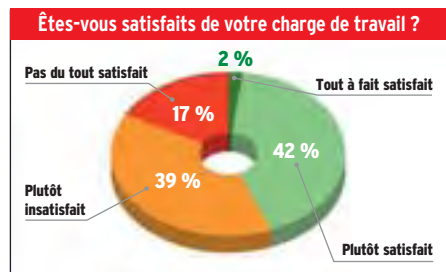


© Source : enquête du SNES-FSU 2017 réalisée auprès de 1 500 professeurs, CPE, Psy-ÉN.

75 % des enseignants ne sont pas satisfaits par leur rémunération

en compte des situations d'exercice particulières (éducation prioritaire, TZR, compléments de service) qui engendrent une surcharge et une pénibilité supplémentaires. Le SNES-FSU a développé des demandes pour améliorer ces situations. Il revendique aussi une entrée dans le métier facilitée par une diminution du temps de service. Cette diminution doit également se traduire par un aménagement des fins de carrière sur le modèle de l'ex-CPA.

Parallèlement, compte tenu de ce temps hebdomadaire de travail, une revalorisation du métier d'enseignant se justifie. C'est d'ailleurs un sentiment partagé par 75 % des personnels dans le second degré. ■



© Source : enquête du SNES-FSU 2017 réalisée auprès de 1 500 professeurs, CPE, Psy-ÉN.

56 % des enseignants ne sont pas satisfaits de leur charge de travail

LES ÉPREUVES DE COMPÉTENCES EXPÉRIMENTALES (ECE) en SVT et physique-chimie ont permis cette année d'expérimenter les banques d'épreuves en ligne sur Eduscol.

Banques d'épreuves en ligne : vrai enjeu ou faux problème ?

Déjà testée de manière confidentielle pour certaines épreuves de la voie technologique, la méthode a pris de l'ampleur avec la publication de 80 sujets possibles pour chaque discipline, intégralement disponibles hormis la grille d'évaluation. Comme les années passées, les équipes ont reçu une liste de vingt sujets parmi lesquels choisir ceux qu'elles proposeraient à leurs élèves. Pour cette épreuve dont l'organisation (convocations, choix des sujets, modalités pratiques de mise en œuvre, évaluation) est locale, la mise en ligne s'est substituée à celle effectuée auparavant par les élèves, dont les premiers à passer alimentaient les réseaux sociaux. Elle a confirmé que l'écueil principal n'est pas la publication d'une banque de sujets, mais le caractère local de la passation. Les sujets ne sont pas d'égale difficulté, ce qui induit une rupture d'égalité entre les candidats et entre les lycées. Les barèmes ne sont pas interprétés de la même façon, et



l'absence de réunion d'entente ne permet pas de lever les doutes. Certaines équipes peuvent être conduites à préparer spécifiquement leurs élèves aux sujets qu'elles ont choisis, d'autres

« ajustent » les notes, d'autant plus facilement qu'aucun jury d'harmonisation n'est prévu. Ces pratiques génèrent des difficultés et de la souffrance chez les collègues, qui portent la double responsabilité de décider des épreuves et de les évaluer pour un examen national.

Le choix des inégalités

Au final, même si les sujets sont en nombre suffisant dans les banques pour éviter le bachotage, même s'ils sont proposés de manière suffisamment souple pour que les enseignants puissent y puiser ce qui convient à leur progression, même s'ils sont de difficulté approximativement égale, même s'il est fourni des barèmes aux équipes, rien ne peut compenser le fait qu'ils soient gérés dans les établissements. Le ministre a délibérément choisi de renforcer la valeur locale, donc inégalitaire, du baccalauréat. ■

Valérie Sipahimalani

PSY-ÉN. Régionalisation de l'orientation, suppression des CIO, rattachement des Psy-ÉN aux rectorats, c'est bien le service public national d'orientation qui est attaqué.

Les grandes manœuvres

La décision du Premier ministre de transférer les DRONISEP (Délégations régionales de l'ONISEP) ainsi que leurs missions et leurs personnels aux Régions, a été motivée par le souci de donner à celles-ci un lot de consolation après la perte de l'apprentissage. Cette mesure aurait pour effet d'affaiblir à très court terme le fonctionnement de l'ONISEP, privé de ses ressources en académie, et de diminuer la qualité de ses productions. Au fil des débats parlementaires à l'Assemblée, la complexité du projet est apparue et

quelques amendements visant à garantir l'accès à une information non uniquement régionale pour tous les élèves, à organiser les coordinations entre structures régionales et services centraux et à encadrer l'intervention des entreprises dans les établissements scolaires ont été adoptés. Mais les rapporteurs des affaires culturelles au Sénat ont déjà posé une sorte d'ultimatum au gouvernement. Ils subordonneraient leur vote du projet de loi sur l'avenir professionnel à la mise en place d'une réforme en

profondeur de l'orientation scolaire. Depuis 2003, ce sont toujours les mêmes propositions de transfert des CIO et des personnels aux Régions qui ont les faveurs de certains groupes parlementaires ! À cette occasion, le ministre a donné également ses perspectives pour l'orientation scolaire.

Les enseignants en première ligne !

Après s'être félicité de l'implication des Régions dans l'information des élèves, présentée comme une amélioration là où nous y voyons des risques de pression en fonction des politiques économiques locales, le ministre a indiqué qu'il souhaitait aller dans le même sens pour transformer l'orientation. Les prémices de cette réflexion sont contenues dans le projet de circulaire sur le rôle des professeurs principaux et il y a lieu de s'inquiéter. Le professeur principal remplacerait à lui seul toute l'équipe pluri-professionnelle et tout particulièrement les Psy-ÉN dont les missions sont ignorées. La préparation à l'orientation deviendrait un « enseignement » dont il aurait la charge ! Il est plus que jamais nécessaire de protester ensemble contre ces projets régressifs pour les élèves et pour les personnels. ■

Marie-Agnès Monnier



AED ET PRÉRECRUTEMENT. Le ministère veut-il vraiment résorber la crise de recrutement qui touche plusieurs disciplines du second degré et plusieurs académies pour les professeurs des écoles ?

Brader la formation et solder le statut d'enseignant

Le ministère a ouvert une concertation pour évoquer la possibilité de pré-recruter des étudiants sous statut d'AED. Aujourd'hui, ces derniers sont essentiellement des personnels de surveillance, et n'ont pas la possibilité d'enseigner. Le ministère prévoit de modifier le statut des AED et la loi de 2003 pour qu'à la rentrée 2019, il soit créé une nouvelle catégorie d'AED recrutés pour une durée de trois ans, du niveau L2 jusqu'en M1.

Là où il y a une volonté...

L'AED recruté par le rectorat – et non plus par le chef d'établissement – aurait un service de 8 heures en établissement.

Il pourrait, au cours de son année de L2, participer au dispositif Devoirs faits, voire à l'accompagnement personnalisé. En L3, il effectuerait des remplacements de professeurs absents et, en M1, enseignerait pendant la totalité de son service.

Il aurait une rémunération dont le montant

n'est pas connu, mais qui pourrait varier selon les missions. Il suivrait des cours à l'Université et pourrait se présenter aux concours de l'enseignement, externes comme internes.

Le projet ne peut susciter l'enthousiasme. À moyens constants – ce qui implique des rémunérations extrêmement basses –, il est peu probable que le dispositif attire vers nos métiers les 10 000 étudiants-AED attendus par le ministère. À l'heure actuelle, les emplois d'avenir professeur ne font pas recette, alors qu'il s'agit de dispositifs bien mieux rémunérés...

Pour le SNES-FSU il n'est pas concevable que des étudiants puissent avoir des classes en remplacement dès l'année de L3. L'établissement scolaire n'est pas en lui-même formateur. L'étudiant doit être accompagné,



doit pouvoir analyser les situations qu'il vit. Il est possible de réaliser de véritables pré-recrutements, si l'État y met les moyens, comme ce fut le cas dans le passé. Les IPES, à l'instar des CP-CAPET dans l'enseignement technique, ont permis aux pré-recrutés de bénéficier d'un pré-salaire et de pouvoir se préparer sereinement à leur concours. C'est la seule voie pour réduire la crise de recrutement, mais le ministère le veut-il vraiment ? ■

Alain Billate

ENQUÊTE STAGIAIRES. Comme l'année passée, le SNES-FSU a mis en ligne début juin une enquête à destination des stagiaires pour faire le bilan de leur année de stage.

Difficile entrée dans le métier

Plus de 1 000 stagiaires, représentatifs de l'ensemble des corps, des disciplines et des académies, ont pris de leur temps – pourtant compté ! – pour nous répondre. Nous les en remercions.

Plus d'un tiers de ces stagiaires (38,4 %) avait déjà exercé dans l'Éducation nationale, essentiellement comme contractuel ou AED. De même, ils sont plus de 35 % à être en reconversion professionnelle.

Insuffisamment conquis

Les formations à l'ÉSPÉ sont très inégalement appréciées. Si près de deux stagiaires sur trois considèrent que l'analyse de la pratique en stage présente un intérêt à court ou moyen terme (contre trois sur quatre l'an passé), ils ne sont plus qu'un stagiaire sur cinq à avoir le même avis lorsqu'on évalue les modules de tronc commun ou d'initiation à la recherche (un sur quatre l'an passé).

On note une baisse importante de l'appréciation par les stagiaires de l'ensemble des formations par rapport à l'année passée. L'infantilisation, la surcharge de travail, le décalage entre la formation et le terrain ou leurs besoins reviennent souvent dans les témoignages.

Satisfaits, mais épuisés !

S'ils sont 33 % à être épanouis et 45 % à être satisfaits de leur entrée dans le métier, les stagiaires sont aussi 73 % à déclarer être

fatigués et 52 % à être stressés. Ils sont en effet 54 % à estimer leur temps de travail (en établissement, en formation, temps de préparation des séquences...) à plus de 50 heures par semaine !

Au terme de cette année de stage, plus de la moitié des stagiaires (55 %) a le sentiment d'avoir été insuffisamment préparée pour exercer son métier. ■

Melody Martin



AFFECTATION STAGIAIRES RENTRÉE 2018

Les résultats d'affectation en académie paraîtront du 29 juin au 9 juillet.

Le ministère ne vous informera pas par mail. Vous devrez chercher vous-même le résultat sur SIAL.

Contactez le SNES-FSU grâce à la fiche de suivi afin d'être informé, dès sa parution, du résultat de votre affectation et des modalités de vœux au sein de l'académie obtenue.



IMP. Depuis 2016, certaines missions sont reconnues soit par un allègement de service soit par une Indemnité pour mission particulière (IMP). En cette fin d'année comme à la rentrée, il faudra obtenir la transparence sur cette question.

Obtenir la transparence

Une enveloppe d'indemnités (IMP) est attribuée chaque année en même temps que la dotation horaire globale. Le recteur prend les décisions individuelles d'attribution de ces indemnités, sur proposition du chef d'établissement, lequel aura pris l'avis du conseil d'administration (CA) et du conseil pédagogique.

Le SNES-FSU a toujours défendu que l'autonomie des établissements ne devait en aucun cas s'élargir à la gestion des personnels et que le CA n'a donc pas à délibérer sur la rémunération ou sur les obligations de service des personnels. Cela reviendrait en effet à considérer que, pour une même mission, la rémunération peut être à l'appréciation de la situation locale... voire du chef !

En juin, puis en septembre

Toutefois, ce dispositif doit permettre aux élus en CA d'exiger la transparence sur l'utilisation de ces moyens. Il s'agit en février de faire valoir, pour la rentrée suivante, la priorité accordée aux missions nécessaires au bon fonctionnement des enseignements, en s'appuyant notamment sur la circulaire

Mission particulière	Taux annuel	Autres taux en fonction de la charge effective de travail
Coordination de discipline	1 250 €	625 € ou 2 500 €
Référent pour les ressources et usages pédagogiques numériques	1 250 € ou 2 500 € ou 3 750 € « selon la charge de travail et le niveau d'expertise requis »	
Référent décrochage	1 250 €	625 € ou 2 500 €
Référent culture	625 €	1 250 €
Tutorat des élèves en lycée	312,50 € ou 625 € « en fonction de l'importance effective de la mission »	
Coordination de cycle d'enseignement	1 250 €	625 € ou 2 500 €
Coordination de niveau d'enseignement	1 250 €	2 500 € (3 750 € « à titre exceptionnel »)

ministérielle qui rend prioritaire deux types de mission : celle de coordonnateur de discipline et celle de référent « ressources numériques ». Il s'agit aussi de faire respecter le point de vue des équipes pédagogiques.

En cette fin d'année, il s'agit de faire le point en CA sur les missions qui ont été effectivement indemnisées et à quelle hauteur,

puisque le taux de ces indemnités peut varier en fonction de l'importance de la mission (voir tableau).

À la rentrée, il faudra s'assurer que ces missions – qui relèvent du volontariat – ne sont pas imposées aux collègues, et être particulièrement attentifs à ceux qui arrivent dans l'établissement. ■ **Xavier Marand**

LISTE D'APTITUDE. La CAPN d'accès au corps des agrégés s'est tenue du 19 au 21 juin. Il y avait cette année 356 possibilités de promotions, soit un nombre équivalent à celui qui prévalait l'an passé.

Plusieurs voies de promotion

Si cette promotion a perdu beaucoup de crédit, tant elle souffre de candidatures de proximité ou de propositions imposées, force est d'observer combien la perspective de devenir IPR occupe une place croissante dans la motivation des candidats les plus jeunes, n'ayant pour la plupart jamais présenté les concours, trop occupés qu'ils étaient à des missions d'inspection ou d'accompagnement des réformes. Le SNES-FSU propose que le rééquilibrage des propositions passe par un barème prenant en compte des éléments objectifs (diplômes, bi-admissibilité).

Listes complémentaires

Cette CAPN demeure en effet une porte très étroite, ne permettant la promotion que d'un septième des titularisations par concours (notre revendication est d'un cinquième). Nous avons obtenu en 2017 la sécurisation de pratiques concernant les reliquats disciplinaires : soit en permettant une promotion pour des disciplines n'en offrant pas, soit en offrant des possibilités supplémentaires de nominations dans d'autres disciplines.



En cet An I d'application du PPCR, le ministère se trouve confronté à une situation inédite : certains collègues promus lors de cette CAPN sont susceptibles de renoncer à leur promotion, étant également éligibles à la classe exceptionnelle 2018 ou, pour les promus 2017 à la classe exceptionnelle, à l'échelon spécial. Ce reclassement peut s'avérer plus favorable que l'intégration dans le corps des agrégés, en particulier pour les collègues proches d'un départ à la retraite. Or, l'ad-

ministration, bien que prévenue de cette éventualité par nos soins depuis un an et demi, se trouve toujours dans l'incapacité d'offrir à ses agents un choix éclairé entre l'une ou l'autre promotion.

Les collègues promus agrégés par liste d'aptitude ayant jusqu'au 31 août pour se désister en faveur de la classe exceptionnelle des certifiés ou de l'échelon spécial, nous avons obtenu

– afin d'éviter de perdre des promotions – l'établissement dans toutes les disciplines de listes complémentaires ordonnées. Le ministère s'est engagé à contacter les collègues inscrits en liste complémentaire au fur et à mesure de ces désistements. Ces derniers pourront également se désister en cas de promotion à la classe exceptionnelle des certifiés ou à l'échelon spécial. Nul doute, que d'ici la campagne 2019, le ministère pourra efficacement renseigner les collègues. ■ **X. M.**

POSTES CPE. Les opérations de mouvement dans plusieurs académies témoignent d'une augmentation exponentielle du nombre de postes spécifiques, échappant le plus souvent à toute justification. L'institution est prise en flagrant délit de contournement des règles qu'elle a elle-même édictées...

La circulaire de missions détournée

A Bordeaux, un poste sur deux affichés vacants au mouvement est profilé sans aucune explication. Ailleurs, la seule justification est l'existence d'un internat (Créteil, Paris). Des missions ordinaires de la circulaire de missions de 2015 sont isolées pour être instrumentalisées et servir de prétexte à un profilage, comme l'accueil de publics de CSP défavorisées ou à besoins éducatifs particuliers, ou encore le volume de l'équipe d'AED ou l'organisation des examens (Toulouse, Lille, Montpellier, Lyon). Dans le département de la Lozère, trois postes de CPE sont profilés « CPE/Professeur documentaliste » au mépris absolu des métiers, des qualifications et des collègues.

Vers un recrutement local ?

Les académies épargnées deviennent trop rares pour ne pas y voir une offensive manifeste bien dans l'air du temps. D'opportuns rapports reviennent sur la nécessité de développer le recrutement des personnels par les chefs d'établissement. C'est une des pistes de renforcement de l'autonomie portées par le ministre, qui l'a d'ailleurs déjà mis en œuvre en tant que recteur à Créteil puis au ministère dans le cadre du programme ÉCLAIR...

Elle fait écho aux résistances de trop nombreux chefs d'établissement et IPR qui s'arc-



© MailenFotolia.com

boutent sur les dérives managériales des années 2000 : une conception du CPE « chef de service », « conseiller technique » du seul chef, loyal et ne devant pas compter son temps, chargé de rédiger « un projet de vie scolaire » et faisant l'objet de « lettre de missions »...

Des principes bafoués

Outre la mise en cause du droit à la mobilité de tous, le profilage des postes, en remplaçant les CPE dans une position d'assujettissement, s'inscrit bien dans une stratégie d'opposition revendiquée à l'application de la circulaire de 2015. Loin d'un catalogue où chacun ferait

son marché pour justifier de recruter « son collaborateur », cette circulaire est LE document de référence, qui affirme le sens de l'activité éducative de tous les CPE.

 Pour le SNES-FSU, rien ne justifie ce profilage de postes, dont les « tâches spécifiques » relèvent en fait des missions ordinaires de tous les CPE, définies dans la circulaire de 2015 que l'institution doit davantage porter pour lever les obstacles. C'est ce qu'il a réaffirmé auprès de l'inspection générale le 21 juin, et c'est le sens de son action dans toutes les CAPA de mouvement. ■

Philippe Guingand, Olivier Raluy

MANIFESTATION UNITAIRE. Plusieurs milliers de retraités ont manifesté jeudi 14 juin dans tous les départements à l'appel du « groupe des 9 » pour protester contre la politique du gouvernement et la baisse du pouvoir d'achat.

Les retraités continuent le combat

Ils ont exprimé leur colère devant les prélèvements CSG qui amputent leurs pensions pour 60 % d'entre eux, alors que le gouvernement multiplie les cadeaux fiscaux aux plus riches, au détriment des services publics et de la Sécurité sociale.



© Bita and SpittaFotolia.com

Ils ont interpellé les députés de la majorité qui se dérobent souvent. Ils vont poursuivre leurs actions pour rappeler leur demande d'une loi de finances qui annule la hausse de la CSG pour tous, mette fin au gel des pensions (qui est programmé aussi pour 2019) et qui assure leur revalorisation.

Passer à l'action

Déjà des milliers de pétitions sont signées. Le récent rapport du Conseil d'orientation des retraites (COR) de juin 2018 montre que le niveau de vie des retraités recule par rapport à celui des actifs et que cette tendance va se poursuivre. Les projections prévoient, selon les scénarios, que le niveau de vie relatif des retraités par rapport à celui de l'ensemble de la population baisserait de 5 à 11 % d'ici 2040 et de 20 à 23 % d'ici 2070. Il ne s'agit que de moyennes. La question du pouvoir d'achat devenant de

plus en plus prégnante, le « groupe des 9 » envisage une grande initiative sur ce sujet à la rentrée : tract diffusé massivement, interpellation du président du groupe LRM et journée nationale de mobilisation.

Par ailleurs, les retraités poursuivent leur action au Haut conseil de l'âge concernant notamment le financement de la perte d'autonomie, question qui doit se concrétiser par une loi fin 2019. Ils seront partie prenante des actions menées par les organisations syndicales de salariés des EHPAD et du secteur de l'aide à domicile, face aux propositions fort insuffisantes d'Agnès Buzyn. Les retraités participeront aussi, aux côtés des actifs, aux actions menées contre le projet de réforme des retraites qui s'inspire d'un modèle libéral de société, qui supprime tout repère collectif et entraînerait pour tous, actifs et retraités, de graves dégradations. ■

Marylène Cahouet

Les agents d'entretien



© Région Limousin / Flickr.com

ILS TRAVAILLENT À NOS CÔTÉS, ce sont nos collègues, mais nous leur parlons peu et les connaissons mal. « Ils », ce sont les agents d'entretien et de restauration. Qui sont-ils ? Quelles sont leurs conditions de travail ?

Peu visibles, mais indispensables

Wacila, Sandrine et Jean-Luc exercent tous les trois cette activité au lycée Saint-Charles à Marseille. S'ils font le même métier, ils n'ont pas le même statut. Si Sandrine et Wacila sont titulaires, Jean-Luc est contractuel.

Sandrine a commencé le métier en tant que stagiaire en 2003. Auparavant, elle occupait un emploi précaire. Wacila était commis dans la restauration avant de passer le concours pour devenir personnel Technicien, ouvrier et de service (TOS). « À l'époque, on passait un entretien avec un gestionnaire, un chef d'équipe et un proviseur, à l'inspection académique. » Avec la décentralisation (2003), il a fallu choisir entre rester personnel d'État ou devenir personnel de Région, agent territorial. Pour Wacila, cela n'a eu que des avantages : treizième mois, places de cinéma, des tickets restaurants (trois dans l'année), mise en place d'un comité d'entreprise.

Nettoyer et servir

Au lycée Saint-Charles, à Marseille, comme dans d'autres établissements, ce sont deux équipes qui se relaient dans la journée. Il y a celle du matin, qui commence à 6 heures et achève son travail vers 14 heures, à la

fermeture de la cantine. Puis il y a celle de l'après-midi qui débute à 11 h 30 et termine vers 19 h 30. Wacila, elle, est de l'après-midi. Son service commence à la cantine. Elle s'occupe ensuite, au troisième étage, du nettoyage de « huit salles de classes, des toilettes et du couloir ». Il faut aussi compter avec les permanences à chaque vacances. Il y a les « petites permanences », pendant la

période scolaire d'hiver, au cours desquelles il faut tout remettre en ordre pendant deux jours, et il y a les « grandes permanences », pendant l'été, au début du mois de juillet et à la fin du mois d'août.

Un métier pénible

« Le métier est physique » rappelle Jean-Luc, contractuel dans le même établissement.

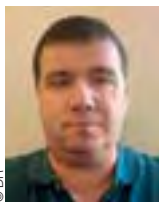
TÉMOIGNAGE

Jean-Luc est contractuel au lycée Saint-Charles



© DR

Cela fait trois ans que je travaille pour la Région. Avant, j'étais dans la pénitencière. J'y suis resté 26 ans. J'ai démissionné et j'ai été recruté par une société de nettoyage, mais la boîte a fait faillite et j'ai connu un licenciement économique. C'est Pôle emploi qui m'a proposé ce travail d'agent d'entretien. J'ai déjà fait sept lycées différents. Je ne signe jamais de contrat d'un an, ça peut être pour quinze jours, un mois, deux mois ou trois mois. Cette année, c'est la première fois que je vais être payé pendant mes congés. Ces contrats sont trop précaires : du jour au lendemain, on peut retourner au chômage. Après quelques années de service, je ne comprends pas qu'on ne soit pas titularisé. Financièrement, c'est difficile, et je n'arrive pas toujours à joindre les deux bouts. Au début, j'avais un autre emploi, pour une société de nettoyage. Je commençais à 4 heures le matin, ensuite j'allais travailler au lycée, mais ça devenait trop dur. Récemment, j'ai réussi la première partie du concours pour devenir titulaire et là j'attends l'oral. J'espère pouvoir me stabiliser un peu.



Cyril Rigaudière

Élu du SNUTER-FSU au comité technique de la Région Île-de-France

L'US Mag : *Quelle place occupe aujourd'hui le SNUTER chez les agents de lycée et de collège ?*

Cyril Rigaudière : Le Syndicat national unitaire de la territoriale (SNUTER) a été créé en 2015. Il est issu du rapprochement du Syndicat national unitaire des agents des collectivités territoriales et de l'État (SnuACTE-FSU) et du SNUCLIAS-FSU (Syndicat national unitaire des collectivités locales, du ministère de l'Intérieur et du ministère des Affaires sociales). Avec plus de 11 000 membres, il est aujourd'hui le troisième syndicat en nombre d'adhérent-e-s dans la FSU. Globalement, les collègues sont réticents à l'égard des syndicats. Beaucoup pensent qu'ils ne servent plus à grand-chose. Pour certains, le syndicalisme peut représenter une source de problèmes, notamment avec leur gestionnaire ou leur fournisseur. Les agents ont en effet une double autorité : une autorité fonctionnelle, qui est représentée conjointement par le chef d'établissement et le gestionnaire pour tout ce qui concerne le quotidien, et une autorité hiérarchique, qui est représentée par la Région ou le département.

L'US Mag : *En 2003, le gouvernement Raffarin a décidé de la décentralisation des personnels TOS. La FSU s'était mobilisée contre ce projet. Qu'en est-il aujourd'hui ?*

C. R. : En 2004, ce sont près de 133 000 emplois en équivalent temps plein qui devaient être transférés de l'État vers les collectivités. Le transfert a débuté dès 2005 et s'est achevé en 2009. Au moment de la décentralisation, les personnels ont eu à choisir entre le détachement (rester dans la Fonction publique d'État) ou l'intégration (rejoindre la Fonction publique territoriale). Ils ont opté en très grande majorité pour l'intégration. Aujourd'hui, les agents sont pour la plupart satisfaits d'avoir intégré la Fonction publique territoriale car le régime indemnitaire a été plus avantageux. En fonction des Régions ou des départements, les avantages sont plus ou moins conséquents. Dans la Région Île-de-France par exemple, les agents bénéficient de différents chèques cadeaux (100 € pour les enfants à la rentrée des classes, 30 euros à Noël et pour le Nouvel an), ainsi que d'une prime régionale de 1 500 euros brut pour les titulaires. Actuellement, dans la Fonction publique territoriale, aucun poste n'est réservé suite à la réussite d'un concours. L'agent doit présenter un CV et une lettre de motivation pour pouvoir se faire embaucher, de la même manière qu'il le ferait dans une mairie.

L'US Mag : *Quelles sont les revendications que porte le SNUTER auprès de cette catégorie de personnels ?*

C. R. : Nous cherchons à mieux faire reconnaître la pénibilité du travail des agents. Les maladies professionnelles sont importantes. Les troubles musculo-squelettiques débouchent sur des situations d'incapacité totale ou partielle au travail. Les politiques développées au niveau local peuvent parfois aggraver ces problématiques. De manière générale, une demande de suppléance est étudiée à partir de quinze jours d'absence calendaires, ce qui veut dire que, pendant ce laps de temps, la même quantité de travail repose sur un nombre de personnels restreint. Nous nous battons aussi pour obtenir un plan de titularisation des contractuels. Les politiques d'austérité débouchent aujourd'hui sur des réductions de postes. Concernant la Région Île-de-France, l'écroulement en personnel a démarré pour les agents du siège où cinquante postes sont retirés chaque année depuis le début de la mandature de Valérie Pécresse. La formation est un autre champ de lutte. En Île-de-France existe un portail de formation sur lequel les agents pourraient s'inscrire directement, mais beaucoup d'agents ne peuvent le faire par le manque d'accès à un poste informatique sur leur lieu de travail et un manque de formation pour l'utilisation de ce portail. Dans tous les cas, l'inscription se fait toujours avec l'accord du gestionnaire qui, dans beaucoup de cas, ne valide pas en prétendant les « nécessités de service ».

En plus de la cantine, il s'occupe des toilettes extérieures et de la salle polyvalente. « *Lorsqu'il y a des examens, c'est une centaine de tables qu'il faut mettre en place, puis enlever car il y a les cours de danse.* » Wacila se plaint d'avoir mal au dos, Sandrine, qui travaille dans le même établissement, a une tendinite et des douleurs aux cervicales. « *Les enseignants et les élèves ne se rendent pas toujours compte que nous sommes déjà à la tâche vers 6 heures du matin, ils ne perçoivent pas toujours la réalité du travail, alors qu'il est essentiel* », note cette dernière. « *Si le lycée est bien entretenu, c'est grâce aux agents* » ajoute-t-elle. « *C'est quand même plus agréable de pénétrer dans une salle propre que sale pour travailler, non ?* » Elle s'occupe de l'entretien des salles de STMG, au rez-de-chaussée, des toilettes, du couloir et de la cantine. « *En moyenne, on passe vingt minutes par salle de classe, mais ça dépend des lycées.* » Dans ses postes précédents, Sandrine avait en charge 14 salles, « *et il y a des établissements dans lesquels les agents doivent parfois nettoyer une vingtaine de salles* ».

Evidemment, le travail s'en ressent, et l'entretien est forcément plus rapide. Parfois, « *il faut effacer le tableau, vider la poubelle, passer la serpillière, fermer les fenêtres, laver les tables, c'est lourd* ». Tous relèvent qu'il y a des années plus difficiles que d'autres. Cette année a été dure, du fait des nombreuses dégradations dans les toilettes,



de la saleté de certaines salles de classes, des tags qui parsèment les murs. Les produits utilisés pour enlever les inscriptions sont toxiques et dangereux. Ils se plaignent ainsi d'avoir eu mal aux poumons.

Les relations avec les élèves

Si le métier est parfois difficile, ils aiment aussi ce qu'ils font. Ce que préfère Wacila, c'est la cantine, le contact avec les élèves, avec lesquels il lui arrive de plaisanter. « *Il y a aussi des profs sympathiques.* » « *Parfois, certains élèves viennent discuter avec nous dans les couloirs ou même à la plonge* » note Sandrine. « *On finit par en connaître certains.* » « *Certains élèves se confient. Ils*

racontent les conflits dans les familles, leurs peines. » « *Il y en a à qui je fais la bise* » ajoute Wacila. « *On leur pose des questions sur les cours, sur les études, le travail, que ce soit des filles ou des garçons. L'année prochaine, d'ailleurs, je défile avec eux le jour du carnaval* » dit-elle en riant. Il y a, malgré tout, des élèves moins agréables que d'autres, mais tous font remarquer qu'il s'agit vraiment d'une petite minorité. Cette année, certains ont été surpris en train de taguer dans les toilettes. Leur « *punition a été de*

venir nettoyer avec nous, et certains se sont rendus compte de la dureté du travail » relève Sandrine. Jean-Luc et Wacila regrettent un manque de reconnaissance de leur travail. « *Au niveau administratif, dans un établissement, on t'offre pas vraiment du chocolat* » explique Jean-Luc. « *En dehors de l'amicale des professeurs, il n'y a pas de repas organisé, on se sent parfois un peu à l'écart.* »

Rubrique réalisée par Nicolas Sueur

L'Uchronie



© DR



© About Life/Fabrice



© Visuel série Amazon

ET SI CHRISTOPHE COLOMB n'avait pas découvert l'Amérique ? Et si Napoléon l'avait emporté à Waterloo ? Ces questions apparemment naïves, que l'on avait l'habitude il y a encore peu de temps de balayer d'un revers de main, sont de plus en plus prises au sérieux. Au point qu'un genre littéraire nouveau a vu le jour.

Quand divergence rime avec pertinence

Concevoir des passés qui, s'ils n'ont pas eu lieu, n'en restent pas moins des voies que l'histoire aurait pu emprunter : tel est le ressort profond de l'uchronie. Si vouloir rejouer l'histoire n'est pas une aspiration nouvelle, puisque de tels procédés sont attestés chez Thucydide et chez Tite-Live, l'uchronie en tant que genre littéraire a le vent en poupe ces dernières années. Il faut dire que revisiter le passé interroge notre rapport à notre histoire – et donc à notre identité –, ce qui n'est pas peu dire dans des sociétés présentées comme étant « en perte de repères » !

Aux origines d'un genre

Le *Larousse* du XIX^e siècle définit l'uchronie comme une « *histoire refaite logiquement telle qu'elle aurait pu être* ». Cette définition, qui a le mérite d'ancrer l'uchronie dans le passé, est trop floue, car elle ne met pas en lumière la spécificité du genre. Ce qui définit en propre les récits uchroniques, c'est un événement qui fait que, dans un monde jusque-là identique au nôtre, l'histoire prend une direction différente. Cet événement sur lequel le cours des choses dérape constitue le point de divergence, l'instant originel d'une histoire potentielle qui aurait pu être, mais qui

n'a pas été – et dont l'intérêt est précisément l'écart qui la sépare de ce qui est bel et bien advenu.

Comme tant d'autres choses, l'uchronie est fille de la Révolution française. L'humanité venait de faire la démonstration éclatante que c'était elle qui faisait l'histoire. Quoi de plus normal que l'on s'entende dès lors à imaginer les trajectoires alternatives qu'elle aurait pu prendre ? Le premier ouvrage entièrement uchronique est publié en 1836. Il s'intitule *Napoléon et la conquête du monde*

et il est l'œuvre de Louis Geoffroy. Quarante ans plus tard, le philosophe néo-kantien Charles Renouvier publie *Uchronie : l'utopie dans l'histoire*.

Le point de divergence de Renouvier, c'est la décision de Marc Aurèle (161-180) de réformer l'Empire en refoulant les chrétiens vers l'Orient. Il lui permet de dresser, selon les historiens Q. Deluermoz et P. Singaravelou, le tableau d'un Occident « éclairé » qui aurait « repoussé les assauts des Barbares » et où la science se serait développée sans être entravée par un christianisme survivant « sous une forme épurée ». Toutefois, contrairement à la fresque de Renouvier, les uchronies contemporaines ne s'assignent que rarement la tâche de présenter au public des mondes idéaux. La plupart dépeignent des trajectoires potentielles autrement plus funestes...

Pistes bibliographiques

► **BESSON Florian & SYNOWIECKI Jan** (dir.), *Écrire l'histoire avec des « si »*, Éditions Rue d'Ulm, 2015.

► **DELUERMOZ Quentin & SINGARAVELOU Pierre**, *Pour une histoire des possibles : analyses contre-factuelles et futurs non-advenus*, Seuil, L'univers historique, 2016.

► **HENRIET Éric**, *L'histoire revisitée : Panorama de l'uchronie sous toutes ses formes*, Belle Lettres, 2004 (première édition 1999).

► **PERNOT François & VIAL Éric** (dir.), *Uchronies et histoire contrefactuelle*, Paris, Éditions de l'Amandier, 2014.

Un succès grandissant

Depuis quelques décennies, l'uchronie fait florès, notamment dans la littérature des pays anglophones. Dans *Fatherland* de Robert Harris (1992), un policier berlinois enquête sur une mystérieuse « conférence de Wannsee » dans un monde où l'Axe a gagné la Seconde Guerre mondiale. *Le complot contre l'Amérique* de Philip Roth



Jean-Pierre Pécau

Auteur de plusieurs séries de BD historiques et uchroniques telles que *Empire* et *Le Grand jeu*, il est co-scénariste de la collection *Jour J*.

L'US Mag : *Comment travaillez-vous ?*

Jean-Pierre Pécau : Je lis des sources, des biographies, des ouvrages de synthèse et je me documente également beaucoup sur internet. J'échange par ailleurs avec mes deux acolytes. On se partage le travail, car on est très complémentaires. Fred Blanchard s'occupe essentiellement de la couverture. Fred Duval – un ancien prof d'histoire-géo, comme moi ! –, aime, lui, scénariser l'histoire, la mettre en scène. De mon côté, je suis plus enclin à construire les univers et à écrire les dialogues.

L'US Mag : *Comment choisissez-vous les points de divergence ?*

J.-P. P. : Certains dessinateurs demandent une période précise et mes goûts personnels rentrent évidemment en ligne de compte. Mais il est indéniable que les considérations éditoriales sont déterminantes. Les uchronies sur le XX^e siècle parlent davantage au lectorat. Qu'on le veuille ou non, la Seconde Guerre mondiale attire plus que le XIII^e siècle ou la Chine des Ming... On s'efforce de n'adopter qu'un seul point de divergence, car sinon, on peut être entraîné dans des développements complètement délirants. Avec Fred Duval, on aimerait bien concevoir des pivots culturels et scientifiques, mais cela demande des connaissances extrêmement précises et, en plus, on risquerait le fiasco commercial. Il est difficile de concilier ambition historique et succès auprès du public, car nous ne disposons que de 54 pages ! Même si nous ne désespérons pas de convaincre Delcourt de nous en octroyer davantage pour les albums à venir...

L'US Mag : *Quelles sont vos relations avec votre public ?*

J.-P. P. : Les lecteurs de *Jour J* sont vraiment des passionnés, c'est la première fois que je vois ça à ce point. Ce qui montre que l'uchronie, c'est de la politique : les gens s'investissent, prennent parti, et parfois nous prennent à partie. Avec la massification du lectorat, on constate des réactions plus passionnelles qu'il y a vingt ans. Le flot de courriers parfois farfelus et souvent partisans que nous recevons à chaque nouvelle sortie en est la preuve !

(2004, traduction française 2006) évoque de son côté la victoire de l'isolationniste fascisant Lindbergh face à Roosevelt aux élections présidentielles de 1940. Ce tropisme peu surprenant pour les années noires de ce siècle – déjà présent dans le magistral *Maître du Haut Château* de Philippe K. Dick (1962, traduction française 2012) – n'empêche pas d'autres auteurs de privilégier des périodes plus anciennes.

Ainsi, dans *Pavane* (1966, traduction française 2008), Keith Roberts dresse le portrait d'une Angleterre ultra-catholique et encore largement féodale, près de quatre siècles après la victoire de la Grande armada survenue en 1588. Dans *Chronique des années noires* (2002, traduction française 2006), Kim S. Robinson nous plonge dans un monde dominé par les pays musulmans et par la Chine, qui ont su profiter de la destruction de la civilisation occidentale par la peste noire. Une exception notable dans cet univers essentiellement anglophone : *Tancrède* d'Ugo Bellagamba (2012), roman dont le héros éponyme, un chevalier normand de la première croisade, déserte les rangs croisés après les massacres d'Antioche, s'apostasie et tente de réconcilier les individus et les sociétés aux prises.

Hors du monde anglophone, la vigueur de l'uchronie est davantage attestée par la bande dessinée. *Zipang*, le manga de Kaiji Kawaguchi revisitant la Seconde Guerre mondiale, a par exemple séduit des centaines de milliers de lecteurs au Japon et ailleurs. Il a par ailleurs suscité, au sein de la société nipponne un vif débat sur les crimes de guerre perpétrés par l'armée impériale en Chine et en Corée. En France, le succès grandissant de la collection *Jour J* (voir encadré) prouve l'attrait de publics fort différents pour les récits uchroniques.

Le sérieux de l'imaginaire

En 2013, Pierre Assouline, faisant fi de la récente notoriété acquise par le genre, dénonçait dans l'uchronie un « vain gadget », qui n'avait qu'un seul mérite : celui de discriminer entre un lectorat sérieux emprunt d'objectivité et les méprisables amateurs de sen-

sations fortes pseudo-historiques. L'uchronie serait donc à révoquer en raison d'un défaut de scientificité qui lui est constitutif, puisqu'il est pour le moins malaisé de vérifier des faits... qui ne se sont jamais produits ! C'est oublier un peu vite que le raisonnement uchronique ne cesse d'être employé, consciemment ou non, par les historiens. Se demander dans quelle mesure l'histoire aurait pu se dérouler autrement leur permet en effet de restituer, dans l'enchaînement apparemment mécanique des faits, ce que Paul Ricoeur appelait « l'incertitude des événements ». Autrement dit de réévaluer le rôle des individus. Comment par exemple apprécier à sa juste valeur la portée de l'ar-

restation de Louis XVI à Varennes, dès lors que l'on s'interdit d'entrevoir le monde radicalement différent dont nous aurions hérité si Drouet n'avait pas reconnu le souverain fuyard ? La fascination du fait accompli – cette « illusion rétrospective de la fatalité » dont parlait Raymond Aron – est une des pires bévues que peut commettre l'historien. Si l'uchronie permet de l'en prémunir, même partiellement, il semble hasardeux de la considérer comme absolument vaine. Notons enfin qu'elle n'est pas à l'usage des seuls historiens. La démarche uchronique, que sa dimension ludique rend accessible au plus grand nombre, constitue également un antidote salvateur face aux idéologues du néolibéralisme ânonnant sans relâche le credo « *There is no alternative* ». En interrogeant les passés potentiels et les raisons de leur non-survenue, on ouvre l'avenir à l'infini champ des possibles. On s'oppose à une vision conservatrice de l'histoire qui, en rendant fatal le révolu, contribue à justifier l'ordre social existant. Comme le rappelle Florian Besson, « *l'uchronie, en redécouvrant les alternatives du passé, nous rappelle à chaque instant que – n'en déplaise à Mme Thatcher – il y a des alternatives* ». Elle a de ce fait « *un très fort potentiel subversif* ». ■



LA COLLECTION *JOUR J*

Scénarisés par Jean-Pierre Pécau, Fred Duval et Fred Blanchard, les albums de cette collection nous plongent dans des histoires alternatives présentées comme la résultante d'un point de divergence précis : le fameux « Jour J ».

La collection, lancée en 2010 chez Delcourt, a rapidement trouvé son public, puisque chaque tome se vend à 25 000 exem-



plaires environ. Les albums devaient en principe constituer des *one shots*, mais les co-auteurs se plaisent de plus en plus à proposer à un lectorat fidélisé des suites permettant d'approfondir des univers parfois trop rapidement esquissés.

Rubrique réalisée par Jean-François Claudon

À LIRE

Notre sélection



► HYMNE AU GREC

Nul besoin d'être helléniste pour se délecter de ce polar linguistique qui raconte les subtilités de la langue grecque, de l'*optatif* à l'*aoïste*, en passant par le *duel*, les accents et les esprits.

Comment pensaient les Grecs ? « *Eux, qui étaient libres, se demandaient toujours comment. Nous, qui sommes prisonniers, nous nous demandons toujours quand.* » Grâce à des analyses fines et accessibles, ce livre à nul autre pareil fait véritablement comprendre la langue grecque et conduit à s'interroger sur notre propre monde comme sur la manière de le dire aujourd'hui. Un succès de librairie mérité.

Cécile Exbrayat

• *La langue géniale - 9 bonnes raisons d'aimer le grec*, Andrea Marcolongo, Les Belles Lettres.



► VIVIFIANT ET ORIGINAL

Guillaume Guéraud est tombé amoureux du cinéma et le cinéma le lui a bien rendu. « *Le cinéma m'a appris un tas de choses quand j'étais môme, comme l'amour et la mort et*

tout ça, ouais, c'est au cinéma que j'ai vu la première fois des gens mourir, des gens s'embrasser, des gens tuer ou s'aimer ou danser mais le cinéma ne m'a pas appris à être courageux. »

De sa lointaine parente, ouvrière des usines Lumière, à Erin Brockowitch en passant par Norma Rae, l'auteur, en 23 chapitres, rend un hommage vivant et documenté aux actrices dont les rôles l'ont marqué par leur courage et l'image porteuse de progrès qu'elles véhiculaient, bien en avance sur leur époque.

Catie Pillé

• *Les héroïnes de cinéma sont plus courageuses que moi*, G. Guéraud, La Brune, Le Rouergue.



► COMPRENDRE LA CHINE

De quoi Xi Jinping est-il le nom ? Le régime bureaucratique dominé par le parti communiste chinois a-t-il un avenir ? Quelles sont les crises qui menacent ce système autocratique ? Quel

type de capitalisme se développe ? À toutes ces questions, Jean-Pierre Cabestan apporte des éléments qui permettent d'appréhender surtout le processus politique. Il y manque la dimension de l'accumulation du capital et les dynamiques de crises économiques contenues dans la forme de la mondialisation actuelle.

Cabestan argumente sur la longévité politique de la place centrale du parti communiste chinois sans insister sur le paradoxe référence au marxisme et au confucianisme via l'insistance du nationalisme comme ciment majeur de cette société.

N. B.

• *Demain la Chine : démocratie ou dictature ?* J.-P. Cabestan, Le Débat/Gallimard.



UNE SAGA AMÉRICAINE

Histoire noire des États-Unis

Ray Celestin, linguiste et scénariste britannique, s'est lancé dans une grande aventure. Raconter l'histoire des États-Unis du côté de leur face cachée, noire, dans tous les sens de ce terme.

Point de départ, la Nouvelle-Orléans en 1919, ses quartiers, ses activités économiques, son racisme et ses transformations dues à l'arrivée, après la guerre de Sécession (1861-1865), des « Yankee » transportant une nouvelle façon de vivre. Deux éléments dominent ce premier opus, *Carnaval*, d'abord le déclassement des « Créoles » issus des familles officieuses des colons français. Ces « métiers » avaient une place sociale singulière entre les colons blancs et les Noirs des bas quartiers. La « race » aux États-Unis structure la société. Les « Yankee » supprimeront le statut particulier des Créoles pour les considérer comme des Noirs. L'installation de nouveaux migrants, Siciliens pour la plupart, renforcera cette perte de reconnaissance.

Le second élément, le jazz, occupe une place centrale. Via un personnage, Louis Armstrong, génie tutélaire de cette musique sans nom. Pour des raisons indéterminées, il est appelé ici Lewis mais c'est bien lui, né le 4 août 1901 dans les quartiers défavorisés de la Cité du Croissant, dénomination qui tient à sa forme sur la carte. Le jazz se nourrit de la mémoire de l'esclavage pour se situer comme une musique de lutte pour le respect, contre le racisme.

Louis se retrouve dans le deuxième volet : *Mascarade*, sous son prénom. Le changement n'est pas expliqué. Peu importe. Cette fois, nous sommes à Chicago en 1928 pour faire la connaissance d'Al Capone qui aimait le jazz et détestait le commerce de la drogue. Atteint de syphilis, la folie commençait à le gagner. Chicago, la grande ville américaine, siège de

l'architecture moderne, vivait – vit ? – au rythme des règlements de comptes entre les gangs. Cette année-là, la pègre de New York voulait prendre le pas sur Capone pour se lancer dans le trafic de drogue plus rentable que le *Moonshine*, le whisky de mauvaise qualité vendu dans les « *speakeasy* » où se produisaient les groupes de jazz. Surtout, Chicago possédait, à l'inverse de la Nouvelle-Orléans, des studios d'enregistrement. À partir de 1925, Louis allait les fréquenter avec ses « Hot Five » et « Hot Seven ». Le 28 juin 1928, il enregistre un chef-d'œuvre d'entre les chefs-d'œuvre, *West End Blues*, avec une introduction de 11 secondes *a cappella*. Pourquoi ce rappel ? La construction – Celestin le dit dans la postface – de son roman s'inspire de celle de *West End Blues*. Des romans policiers sans détectives n'est pas possible. Un couple ici, constitué de Ida, employée de l'agence Pinkerton d'abord comme secrétaire, pouvant passer pour Blanche, et de Michael Talbot d'abord inspecteur de police à la Nouvelle-Orléans et enquêteur de Pinkerton ensuite, marié à une infirmière noire. Pour les intrigues, Ray Celestin a été fouiller dans les archives pour inscrire ses romans dans l'Histoire. Un double plaisir. ■

Nicolas Bénéès

• *Carnaval, Mascarade*, Ray Celestin, traduit par Jean Szlamowicz, 10/18. À écouter les enregistrements de Joe « King » Oliver de 1923 pour le premier et ceux de Louis Armstrong de 1925 à 1928 pour le deuxième.

SUPPLÉMENTS

Les titres originaux font référence directement au jazz. *The Axelman's jazz* est celui du premier et *Dead Man's Blues* pour le deuxième, titre, un peu changé, d'une composition de Jelly Roll Morton. Pour plus de renseignements sur le rôle des polices, *Polices américaines* de Didier Combeau, Gallimard.

Du côté des polars...

Spécial James Lee Burke

James Lee Burke fait partie des grands romanciers américains, de ceux du « South Side ». La référence la plus souvent citée est celle de Faulkner à qui ses personnages faisaient peur. Burke a choisi, pour exprimer sa rage, sa colère, ses indignations, le polar. Deux personnages récurrents, doubles de lui-même, hantent ses histoires. Dave Robicheaux pour la Louisiane, Nouvelle-Orléans et Baton Rouge, et Hackberry Holland, un Texas Ranger pour décrire cet État. Rivages qui édite depuis le début, grâce à François Guérif, Burke,



propose, pour cet été – et après si affinité – trois rééditions et une nouveauté. *Déposer glaive et bouclier* – issu d'un gospel *Down By The*

Riverside – est la première rencontre avec Hack qui pourrait devenir une vedette de la vie politique texane. Sauf qu'il a fait la guerre de Corée et il répond à l'appel d'un de ses anciens compagnons. Le vernis saute. *Dieux de la pluie* superpose les souvenirs indélébiles de la guerre de Corée pour Hack et les souffrances des vétérans de la guerre d'Irak pour un réquisitoire contre la société américaine qui ne veut pas de cette mémoire.

La fête des fous est une série de portraits : un révérend comme on les imagine, un mercenaire et une femme qui représente l'Amérique que nous aimons, celle qui aide les immigrés – la scène se passe à la frontière mexicaine – et se bat pour la défense des valeurs pas aussi

familiales qu'il le semble pour la France, la liberté, l'égalité et la fraternité.

Enfin, comme c'est la mode, *La maison du soleil levant* se situe en 1916, dans le Mexique secoué de révolutions, pour, en écho au prologue de *Déposer Glaive et bouclier*, reprendre l'histoire du grand-père de Hack. Une évocation nécessaire pour comprendre les mémoires du Texas Ranger et, sans doute, celles de James Lee Burke. Une conclusion en forme d'introduction à une nouvelle lecture des premières œuvres. ■

Nicolas Bénéès

• *Déposer glaive et bouclier*, James Lee Burke, traduit par Olivier Deparis, Rivages/Noir ; *Dieux de la pluie*, *La fête des fous*, James Lee Burke traduit par Christophe Mercier, Rivages/Noir et *La maison du soleil levant*, James Lee Burke, traduit par Christophe Mercier, Rivages Noir.

Une famille française

C'est une famille française comme les autres. Une famille descendant de l'immigration qui s'est intégrée comme bien d'autres familles populaires françaises. Pourtant, cette famille comme les autres est encore aujourd'hui stigmatisée et assignée à justifier son attachement à la société française et à ses valeurs.

M. Belhoumi, né en 1942 dans l'ouest algérien, est arrivé en France en 1971. Sa femme, née en 1952, l'a rejoint en 1977. Ils ont eu huit enfants. Les trois aînés nés en Algérie, les cinq autres en France. Tous les huit, soit par des parcours d'excellence soit par des parcours plus sinueux, ont réussi à avoir des vies et des emplois assez stables marqués par une nette ascension sociale.

Après une conférence dans une Mission locale de Seine-Saint-Denis en juin 2012, Stéphane Beaud rencontre trois jeunes femmes qui viennent lui parler en aparté. Ce sont trois des sœurs Belhoumi. À partir de cette rencontre, le sociologue leur propose de réaliser des entretiens réguliers avec tous les enfants de la famille, afin de faire un

« portrait de famille » sociologique.

Après plus de cinq ans d'enquête, Stéphane Beaud propose « une sorte de contre-histoire des descendants d'immigrés algériens ». Par l'histoire singulière d'une famille, il analyse tous les ressorts d'une mobilité sociale intergénérationnelle « qui sont, à bien des égards, semblables à ceux d'une famille populaire "française" ».

Dans cette histoire, l'école et le travail jouent un rôle charnière. Les deux filles aînées notamment, Samira et Leïla nées en Algérie en 1970 et 1973, ont connu la réussite scolaire : un bac général, des études supérieures qui les conduiront jusqu'à un master 2, puis à des emplois de cadres. Les trois benjamines (nées en France dans les années 1980) auront des parcours plus heurtés. Au final, elles réussiront tant scolairement que professionnellement. Les garçons enfin, de façon très banale encore, auront un parcours scolaire beaucoup plus chaotique et bien moins réussi... et pourtant eux aussi accéderont à des métiers stables et gratifiants.

À partir de témoignages très per-



sonnels, le livre parvient à dévoiler la complexité des processus sociaux de l'intégration des familles maghrébines : l'investissement des parents dans l'école, la morale, le soutien indéfectible des enfants ; le rôle de locomotive des sœurs aînées ; la sociabilisation politique ; les stratégies matrimoniales ; la mobilité géographique ; le poids du genre et de la génération... Malgré cela, pourquoi les enfants Belhoumi ont-ils tant de difficultés à conquérir une place dans le « club France », en particulier depuis les attentats terroristes de janvier 2015 ? ■

Stéphane Rio

• *La famille Belhoumi. Portraits de famille (1977-2017)*, Stéphane Beaud, La Découverte, 2018.

Le coin de la BD Débuts de la Françafrique

Dans le dernier quart du XIX^e siècle, la domination et l'exploitation coloniales du continent africain deviennent un enjeu majeur pour les puissances européennes. Le système concessionnaire mis en place par la France donne aux compagnies privées un pouvoir exorbitant sur les populations du bassin du Congo. Alors que la III^e République tient à entretenir l'image d'une puissance bienfaitrice apportant paix et civilisation (par opposition avec l'État indépendant du Congo, possession personnelle du roi des Belges Léopold II jusqu'en 1908), la presse se fait l'écho de crimes commis envers les populations locales. Révélée le 15 février 1905, ce qui devient rapidement « l'affaire Gaud et Toqué » (deux administrateurs coloniaux) est un choc pour l'opinion. Afin de calmer l'agitation d'une partie des députés, une mission d'enquête est envoyée au Congo, avec l'objectif de rapporter les preuves que les violences en question ont été individuelles, isolées, et ne font en aucun cas partie d'un système organisé. Le ministère des Colonies choisit de confier cette enquête à un homme à la réputation d'honnêteté et d'humanité, le très populaire Pierre Savorgnan de Brazza, explorateur puis administrateur de ces territoires, qui fut mis en retraite forcée à cause de son opposition au système concessionnaire. C'est le récit du voyage de Brazza et de son équipe, de leurs décou-



vertes macabres, de leur prise de conscience des réalités de la colonisation au Congo, que nous offrent Tristan Thil (scénario) et Vincent Bailly (dessin). Les archives qui ont permis ce travail au plus près du réel furent longtemps réputées détruites ou perdues, avant d'être publiées en 2014. Brazza mourut des suites de la dysenterie quelques semaines après le retour de la mission, et la rédaction du rapport final fut confiée à une commission qui ne comprenait aucun des inspecteurs

s'étant rendus avec lui au Congo. Pendant les quatre mois passés sur place, malgré l'obstruction zélée de l'administration française et des compagnies concessionnaires, ces derniers avaient arpenté des centaines de kilomètres, et interrogé de nombreux témoins. L'album met notamment en scène l'affaire des « femmes de Bangui » retenues en otage en mai-juin 1904 pour contraindre les hommes à livrer l'impôt en nature (le caoutchouc). Sur cinquante-huit femmes et dix enfants, quarante-cinq femmes, et deux enfants, moururent en détention. La rigueur de la documentation, l'efficacité des dialogues, la sensibilité du dessin de Bailly font de ce livre un incontournable de la « BD-enquête ». ■

Amélie Hart-Hutasse

• *Congo 1905. Le Rapport Brazza : le premier secret d'État de la Françafrique*, Tristan Thil et Vincent Bailly, Futuropolis, juin 2018.

NOS COLLÈGUES PUBLIENT

► FORTERESSE ÉPHÉMÈRE

D'abord se confronter à la barricade, « témoin éphémère d'une histoire volatile » : à Istanbul en 2013, pour en saisir ce qu'elle « impressionne réellement en nous ». S'interroger sur sa permanence historique jusqu'au XXI^e siècle, les ruptures qu'elle introduit, les techniques qu'elle met en œuvre, le corps qu'elle mobilise, sa légitimité et sa sociabilité : la barricade est « l'arme des marges, de ceux qui n'ont que des objets du quotidien pour bâtir leur forteresse ». **Thierry Ananou**

• *Sur les barricades*, Léa Turret et Eären-dil Nubigena, Le laboratoire existentiel.

► CAPITALISME FRANÇAIS

Nicolas Sueur publie coup sur coup deux monographies d'entreprises pharmaceutiques au moment de l'essor du capitalisme français du XIX^e siècle. *La Pharmacie centrale de France*, une coopérative d'achat et de production entre pharmaciens fondée en 1852, permet de saisir les origines de ce secteur, pilier de la révolution industrielle. Avec l'entreprise Menier, l'une des plus importantes chocolateries européennes, on découvre que cette spécialisation fut relativement tardive. Elle débuta au XIX^e siècle dans la droguerie pharmaceutique, révolutionnant profondément le secteur. **Stéphane Rio**

• *Nicolas Sueur, La pharmacie centrale de France. Une coopérative pharmaceutique au XIX^e siècle*, Presse Universitaire François Rabelais, 2017. Et *Maison Menier. De la droguerie au chocolat. 1816-1869*, L'Harmattan, 2018.

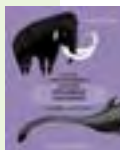
FOR THE KIDS

Lire utile

Voilà deux albums pour les 3/8 ans qui « interrogent et imaginent le monde »

selon la démarche originale des éditions Rue du Monde. Dans le premier, les *P'tits Bonzoms* découvrent une tortue qui s'est renversée. Incapables de rester indifférents à son malheur, ils décident de l'aider. Ingénieurs, solidaires et déterminés, ils montrent que l'union fait la force. Un vrai succès auprès des petits. *La petite encyclopédie* fait revivre, avec un joli style et une plume documentée, libellules géantes, rongeurs volants et autres bêtes étonnantes qui ont peuplé notre planète il y a des millénaires. Une approche de la fabuleuse diversité de la vie. **C. P.**

• *La tortue a besoin de nous !* C. Nakagawa et J. Koyose ; *La petite encyclopédie illustrée des animaux qui vivaient autrefois sur la terre*, M. Säfström, Rue du Monde.



LETTRES DE MARSEILLE AU CHER PAYS DE MON ENFANCE, UN FILM D'ALAIN BARLATIER (FRANCE)

Étranges étrangers

Ils s'appellent N'Deye, Mohamad, Nacira, Luisa, Mounir et Tayeb. Ils ont fui la dictature de Videla ou d'Al Assad, ils ont quitté la Kabylie en pleine décennie noire ou la Tunisie pour un meilleur avenir. Ils ont choisi la France, terre d'asile, à moins que ce ne soit la France qui les ait choisis. Des hommes et des femmes venus d'ailleurs. C'était il y a cinq, dix, vingt ou quarante ans. Aujourd'hui ils vivent à Marseille et la plupart sont devenus français. Face caméra, ils racontent leur parcours migratoire, leur parcours de vie et parfois leur parcours du combattant pour obtenir des papiers. Ils disent chacun une relation particulière au sentiment d'être français. Ils disent le racisme, les discriminations ou l'assignation à une identité d'origine. En contrepoint de ces portraits, des plans de Marseille : calanques, paysages de carte pos-

taille, scènes de marché animées. Une scène nous saisit : des jeunes gens, principalement des garçons venus d'Afrique noire, bien souvent mineurs, occupent une église. Nous sommes en novembre 2017 sur le Vieux-Port. Tout unit mais tout éloigne aussi ces « migrants » anonymes – on entend même désormais « déplacés » – des protagonistes du film, « immigrés » ou « réfugiés ». Ce sont les mêmes et pourtant tout a changé. Que sont devenues les valeurs portées par la république française ? interroge l'historien Olivier Vincent. Comment la tradition d'asile de la France a-t-



elle été mise à mal par les lois Pasqua et, plus récemment, les gouvernements de N. Sarkozy et E. Macron ? Ce film autofinancé et auto-produit a vocation à tourner et susciter les débats partout en France auprès de publics variés et notamment dans les lycées. C'est ainsi que l'a voulu son réalisateur Alain Barlatier, ancien professeur et toujours militant à la FSU.

Cécile Exbrayat

• *lettres de marseille... au cher pays de mon enfance* (58 minutes), documentaire d'Alain Barlatier, DVD 15 euros (frais de port inclus). Contact : atelier.cooperatif.tsv@gmail.com ; pcdmq.blogspot.com

SÉRIE

Jubilatoire



Huit malfaiteurs, minutieusement préparés par le mystérieux « Professeur », braquent la Fabrique nationale de la monnaie et du timbre espagnole, prenant en otages 67 personnes pendant plusieurs jours. Le temps d'imprimer 2,4 milliards d'euros sans une seule victime et sans léser de petits épargnants.

Haletant et intimiste parfois, le récit allégorique incite à contester le modèle capitaliste et à chercher une organisation sociale plus juste, en refusant l'ordre établi. Brossant au passage de beaux portraits de femmes.

Catie Pillé

• *La Casa de Papel*, Espagne, A. Pina, Atramedia/Netflix, 2017.

RADIO

Matières à penser !



Frédéric Worms propose des entretiens avec d'autres philosophes, auteurs, professionnels de divers secteurs sur les enjeux de société, en particulier sur les réfugiés. Professeur à l'ENS, Worms dirige le Centre international d'Étude de la philosophie française contempo-

raine et est membre du Comité consultatif national d'Éthique. Ce comité vient d'organiser les États généraux de la bioéthique.

Philippe Laville

• France Culture, chaque lundi de 22 h 15 à 23 heures et sur www.franceculture.fr

MUSIQUES

• CLASSIQUE

Une musique refuge



Trois disques d'une rare et fragile poésie : Messiaen a collectionné les chants d'oiseau, les a pris

en dictée avant d'en faire la transcription pour piano. La superbe interprétation de ce *Catalogue d'Oiseaux* par Pierre-Laurent Aimard donne ainsi à entendre le chocard des alpes, le traquet staphazin, la rousserole effarvatte... et d'autres espèces encore.

Un disque bouleversant dès la première note et sans discontinuer, jusqu'à la dernière. Il en émane une fraîcheur, presque magique, non dénuée, aujourd'hui, d'une dimension politique. L'interprète P.-L. Aimard l'exprime remarquablement : « À l'heure où le monde est consterné par la destruction de la nature par l'homme, ce cycle s'impose comme une musique refuge et trouve résonance auprès d'un public toujours plus concerné, élargi et touché ».

Nicolas Morvan

• *Catalogue d'Oiseaux*, Olivier Messiaen, Pierre-Laurent Aimard, Pentatone.

• ROCK

Redécouvrir The Needs

En presque 30 ans d'activisme musical, et ce malgré des périodes de retrait, les Aixois de The Needs n'ont jamais renoncé aux fondamentaux du rock garage ! Le nouvel album produit par le mythique et regretté Lucas Trouble, enregistré entre 2011 et 2014, prouve une fois de plus la richesse de ce groupe trop méconnu. Des sonorités sixties, une énergie brute portée par une voix chaude et des mélodies imparables, c'est le cocktail 2018 offert par The Needs, à déguster sur le label Nova Express !



Eric Loizeau

• *The Most Elegant Hanged Men*, The Needs, 2018, Label Nova Express

• CHANSON

Paulette forever



La voix suave de Paulette Wright s'est éteinte le 16 juin dernier. Elle allait avoir 29 ans. Cette Rémoise franco-britannique s'était fait connaître en 2013 en assurant la première partie des concerts de Yodelice. *From one to another*, composé de guitare, piano, voix, magnifique album de 2016, une musique planante et des chansons feutrées aux accents mélancoliques. Au moment de sa mort, elle travaillait à un nouvel album avec le musicien Sam Calow qu'on attend avec impatience. Son univers folktronica était doux et poétique, comme elle.

C. E.

• *From one to another*, Paulette Wright, HeArt-Impulse Records, <https://paulettewright.bandcamp.com>.

POÉSIE

Le choc des mots, le poids des photos



Régis Moulou se veut expérimentateur. *Sur laèvre des volumes* – un titre énigmatique – mélange poésies fragiles, haïkus et photos pour contraindre le lecteur spectateur à s'interroger sur les rapports entre l'image et le texte. Notre époque insiste tellement sur la communication que la réalité se dérobe. Il faut donc accepter les interrogations que suscitent les photos des mots.

Ici, il arrive que les mots et la photo s'entremêlent pour ouvrir des portes dans notre esprit, pour pénétrer dans d'autres contrées, d'autres fois la porte reste hermétiquement fermée. L'auteur nous invite à ce temps suspendu face à l'accélération actuelle de l'Histoire. Prenons ce temps nécessaire.

Nicolas Bénéès

• *Sur laèvre des volumes*, Régis Moulou, préface de Patrice Cazelles, éditions de la rue nantaise (Rennes).

Portrait d'une reporter-aquarelliste

Issue d'une famille qui dessine naturellement, Noëlle Herrenschmidt a été illustratrice de presse jusqu'à sa découverte des assises lors du procès Barbie, une « révélation » dit-elle ; désormais elle dessinera sur le vif des êtres humains en situation. Puis, devant ses encres sur les *boat people*, la question de son éditeur « Mais où est la couleur ? » ouvre une nouvelle étape : « J'ai découvert l'aquarelle en même temps que le reportage, à 50 ans ». Cette technique, associée à tort à l'éducation des jeunes filles – « Voyez les carnets de Delacroix, notre maître à tous » dit Noëlle Herrenschmidt – a bien des avantages. Le matériel léger est adapté à l'urgence du dessin d'audience, « discret » ajoute-t-elle, et installe la confiance avec les gens qu'on dessine. Ils voient se créer, en direct, une image qui ne sera plus retouchée. En outre, la douceur des couleurs séduit le regard, rend accessibles les sujets les plus durs.

Après le Palais de justice, Herrenschmidt s'immerge dans différentes institutions dont elle sait patiemment se faire ouvrir les portes, telles les prisons, la gendarmerie ou même le Vatican. En 2003, *L'Hôpital, à la vie, à la mort* est son livre « le plus abouti », fruit de trois ans de travail. Il s'agit de tout raconter et de donner la parole aux soignants, aux malades, à de grands brûlés... Comment se sent-elle après une telle expérience ? Elle répond : « On en sort grandi. On n'est jamais submergé puisqu'on est là pour transmettre. Je suis faite pour raconter ce que les gens

vivent, je ne suis pas spectatrice puisque je dessine "avec". Je suis toujours en empathie ».

D'autres livres suivent bien avant celui qu'elle consacre au monde politique, *Dans les coulisses de la loi* (2016), elle donne la parole à tous les acteurs, sans hiérarchie, sans documentation préalable ni parti pris : « C'est ce qui est formidable dans le métier que je fais, je suis totalement libre. Il n'y a pas de censure car je demande "Qu'est-ce que c'est qu'être au Conseil d'État ? Qu'est-ce que c'est qu'être balayeur ? Qui êtes-vous ?". Donc je suis en dehors de tout système ». Forte de cette publication, elle a l'espoir de réaliser un livre numérique d'éducation civique : « le numérique peut donner quelque chose d'attrayant à un sujet aussi sévère que la loi, mon aquarelle peut bouger, les

images peuvent bouger ».

Hors de son métier, Noëlle Herrenschmidt ne dessine pas ; elle ne se considère pas comme une artiste : « Je n'ai pas envie de me raconter moi. Tous les artistes ont un monde intérieur, moi j'ai un monde extérieur, les autres. L'aquarelle est un soutien mais c'est le reportage qui compte avant tout et si le dessin est beau, tant mieux ».

Il l'est en effet et répond harmonieusement aux multiples textes entièrement écrits de sa main. Ainsi, ses ouvrages séduiront autant par leur esthétique que par leur valeur sociale et documentaire. ■

Brigitte Cacheux, Geneviève Chourreu

L'hémicycle
© Noëlle Herrenschmidt pour les Éditions de La Martinière, Les Coulisses de la loi



FAIRE VIVRE LES REVUES

Revue française de socio-économie : dix ans déjà

Un numéro spécial, *Troubles dans la protection sociale*, pour faire le point sur l'ensemble des contre-réformes qui visent le dénommé modèle français. Le filet de sécurité que représente la Sécurité sociale, l'assurance chômage, le minimum vieillesse... est menacé et risque de faire rentrer l'économie française dans une profonde récession. Un numéro nécessaire qui mêle économie et sociologie. **N. B.**

• RFSE, 1^{er} semestre 2018, La découverte.



THÉÂTRE

Sauvons la Vieille Grille !

Chaleureux et magique, élément du patrimoine historique du Quartier latin, à deux pas de la rue Mouffetard, la Vieille Grille a vu débiter Colette Magny, Zouc, Coluche, Higelin, Maurane, Rufus... Elle reste un lieu de découvertes sous la houlette de notre collègue Anne Quesemand. Ce lieu est menacé et peut encore être sauvé en signant très vite l'appel sur www.vieillegrille.fr. **Ph. Laville**

EXPOSITION

Escapade estivale à Metz

Le Centre Pompidou-Metz propose deux expositions très différentes, l'une courte (quatre salles) et aérée, l'autre sur deux étages et dense. *L'aventure de la couleur*, jusqu'au 22 juillet, présente des œuvres des collections permanentes du Musée national d'Art moderne. Des tableaux connus d'artistes de grand renom. L'originalité de l'exposition et son intérêt résident dans le choix de les réunir pour faire ressortir leur caractéristique commune, en privilégiant la couleur par rapport aux thèmes, motifs ou formes. L'accrochage, de ce point de vue, est particulièrement réussi. Matisse, Jean Dewasne et Bridget Riley dialoguent dans une salle, une autre est consacrée au mono-

chrome, avec Klein et Rutault. Martial Raysse en occupe une troisième « *La couleur vivante* ». Daniel Buren côtoie Aurélie Nemours et François Morellet dans la quatrième « *La couleur comme pensée* ». Magnifiques tableaux de Simon Hantai, de Sam Francis et de Ellsworth Kelly. L'exposition « explore les recherches sur la couleur, tantôt appréhendée comme un puissant vecteur d'émotions et de sensations, tantôt comme un support infini de réflexions sur la matérialité et la spiritualité de la peinture » (cf. le texte d'introduction). Un objectif parfaitement atteint.

Les troisième et deuxième étages sont consacrés, jusqu'au 20 août, à *Couples modernes*. Les œuvres – peinture, sculpture, mobilier, objets et beaucoup de photographies – d'une quarantaine de couples d'artistes de la première moitié du xx^e siècle sont présentées, accompagnés de documents (lettres, revues, etc.). L'idée est de mettre l'accent sur la confrontation dans ces couples d'artistes sur l'influence croisée qui nourrit leur production, lors d'une période marquée par l'évolution du statut de la femme et par l'émergence de la modernité dans la création, avec le surréalisme, le mouvement Dada et autres. Bien souvent, dans les



couples hétérosexuels, c'est l'homme qui est connu du grand public. Des exceptions existent, par exemple Sonia Delaunay, Vieira da Silva, Frida Kahlo. Il ne devait pas être facile, sans doute, de vivre et de créer dans l'ombre de Kandinsky (Gabrielle Munter), de Picasso (Dora Maar), d'Ernst (Leonora Carrington)... Découverte de certaines artistes (et quelquefois certains) restés dans l'ombre malgré une production de grande qualité comme chez Anni Albers, créatrice de textiles magnifiques, et chez les architectes et les designers. Présence intéressante de couples homosexuels, en particulier de lesbiennes. Bien des œuvres ne sont pas issues des collections du MNAM, et sont rarement vues. Deux bonnes raisons d'aller faire un tour à Metz ! ■ **Sylvie Chardon**

• Centre Pompidou-Metz, 03 87 15 39 39, centrepompidou-metz.fr



Martial Raysse

« La crise migratoire a lieu sur notre palier de porte »

Alice Gautreau est une jeune sage-femme. Cette année, elle a publié *Seuls les poissons morts suivent le courant*, chez Pygmalion, qui raconte son expérience à bord de l'Aquarius, le navire de MSF (Médecins sans frontières) et SOS Méditerranée, qui sauve des migrants en mer. Aujourd'hui de retour au Congo, sur le lieu même de sa première mission, Alice Gautreau se consacre aux violences sexuelles.

L'US MAG : À quel moment vous êtes-vous dit qu'il fallait témoigner ? D'ailleurs, le mot de témoignage vous convient-il ?

Alice Gautreau : Oui, le mot de témoignage me convient très bien. Cela fait partie des valeurs de MSF, au même titre que d'apporter les soins. C'est ça qui nous différencie beaucoup du Comité International de la Croix-Rouge (CICR), qui communique très peu sur les actions qu'il mène. Selon le CICR, c'est ainsi qu'ils préservent leur neutralité et leur indépendance. C'est en raison de cette massive différence que dans les années 70 des médecins, auparavant à la Croix-Rouge, comme Bernard Kouchner, ont décidé de créer une nouvelle association : MSF. Il s'agissait d'avoir cette liberté de témoigner et de dire ce qu'on voit sur le terrain. Pour moi, c'est très important et c'est une des raisons pour lesquelles je suis à MSF : il faut apporter les soins aux personnes qui en ont besoin, mais aussi pouvoir en parler afin de faire bouger les lignes, faire résonner nos actions dans les hautes sphères, où les choses se décident. La mission qu'on réalise avec l'Aquarius touche de près les gens puisque tout le monde en Europe est concerné par la crise migratoire : tout se passe sur notre palier de porte. Nos politiques peuvent changer les choses, mais nous aussi, les citoyens, nous pouvons agir pour changer le quotidien de tous ces gens qui nous arrivent par bateau. Avec ma mission au Congo, les gens font moins le lien, alors qu'on a tous du coltan* dans nos téléphones. Tous les combats au Congo ont à voir avec cette exploitation minière, et ce depuis 1996. Le Congo est en guerre depuis cette période et les médias n'en parlent jamais ! Les gens passent leur temps à fuir leurs villages, donc ils ne peuvent plus cultiver la terre. On rencontre énormément de personnes qui souffrent de dénutrition.

L'US MAG : Qui sont « toutes les héroïnes du quotidien » de votre dédicace ?

A. G. : Toute femme est une héroïne du quotidien. Bien sûr, nous avons connu



« Toute femme est une héroïne du quotidien »

beaucoup d'avancées, mais nous ne sommes pas arrivées au niveau d'égalité auquel on aspire. Rien que le fait d'être une femme nous demande un courage quotidien. Les femmes africaines en particulier sont de grandes héroïnes. Elles font tout à la maison, le travail est très dur : il n'y a ni eau courante ni gaz pour faire la cuisine ! Elles allument le feu tous les jours, vont chercher l'eau, s'occupent des enfants, les élèvent. Elles sont les mères de la Nation. Mais les femmes chez nous n'ont pas la vie facile non plus, en comparaison avec les hommes. Nous sommes certes plus proches de l'égalité qu'en Afrique, mais il y a encore 20 % de différence de salaire entre hommes et femmes. Et, en tant que sage-femme, je vois des violences obstétricales : ce sont des choses qui ne devraient plus exister. On en sait trop pour que ces choses perdurent. Chaque femme qui lit mon livre peut s'identifier comme étant elle-même une de ces héroïnes du quotidien.

L'US MAG : Que pensez-vous de la situation des maternités en France ?

A. G. : Je n'ai jamais travaillé en France en tant que sage-femme. J'ai fait mes études en Écosse puis ai travaillé à Londres. En Angleterre, il n'y a plus que d'énormes maternités qui sont de véritables usines à bébé (6 000 naissances par an). Les plus gros pôles en France sont à 3 000. Mais en Angleterre, il y a beaucoup plus de sages-femmes. On arrive à suivre les femmes selon le modèle suivant : une femme pour une sage-femme. C'est-à-dire qu'une femme enceinte est suivie par la même sage-femme tout au long de sa grossesse. En France, il y avait de petites maternités, centrées sur la patiente. Mais fermer ces petites maternités, cela revient à étendre le rôle de la sage-femme, qui s'occupe de beaucoup plus de femmes. Ce qui a pour conséquence de faire perdre le lien personnel entre soignée et soignant. Toutes les études montrent que le suivi global est la meilleure façon d'avoir une bonne santé pour la mère et l'enfant. En créant des usines à bébés, on dépersonnalise les liens. Mais heureusement, de plus en plus de maisons de naissance ouvrent en France.

L'US MAG : Votre livre s'ouvre sur la naissance miraculeuse de « bébé Christ », sur un canot en bois, sans assistance, puisque l'Aquarius n'est arrivé qu'après. Est-ce l'événement le plus fort que vous ayez connu en tant que sage-femme ?

A. G. : En tant que sage-femme, c'est l'accouchement qui va me marquer à vie alors que je n'y ai pas assisté. J'ai pris en charge la maman, Constance, seulement ensuite. Je lui ai apporté les premiers soins et nous avons tissé un lien très fort durant la traversée. Pendant les premières minutes de l'arrivée de Constance à bord, je n'ai pas réalisé. J'ai procédé aux différentes étapes, de manière presque automatique : délivrer le placenta, vêtir l'enfant, recoudre la maman, mettre le bébé au sein. C'est suite à cet événement que j'ai écrit un article. Ce qui était le plus déroutant c'est que nous étions persuadés que c'était une

péripétie folle, et qu'il y aurait plein de journalistes à notre arrivée. Et quand nous avons débarqué, il n'y avait personne. Tout le monde s'en fichait. C'est très frappant de se dire qu'un bébé est né en pleine mer, que nous avons fait un communiqué de presse... qui n'a pas été relayé dans les médias. Une femme accouche, au milieu d'une centaine d'hommes, en pleine mer et ça n'a intéressé personne !

L'US MAG : *Vous écrivez « Sauver des Africains en Afrique ne pose pas de problèmes, mais il y en aurait lorsqu'il s'agit de sauver des Africains de la noyade (...) ». Propos d'une actualité brûlante avec les élections italiennes et l'arrivée au pouvoir de l'extrême droite !*

A. G. : C'est absolument horrible. De plus, nous sommes très condescendants à l'égard de l'Afrique. On a l'impression que les Africains n'ont qu'une envie : venir vivre chez nous. C'est complètement faux ! Les Africains sont très fiers de leurs différents pays et cela leur coûte énormément de quitter leurs villages, leurs familles, leurs communautés. Les pays quittés sont des pays magnifiques et qui sont détruits par des intérêts économiques occidentaux. Les donneurs de leçon européens se payent notre tête ! Les migrants qui arrivent chez nous, avec tout ce qu'ils ont traversé, sont des héros. Le jeune Malien qui a sauvé un enfant dernièrement ne m'étonne pas : sur l'Aquarius, aucun migrant n'aurait laissé un enfant ou n'importe qui tomber à l'eau. L'humanité que j'ai trouvée sur l'Aquarius est immense. Les femmes qui pourtant venaient juste de monter à bord étaient d'une grande délicatesse : elles se préoccupaient de moi en me demandant si j'avais mangé ou comment j'allais. Les migrants ne sont pas là pour nous prendre nos boulots, mais pour construire une vie meilleure. Ils ne viennent pas pour les trente-huit euros par mois d'aide sociale. On devrait leur tendre la main et humaniser le processus. La dernière chose dont les migrants ont besoin est la fermeté. Au contraire, ils ont déjà vécu tant d'horreurs, nous devrions les accueillir avec chaleur. Nous qui sommes si riches, nous leur fermons la porte au nez. Ce n'est pas une très belle image de l'Europe.

L'US MAG : *Que répondez-vous à ceux qui disent que l'aide humanitaire dans les pays pauvres revêt un aspect néocolonial ?*

A. G. : Très paradoxalement, je suis plutôt d'accord. En tant qu'humanitaire ici, je travaille énormément avec mes collègues nationaux. J'ai toujours à l'esprit de les mettre en position de force : que ce soit eux qui prennent les décisions, qu'ils me donnent leur avis, leurs recommandations. C'est leur projet finalement. L'idéal ce serait qu'on n'envoie que de l'argent ou des moyens.

Mais on n'en est pas encore là. Aujourd'hui, il y a encore tellement de corruption, de compétition pour s'en sortir, que c'est difficile. Il est encore nécessaire qu'on soit là. Mais moi j'essaie de ne pas être pas néo-colonialiste, ni penser que je sais mieux que mes collègues congolais. J'aime beaucoup travailler avec eux et j'apprends beaucoup d'eux. Je passe beaucoup de temps dans la communauté. Je ne vis pas du tout avec les expatriés qui ont une vie de Club Med. Je vais dans les villages où je suis invitée par mes collègues nationaux, parce que je suis ici pour être au Congo, pas en « ExpatriLand ».

L'US MAG : *Dans votre livre, vous parlez d'une médecine qu'on pourrait appeler « inclusive » car elle intégrerait la médecine traditionnelle.*

A. G. : Ce n'est pas quelque chose qu'on développe avec MSF et je le regrette. En Afrique, il y a beaucoup de tradi-praticiens, une sorte d'équivalent des naturopathes. Ce n'est pas une médecine basée sur des recherches scientifiques (testées sur de très nombreuses personnes), mais plutôt sur un savoir des plantes. Le dialogue est malheureusement brisé entre nous et les tradi-praticiens car ils nous voient comme des gens qui leur volent leur patientèle. Et dans les rangs des médecins occidentaux, beaucoup râlent car lorsqu'un patient nous arrive après être passé par un tradi-praticien, il peut nous arriver trop tard, donc en mauvais état. La médecine occidentale se marie très mal avec la médecine traditionnelle. C'est bien dommage. On s'aliène certains de nos patients en faisant comme ça. Là, j'ai commencé à rencontrer les tradi-praticiens dans le cadre de mes nouvelles fonctions autour des violences sexuelles. Mais ils sont très réticents.

« Une femme accouche, au milieu d'une centaine d'hommes, en pleine mer et ça n'intéresse personne ! »

L'US MAG : *Une terrible confirmation nous est apportée par votre livre : les violences faites aux femmes sont les violences les mieux partagées.*

A. G. : Oui, c'est très commun. L'humanité semble penser qu'il est normal de maltraiter les femmes. Être une femme demeure très difficile et pourtant je suis née en France, je viens d'une famille ouverte, mon père ne m'a jamais empêchée de faire la moindre chose, j'ai fait des études... Et pourtant, on ne marche pas dans la rue sans se faire siffler. Les hommes ne se rendent pas compte de la violence que c'est de ne pas pouvoir sortir le soir sans se faire ennuyer. Et en plus, les hommes à qui on en parle sont très condescendants. Ici au Congo, les



femmes sont extrêmement violentées. J'ai distribué un questionnaire, auprès de l'équipe nationale congolaise, et à la question « les hommes peuvent-ils battre leur femme ? », un très grand nombre de « oui » a été répondu. Le mythe perdure selon lequel les femmes n'auraient pas autant de besoins sexuels qu'un homme. Les hommes auraient donc besoin de faire l'amour ! C'est ainsi qu'on blâme la victime. En Lybie, les violences sexuelles sont terribles. En Europe, le calvaire ne prend pas fin pour les migrantes. Dans les camps de détention, les femmes sont très vulnérables et violentées. C'est pour cela que Laurence Fischer a créé une association d'autodéfense pour les femmes migrantes en Seine-Saint-Denis et à Bukavu, au Congo, dans le même hôpital que le docteur Mukwege. Les femmes qui ont confiance en elles peuvent en inspirer d'autres, transmettre cette confiance. On devrait toutes être féministes par défaut.

L'US MAG : *Lors de votre formation à Édimbourg, auprès de femmes des quartiers populaires, vous semblez faire la découverte de la lutte des classes.*

A. G. : Tout à fait. Ça a été une révélation pour moi. Je suis très privilégiée, j'ai grandi dans un village du sud de la France, nous vivions sans abondance, mais sans connaître la misère. Ma norme c'était de voyager, de faire du ski à l'école. C'est quand je suis sortie de mon village que j'ai découvert que notre manière de vivre n'était pas la norme. La vie que j'ai eue n'était pas normale. C'est en étant confrontée à la réalité que je l'ai comprise. Il faut ouvrir les yeux. Quand je découvre ces femmes à Édimbourg, je prends conscience que nous vivons sur la même planète, mais pas dans le même monde. Et le décalage avec le Congo est plus grand encore. ■

Propos recueillis par Doriane Spruyt

* Mot-valise pour colombite-tantalite. Minerai de couleur noire ou brun-rouge qui permet, notamment dans nos téléphones, de conserver les données après les avoir éteints.

Derniers lauréats

- **2017** : *L'art de perdre*, Alice Zeniter, Flammarion.
- **2016** : *Petit pays*, Gaël Faye, Grasset.
- **2015** : *D'après une histoire vraie*, Delphine de Vigan, J.-C. Lattès.
- **2014** : *Charlotte*, David Foenkinos, Gallimard.
- **2013** : *Le Quatrième Mur*, Sorj Chalandon, Grasset.
- **2012** : *La Vérité sur l'Affaire Harry Quebert*, Joël Dicker, Éditions de Fallois / L'Âge d'Homme.

Chiffres

443 000

exemplaires vendus en moyenne pour le **Goncourt des lycéens**.

400 000

pour le **Goncourt**.

221 000

pour le **Renaudot**

83 000

pour le **Femina**

Sur la période 2012-2016⁽¹⁾.

1. Selon une étude de l'institut Gfk.

Le calendrier (Voir les dates précises sur le site du MEN pour chaque édition)

- **Mai** : dépôt des candidatures d'établissements
- **Juin** : réunion d'information à destination des équipes éducatives
- **Septembre** : publication de la liste d'ouvrages sélectionnés et début des lectures par les classes
- **Octobre** : organisation de rencontres régionales entre auteurs et lycéens
- **Novembre** : délibérations régionales, nationales et annonce du lauréat

Pour plus d'informations

- Sur **Eduscol** : <http://eduscol.education.fr/cid55533/goncourt-des-lyceens.html>
- Site du **rectorat de l'académie de Rennes** : <http://www.ac-rennes.fr/cid105079/journal-du-goncourt-des-lyceens.html>
- Site de l'association **Bruit de lire** : <http://www.bruitdelire.org>

LE PRIX GONCOURT DES LYCÉENS

Un jeune trentenaire

De tous les prix littéraires, près de 2 000 en France, le Goncourt est le plus prestigieux. Depuis quelques années, le Goncourt des lycéens, attribué par de jeunes lecteurs non spécialistes, dépasse son aîné en termes de ventes.

L'enjeu est considérable. Un roman primé par le Goncourt des lycéens voit souvent ses ventes multipliées par sept. Le phénomène est doublé quand s'y ajoute un autre prix. Delphine de Vigan, lauréate la même année du prix Renaudot, a vendu 500 000 exemplaires de son roman *D'après une histoire vraie*.

Créé en 1988, aujourd'hui trentenaire, ce prix est devenu une véritable institution. À l'origine, des enseignants rennais s'associent avec leur FNAC locale pour agiter le monde de la lecture adolescente. Les jeunes ne lisent pas assez. Il faut donc les responsabiliser et les faire juges de la littérature. L'académie Goncourt apporte aussitôt son soutien. Depuis 1991, l'association *Bruit de lire* est chargée de coordonner l'action. Aujourd'hui, le jury est composé de 2 000 élèves répartis sur tout le territoire. Les 52 classes participantes, de la Seconde au BTS, sont sélectionnées en fonction des demandes de professeurs volontaires.

Lecture rapide

En septembre, l'Académie Goncourt choisit les romans, en reprenant pour partie la sélection officielle du Goncourt. Il est rare toutefois que les deux prix couronnent le même livre. Cela s'est produit à quatre reprises en trente ans, en 1988, la première année, pour *l'Exposition coloniale* d'Erik Orsenna, en 1989, 1991 et 1995, autrement dit, au tout début. Les adolescents semblaient alors partager les goûts de leurs aînés. À mesure que le prix a permis d'augmenter les ventes, le Goncourt des lycéens a gagné en autonomie, ou est-ce l'inverse ? Les romans primés sont souvent considérés comme plus accessibles, plus grand public. Après la sélection, commence la lecture : une douzaine de livres doivent être analysés en deux mois. Le prix est remis fin novembre, quelques jours avant la révélation du Goncourt, quelques jours

aussi avant Noël. La FNAC permet aux élèves de rencontrer les auteurs. L'objet de l'opération est de faire découvrir la littérature contemporaine et de susciter l'envie de lire chez les jeunes. Pendant deux mois, les rencontres régionales se succèdent. Chaque classe élit un délégué, chaque région choisit deux représentants et sélectionne trois ou quatre auteurs finalistes. Enfin, le jury se réunit à huis clos, loin de chez Drouant et de la capitale. À l'origine, les lycéens se réunissaient dans un restaurant de Rennes. Les organisateurs ont dû par la suite renoncer aux agapes. Le palais y perd mais les nourritures sont spirituelles. Le prix a fait des petits. Aujourd'hui, il existe un Femina et un Renaudot des lycéens.

Critique du jugement esthétique

Très efficace pour stimuler la lecture chez les jeunes et pour doper les ventes, ce prix ne laisse pas de poser quelques questions, notamment sur les intérêts marchands de l'opération et la collusion entre éducation et commerce. L'expertise critique est attribuée à de jeunes lecteurs non spécialistes et enthousiastes. L'amateurisme est souvent considéré comme gage de sincérité, de nos jours. Traditionnellement, un prix littéraire est le résultat du choix d'un spécialiste, auteur ou critique.

Le Goncourt des lycéens s'inscrit dans un paysage éditorial très segmenté et met l'adolescent au centre, le rend prescripteur. Une part importante de la bibliothèque est aujourd'hui dédiée au jeune public avec l'essor de la littérature jeunesse. À l'ère du « livre concurrentiel »⁽¹⁾, le Goncourt des lycéens invite l'auteur à l'École, lui dicte parfois une recette ou des thèmes d'écriture et affirme l'autorité du lecteur innocent. ■

(1) *Histoire de l'édition française*, dir. R. Chartier et H.-J. Martin, Fayard Cercle de la librairie, 1991.



FICHE DE LECTURE

Alice Zeniter - L'Art de perdre

Alice Zeniter est née en Basse-Normandie en 1986. Elle a l'âge du prix Goncourt des lycéens qu'elle a obtenu en 2017 pour son cinquième roman *L'Art de perdre*.

Elle y raconte, entre souvenir et oubli, la guerre d'Algérie et ses conséquences pour les harkis. Le roman brosse le portrait de trois générations. On suit d'abord Ali, paysan kabyle enrichi qui collabore avec les Français plutôt que d'embrasser la cause du FLN. Il paiera cher son choix ; les générations suivantes aussi. Sa petite-fille Naïma, représentante en texte de l'auteur, part à la recherche de son histoire. D'abord, elle s'intéresse à

ceux qui arrivent en France en 1962, ceux dont l'Algérie ne veut plus et dont la France ne veut pas davantage. « *L'Algérie les appellera des rats. Des traîtres. Des chiens. Des apostats. Des impurs. La France ne les appellera pas ou si peu.* » Ali, le patriarche et sa famille sont parqués au



camp de Rivesaltes. Hamid, son fils, père de Naïma, veut oublier le passé. Il ne parle ni d'enfance ni d'Algérie. Aucune volonté de revanche chez Alice Zeniter, simplement le récit d'un temps que l'oubli contamine et d'êtres à qui le roman donne enfin la parole. ■

Rubrique réalisée par Hamda El Khiri

MARCHÉ CITOYENNE DE VINTIMILLE À LONDRES

Solidarité avec les migrants



© Andrey Popov / Fotolia

Cette marche de solidarité avec les migrant-e-s qui devait initialement rejoindre Vintimille à Calais, c'est-à-dire de la frontière franco-italienne à la frontière franco-britannique, ira finalement jusqu'à Londres. Elle a démarré le 30 avril à Vintimille et a traversé – ou doit traverser – des grandes villes françaises sur son chemin (et d'autres plus petites) : Nice, Aix-en-Provence, Marseille, Lyon, Dijon, Paris le 17 juin, Lille, Calais le 7 juillet, Douvres et Londres le 8 juillet. Les marcheurs vont leur chemin, actuellement vers le Nord de la France. Parfois, ils essuient les réactions hostiles des maires de certaines communes, notamment Fontainebleau et Montereau, mais souvent l'accueil est favorable et officiel. À l'initiative de l'asso-

ciation calaisienne l'Auberge des migrants, en lien avec le tissu associatif des villes et régions traversées, cette marche rassemble des gens d'horizons divers qui marchent 25 km par jour sur une partie du trajet national ou sur tout le trajet de Vintimille à Londres. Partout ils sont rejoints par des militants locaux qui les accompagnent l'espace d'une journée. Cette initiative rencontre un succès populaire réel. La FSU avec ses militants y prend part.

Repousser la frontière

Le but de cette initiative est multiple : d'abord orienter les projecteurs sur les frontières, leur fermeture allant jusqu'à entraîner des morts tant dans le Sud-Est que dans le Nord. Vintimille est le Calais italien et l'arrivée d'un nouveau gouvernement d'extrême droite à Rome fait craindre le pire. De l'autre côté, le Royaume-Uni apparaît comme le Graal à atteindre pour de nombreux migrants mais la police française, qui les empêche de passer lorsqu'ils viennent d'Italie, les empêche de sortir pour aller de l'autre côté de la Manche ; comprenez qui pourra. Il y a un autre aspect militant et festif : générer une chaîne de solidarité sur tout sur le parcours de la marche, ce qui est pour l'instant ce qui se passe avec un succès populaire qui ne se dément pas. On craignait des actions de l'extrême droite mais elles furent ridicules... quand elles ont existé, c'est-à-dire jusqu'à présent quasiment pas.

Pour plus de renseignements : www.laubergedesmigrants.fr/fr/la-marche-citoyenne. ■

Olivier Sillam

SECRET DES AFFAIRES

Le silence est d'or

La loi sur le secret des affaires constitue un grave recul pour le droit d'alerte publique et d'information dont la reconnaissance avait progressé en 2016 avec la loi Sapin II. Transposition « dure » d'une directive européenne, elle instaure le droit de s'opposer à toute divulgation d'information concernant une entreprise et sa gestion. Bien que le député auteur du texte ait dit et répété que la loi ne s'appliquerait ni aux journalistes, ni aux représentants du personnel, tout dépendra des juges. La loi instaure le secret comme règle, et l'information comme exception : ce sera aux lanceurs d'alerte de faire la démonstration de leur bonne foi, et non à l'entreprise de démontrer l'intention malveillante.

Deux poids, deux mesures

C'est d'autant plus inquiétant que les informations dont la divulgation est susceptible d'être couverte sont très strictement définies. Cette loi, limitée aux pratiques délictueuses ou criminelles, exclut les pratiques douteuses comme l'optimisation fiscale, ou dont le caractère illégal est difficile à prouver (discrimination, par exemple).



© Enjoys / Fotolia

L'esprit de cette loi est très clair : les profits priment sur l'information et le débat citoyen. La mobilisation du collectif « Stop secrets des affaires », qui comprend des journalistes, des associations de défense des droits, des syndicats (dont le SNESup-FSU et le SNCS-FSU) a permis de sensibiliser sur la question et des parlementaires d'opposition vont porter le texte devant le Conseil constitutionnel : si l'affaire n'a pas fait beaucoup de bruit, elle n'est pas close. ■ Hervé Le Fiblec

Marches des fiertés 2018

Rester mobilisé-e-s !

Mai, juin, juillet sont les trois mois des marches des fiertés partout en France. Revendiquant l'égalité (PMA pour toutes), combattant les violences, ces marches sont l'occasion de rappeler que l'égalité en droit et dans la vie réelle n'est toujours pas gagnée. Le dernier rapport de SOS Homophobie 2018 témoigne de cette violence toujours présente. La marche de Paris, le 30 juin, est placée sous le slogan « Les discriminations au tapis, dans le sport comme dans nos vies ! », puisque Paris accueille les Gay Games du 4 au 12 août.

Violences policières

Manifester est un droit

En mai dernier, une grenade dite assourdissante arrachait la main d'un militant sur la ZAD de Notre-Dame-des-Landes. Son nom s'ajoute à la longue liste des militants gravement blessés lors de manifestations, quand ils n'y ont pas perdu la vie comme Rémi Fraisse en 2014.

Aucun manifestant ne devrait être blessé lors d'une manifestation, puisque selon l'article 431-3 du code pénal, « la force déployée doit être proportionnée au trouble à l'ordre public et doit prendre fin lorsque celui-ci a cessé ». Ces incidents graves et inacceptables se répètent trop souvent. Le pouvoir politique doit prendre ses responsabilités et faire en sorte que les citoyens puissent manifester sans craindre pour leur vie ou pour leur intégrité physique.

Lyon

Capitale de l'extrême droite

Cette image déplorable surgit à nouveau dans les médias. L'annonce par Marion Maréchal de l'implantation de son institut de science politique, la tenue du bureau du FN le 1^{er} juin, sont un symbole. Au-delà, différents groupes d'extrême droite prolifèrent dans la ville et la liste de leurs agressions contre des militants, des locaux associatifs, est longue. Les membres du Bastion Social, émanation récente du Groupe Union Défense (GUD), se proclament « fascistes et fiers de l'être ». Ils ont fait parler d'eux, récemment, en réquisitionnant un bâtiment pour loger des sans-abris français. Rassemblements et manifestations à Lyon contre l'extrême droite se succèdent. Le 16 juin, la Gay Pride se déroulera dans « Vieux Lyon », fief revendiqué de l'extrême droite.

LE COMITÉ SYNDICAL FRANCOPHONE DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION (CSFEF) organise tous les deux ans la Rencontre du CSFEF, en amont du sommet des chefs d'État et de gouvernement de la francophonie. En septembre 2018, elle aura lieu à Paris.

Rencontre syndicale pour la francophonie

Cet événement réunira des représentants syndicaux de l'éducation de pays francophones, il vise à renforcer la compréhension et la solidarité entre les différents pays. La Rencontre sera en phase avec le thème officiel du sommet de la francophonie, qui aura lieu en Arménie les 12-13 octobre 2018, « *vivre ensemble dans la solidarité, le partage des valeurs humanistes et le respect de la diversité : source de paix et de prospérité pour l'espace francophone* ». Ce thème se décline diversement dans les programmes scolaires, qui abordent l'éducation à la citoyenneté, l'éducation aux médias et à l'information, l'ouverture culturelle, par exemple.

Garantir le droit à l'Éducation

Le droit à l'éducation pour tous est de la responsabilité des États ; or, dans beaucoup de pays francophones, les écoles privées de mauvaise qualité se développent ou des entreprises privées envahissent l'école. Notre Rencontre fera le point sur les actions menées par les différents syndicats nationaux et par



le CSFEF au niveau international, afin de proposer des réponses collectives face à cette menace grandissante. Lors de la dernière Rencontre (Madagascar 2016), les délégués avaient demandé que le volet santé au travail soit approfondi, le CSFEF a donc lancé une enquête, en partenariat avec la MGEN et son réseau éducation et solidarité, dont les premiers résultats seront discutés. L'expé-

rience d'instances s'occupant de santé et de conditions de travail sera aussi un des aspects que nous examinerons. La qualité de la formation des enseignants, l'utilisation du numérique, l'évaluation internationale PASEC qui concerne quinze pays d'Afrique francophone, promettent également des débats animés.

Le SNES-FSU, qui préside le CSFEF, est particulièrement impliqué dans l'organisation de cet événement. Près de 40 délégués, représentant une trentaine de pays, sont attendus à Paris, nous leur ferons bon accueil et aurons à cœur d'illustrer l'hospitalité française auprès de nos camarades, qui souvent vivent des situations difficiles dans leurs pays. ■

Jean-Hervé Cohen

ROUMANIE. Le gouvernement social-démocrate abandonne ses promesses de revalorisation salariale des enseignants.

Mobilisation continue pour les salaires

« Une année scolaire marquée par le mécontentement des employés du secteur de l'éducation. » C'est en ces termes qu'Adrian Voica, vice-président de la Fédération des syndicats libres de l'enseignement (FSLE) résume la situation. Comme tous les syndicats de l'enseignement en Europe, la FSLE concentre ses efforts pour améliorer le statut social et économique des enseignants et des autres

personnels de l'éducation. Comment attirer et motiver les jeunes diplômés quand on sait que le salaire de début de carrière est d'environ 430 euros par mois, et qu'après quarante années d'exercice, il plafonne à 800 euros ? Ces rémunérations sont parmi les plus basses en Europe et ont été réduites d'environ 40 % en 2010. Aujourd'hui encore, les enseignants ont à récupérer des arriérés de 15 % afin de retrouver le niveau de salaire dont ils bénéficiaient fin 2009. Si le syndicat a gagné au plan judiciaire, suite aux recours qu'il avait déposés (100 000 procédures au total), le gouvernement ne permet pas l'exécution des décisions de justice.

Revendiquer sans relâche

Et pourtant, comme en témoigne Adrian Voica, grâce aux « mécanismes du dialogue social, nous avons eu des réunions régulières avec les ministres de l'Éducation, du Dialogue social et des Finances. Nous essayons de faire amender la législation relative aux salaires et discutons des possibilités d'augmenter le budget consa-

cré à l'éducation ». Pour faire pression sur les discussions en cours, des mobilisations ont eu lieu dans cinq régions, notamment sous forme de rassemblements devant les préfectures. Si elles n'ont pas permis d'aboutir pour le moment, elles témoignent de la volonté des personnels de ne pas se résigner au déclassement de leur métier.

Et quand il est question d'argent, que fait le gouvernement social-démocrate ?

« Les augmentations salariales promises aux enseignants par le gouvernement actuel ont été abandonnées », souligne Adrian Voica.

Une telle situation ne fait que renforcer la détermination des personnels à reprendre le chemin de l'action dès la rentrée dans un contexte marqué également par la lutte anti-corruption que mènent les organisations syndicales et la société civile. Et de toute évidence, ce ne sont pas les chèques vacances d'un montant de 300 euros, octroyés par le gouvernement à tous les salariés de l'éducation, qui feront taire les revendications. ■

Odile Cordelier



EUROPE. Depuis les années 80, la culture de l'évaluation détermine et oriente les politiques éducatives de pays industrialisés préoccupés uniquement par la maîtrise de la dépense publique. Concurrence et comparaisons internationales (PISA^[1], TIMSS^[2], PIRLS^[3]...) poussent les États à harmoniser leurs systèmes.

L'évaluation des professeurs

D'abord, les États décrètent la faillite des systèmes éducatifs. Il faut les réformer, les rendre plus efficaces et compétitifs et rendre plus productifs leurs principaux acteurs, les professeurs. Chaque pays redéfinit alors ses modalités d'évaluation. Entre autres tendances lourdes, des indicateurs nouveaux et des outils de mise en concurrence (projets d'établissement, contrats d'objectifs) se développent. Tout se compare : professeurs, établissements, Régions... La seconde marotte du management public est l'autonomie des acteurs de terrain. C'est dans ce Grand Tout évaluatif qu'il convient d'observer l'évaluation des enseignants en Europe.

Sous contrôle

Les professeurs sont évalués tout au long de leur carrière. L'évaluation initiale valide et certifie la formation. Les suivantes influent sur la carrière. Certains pays comme le Danemark, le Luxembourg, le Portugal ont instauré une période d'essai au terme de laquelle le travail du professeur est évalué. En Allemagne, la titularisation relève du parcours du combattant. Les professeurs, qui enseignent deux disciplines au moins, passent un examen d'État puis effectuent un stage sous contrat. Selon le Land, ils obtiennent un CDD de droit privé ou sont « fonctionnaires révocables ». Ils sont ensuite fonctionnaires en période probatoire

pendant trois ans et enfin fonctionnaires à vie, autrement dit titulaires.

Évaluations locales

Puis vient l'évaluation au cours de la carrière.

- En Grande-Bretagne, elle incombe au chef d'établissement qui distribue des primes aux professeurs méritants. Les parents d'élèves choisissent librement l'établissement de leurs enfants en fonction des résultats. Cette concurrence généralisée incite bien évidemment les établissements à obtenir de bons résultats, même au prix de certains arrangements.
- En Suède, la direction de l'établissement établit une lettre de mission et, comme dans l'entreprise, procède à des entretiens pour s'assurer que les objectifs ont été atteints. Les résultats des élèves sont observés avec attention. Selon les difficultés rencontrées par le professeur, sont mises en place un certain nombre d'actions de formation.
- Au Portugal, l'avancement se fait à l'ancienneté et sur demande expresse d'une inspection par le professeur. La formation continue permet d'obtenir des crédits pour la promotion.
- En Espagne, après huit ans d'expérience, les professeurs peuvent passer un concours qui leur ouvre d'autres perspectives de carrière.
- La Finlande n'a pas de système général d'évaluation des enseignants. Chaque chef

d'établissement définit ses propres critères. L'autonomie est à son comble.

Hormis les Pays-Bas, où l'évaluation n'a lieu qu'en début de carrière, la tendance est donc à toujours plus d'autonomie accordée aux chefs d'établissement. La concurrence généralisée, pensée comme stimulante, n'aboutit souvent qu'à un trucage des résultats. L'accent est mis aussi sur la formation continue. C'est un point que notre système éducatif français aurait tout intérêt à améliorer.

Évaluation à la française

Depuis cette année, les nouvelles modalités d'évaluation professionnelle se mettent en place. Les « Rendez-vous de carrière » sont constitués d'une inspection, d'un entretien avec l'inspecteur et d'un entretien avec le chef d'établissement. L'esprit de cette évaluation a changé : elle n'est plus aussi étroitement liée à l'avancement que par le passé. Le rythme de progression, globalement plus avantageux que dans le système précédent, est commun. Les rendez-vous de carrière assurent une petite accélération. L'évaluation-conseil remplace l'évaluation-sanction. Le calendrier doit être revu mais la régularité et la certitude d'être évalué résout le problème des retards d'inspection et réduit les injustices. Les grilles d'évaluation posent problème : certains critères sont éloignés du cœur du métier. L'évaluation du chef d'établissement, enfin, laisse toujours planer un risque d'ingérence managériale. Le système, pourtant, se veut plus équilibré. Seule l'action collective et les bilans tirés des premières évaluations permettront de conserver cet équilibre et d'éviter les dérives du pilotage par l'évaluation.

Les systèmes d'évaluation des enseignants et des systèmes éducatifs de l'UE puisent à divers modes de gestion : contrôle administratif ou modèle néolibéral prônant la compétitivité. On constate certains tâtonnements évaluatifs, en fonction de la résistance des personnels, même si la tendance demeure claire et inquiétante. Seule l'implication des professeurs dans la définition des critères de leur propre évaluation peut freiner la mise en concurrence généralisée. Qui est plus autorisé qu'eux pour le faire ? ■

Hamda El Khiri

1. Organisée par l'OCDE, PISA évalue tous les trois ans les acquis des jeunes de 15 ans.

2. Enquête internationale sur les acquis scolaires en sciences et mathématiques organisée par l'IEA (International association for the evaluation of educational achievement).

3. Enquête de l'IEA qui évalue l'apprentissage de la lecture.



Les chiffres

- En 2014, en France, il y avait 22 ordinateurs ou tablettes pour 100 collégiens (dont 60 % d'ordinateurs de moins de cinq ans), contre 12,7 outils pour 100 collégiens en 2005.
- À titre d'exemple, 250 lycées dispersés sur huit départements, 60 000 postes de travail, plusieurs milliers de serveurs, plus de 600 logiciels différents pour la Région Rhône-Alpes en 2015.

Notre publication



Le numérique dans l'Éducation nationale, juin 2017, 24 p. <https://www.snes.edu/Le-numerique-dans-l-education-nationale.html>.

Liens

- Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027677984&categorieLien=id>.
- Circulaire n° 2015-058 du 29/04/2015 : http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=87297.
- L'assistance informatique dans les lycées - Région Rhône-Alpes : <http://www.avicca.org/document/15407/dl>.
- La révolution du numérique éducatif (Éducation & Territoires) : http://www.education-territoires.fr/app/webroot/img/fichiers/Dossier_Numerique_educatif_Gaz_10_13_3_2017.pdf.
- Une journée avec... Les STIL : http://emergences-numeriques.maregionsud.fr/fileadmin/ERIC_Groupe_de_travail/Actualit%C3%A9s/une_journ%C3%A9e_avec_les_STIL.pdf.

Rubrique réalisée par Thomas Brissaire

TANT QUE CELA FONCTIONNE...

La maintenance informatique dans les établissements scolaires

Heureux celui qui n'a jamais connu l'angoisse de l'écran bleu de la mort⁽¹⁾ lors d'un cours basé sur une séquence numérique, ou la coupure de réseau local ou Internet lors des opérations de fin d'année. Plus le numérique prend de place dans nos pratiques et dans les établissements, plus la question de la maintenance devient cruciale.

Dans les collèges, l'équipement informatique a doublé en dix ans⁽²⁾, et de la même façon, en lycée, la quantité d'équipements informatiques ne fait qu'augmenter, accompagnant les nouveaux usages du numérique au sein et hors de la classe. Le développement des usages d'une part, la complexité croissante des technologies mises en œuvre d'autre part (Wifi, fibre, TBI...), ainsi que le besoin de disposer de matériels à même de répondre aux besoins sans être frappés d'obsolescence, participent à l'augmentation des demandes de moyens à la fois matériels et humains, notamment pour la maintenance.

Compétence des collectivités territoriales

La loi n° 2013-595 du 8/07/2013 oblige les collectivités territoriales à prendre en charge la maintenance du matériel informatique, des logiciels qui permettent l'usage des ordinateurs et de ceux qui sont utilisés par les enseignants. Le département pour les collèges et la Région pour les lycées ont à leur charge « l'acquisition et la maintenance des infrastructures et des équipements, dont les matériels informatiques et les logiciels prévus pour leur mise en service [...] » (art. L213-2 et L214-6). Cette compétence entraîne des inégalités, d'une Région à l'autre, d'un département à l'autre, sur fond de possibilités économiques, voire de volonté politique des élus locaux...

Les personnels chargés de la maintenance

Dans la plupart des cas, des personnels spécifiques s'occupent de la maintenance informatique dans les établissements. Certaines collectivités territoriales ont choisi de garder ce service en interne. Ces personnels, fonctionnaires ou contractuels de la Fonction publique territoriale sont, le plus souvent, affectés sur plusieurs établissements. D'autres collectivités territoriales ont fait le choix de l'externalisation : ce fut par exemple le cas de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Le contrat de la maintenance informatique des



lycées a été passé avec la société ATOS, société aussi choisie par la Région Occitanie avec des déboires pour les personnels à retentissement médiatique comme dans le cas du lycée de Fronton⁽³⁾. Si, heureusement, une situation comme celle du lycée de Fronton n'est pas la norme, il arrive encore fréquemment que, faute de disponibilité des personnels dédiés, certains agents se retrouvent à assurer une charge de maintenance informatique qui ne fait pas partie de leurs missions... Le SNES-FSU continue de dénoncer cette situation et demande la création de postes de personnels titulaires spécialisés dans les établissements pour assurer l'entretien des matériels et permettre une réactivité à même d'assurer la continuité du service public en cas de dysfonctionnements. ■

(1) BSOD : https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89cran_bleu_de_la_mort.

(2) Note d'information, n° 1, 01/2015, <http://www.education.gouv.fr/cid84888/l-equipement-informatique-a-double-en-dix-ans-dans-les-colleges-publics.html>.

(3) Fronton : « Des profs du lycée en grève contre les pannes informatiques », <https://www.20minutes.fr/toulouse/1919327-20160906-fronton-profs-lycee-greve-contre-pannes-informatiques>.

LE RÉFÉRENT NUMÉRIQUE : UN RÔLE PÉDAGOGIQUE, PAS DE MAINTENANCE

Dans les établissements, on peut trouver un ou plusieurs référents pour les ressources et usages pédagogiques numériques (RUPN). Sa mission est définie par la circulaire n° 2015-058 du 29/04/2015. Si, dans ses missions, on trouve le fait d'« assurer la disponibilité technique des équipements en lien avec les collectivités territoriales chargées de l'équipement et de la maintenance », cette mission ne saurait être confondue avec celle des personnels chargés de la maintenance pour lesquels il ne doit être qu'un « interlocuteur ». La circulaire est claire sur ce point : il a, dans cette position, pour missions : d'accompagner le chef d'établissement dans le dialogue qu'il entretient avec les collectivités autour des choix techniques, des renouvellements d'équipements, des investissements dans de nouveaux moyens numériques ; d'organiser une interface entre l'ensemble des utilisateurs et les personnes chargées par les collectivités de l'assistance et de la maintenance des équipements.

Et c'est tout du point de vue de la maintenance, le reste des missions du RUPN étant éminemment pédagogique. Pour l'accomplissement de l'ensemble de ces missions, le RUPN bénéficie d'une IMP d'un taux annuel de 1 250 € à 3 750 € en fonction de la charge effective de travail et du niveau d'expertise requis.

L'US

UNIVERSITÉ SYNDICALISTE

SPÉCIAL FESTIVALS

HALTE AU FEU !

Quel champ de ruines ! Un éboulement continu à grands coups de déstructurations des services publics, la SNCF comme l'école, et la remise en cause de tous les acquis sociaux. Les migrations, quant à elles, cristallisent toutes les crises.

Les vacances permettent de prendre du champ, de (se) reconstruire face à cette fusillade nourrie et permanente.

Le temps de prendre du champ, d'analyser mais aussi de découvrir d'autres horizons, d'autres cultures. Chaque culture est porteuse d'une part d'humanité. Devenir humain provient d'une construction permanente. Sur le champ de ruines, chacun-e se doit de participer à la construction d'un futur commun et collectif.

Le temps de l'été, c'est le temps de prendre le temps, de regarder, de lire, d'entendre les autres, l'Autre. Respecter les autres, faire preuve d'hospitalité, d'ouverture c'est se respecter soi-même.

C'est aussi le temps des festivals, de toutes sortes, de toutes envergures. Le temps du plaisir partagé des découvertes, des surprises pour alimenter nos désirs. Pour se refaire une santé par la culture, pour faire regermer l'espoir du changement !



- | | | | | | |
|----|--|-------|----|---|-------|
| 1 | Marciac | p. 48 | 33 | Festival Ecaussystème | p. 51 |
| 2 | Junas | p. 48 | 34 | Les Suds à Arles | p. 51 |
| 3 | Crest Jazz Vocal | p. 48 | 35 | 48 ^{es} Nuits musicales d'Uzès | p. 51 |
| 4 | Parfum de Jazz | p. 49 | 36 | Rootstock | p. 51 |
| 5 | Souillac en Jazz | p. 49 | 37 | Château de Grignan, « Les Fêtes nocturnes » | p. 52 |
| 6 | Jazz à la Petite-Pierre | p. 49 | 38 | Festival Les Nuits Basaltiques | p. 52 |
| 7 | Saveurs Jazz Festival | p. 49 | 39 | Mousson d'été | p. 52 |
| 8 | Jazz en Baie | p. 49 | 40 | Festival des Sept Lunes | p. 52 |
| 9 | Festival Millau Jazz | p. 49 | 41 | Festival des jeux de théâtre de Sarlat | p. 52 |
| 10 | Jazz à La Villette | p. 49 | 42 | Théâtre du Peuple | p. 52 |
| 11 | Uzeste musical | p. 49 | 43 | Au Bonheur des Mômes | p. 52 |
| 12 | American Jazz Festiv' Halles | p. 49 | 44 | Les Nuits de l'Enclave | p. 52 |
| 13 | Pianissimo au Sunside | p. 49 | 45 | Festival Off Avignon | p. 52 |
| 14 | Festival All Stars 2018 au New Morning | p. 49 | 46 | Résurgence, festival des arts vivants | p. 53 |
| 15 | Neuville en Jazz | p. 49 | 47 | Humour et eau salée | p. 53 |
| 16 | Jazz au Touquet | p. 49 | 48 | Chalon dans la rue | p. 53 |
| 17 | Cabaret Vert | p. 50 | 49 | NAVA - Nouveaux Auteurs en Vallée d'Aude | p. 53 |
| 18 | Festival de musique de Franche-Comté | p. 50 | 50 | Festival de cinéma de Douarnenez | p. 53 |
| 19 | Académie-Festival des Arcs | p. 50 | 51 | Les États généraux du film documentaire | p. 53 |
| 20 | Freakshow Festival | p. 50 | 52 | FID Marseille | p. 53 |
| 21 | Le Pointu Festival | p. 50 | 53 | Festival des cinémas arabes | p. 53 |
| 22 | Septembre musical de l'Orne | p. 50 | 54 | L'Admirable Festival des Fromages de Chèvre | p. 54 |
| 23 | Voix Vives de Méditerranée | p. 50 | 55 | Les Rencontres de la Photographie | p. 54 |
| 24 | Baléapop | p. 50 | 56 | Festival sur Lignon | p. 54 |
| 25 | Le Festival de Bourgogne du Sud | p. 50 | 57 | Gulf Stream Jazz Festival | p. 54 |
| 26 | Le Festival de Confolens | p. 50 | 58 | Festival Paris l'Été | p. 54 |
| 27 | Le Festival de Montignac | p. 51 | 59 | Convivencia | p. 54 |
| 28 | Le Festival de Thau | p. 51 | 60 | Festival des Passeurs d'Humanité | p. 54 |
| 29 | Le Festival des Musiques d'Ici et d'Ailleurs | p. 51 | 61 | La Belle Rouge | p. 54 |
| 30 | Festival Tempo Latino | p. 51 | 62 | Almanach 18 | p. 54 |
| 31 | Festival Cornouaille | p. 51 | 63 | Jazz en Garrigue | p. 54 |
| 32 | Tango par la côte en Bretagne | p. 51 | | | |

LES FESTIVALS DE JAZZ, comme la quasi-totalité des festivals, font de la défense de l'environnement une de leurs caractéristiques. Ils organisent aussi des liens avec l'école de manière

Découvrir

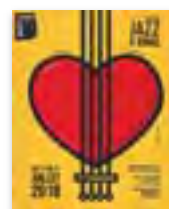
Les festivals de jazz, comme tous les autres, sont de dimensions variables. Un des plus importants, celui de Vienne (près de Lyon), a commencé le 28 juin pour se terminer le

Marciac (32), le nom sonne désormais comme synonyme de jazz. Jazz in Marciac a comme parrain Wynton Marsalis. Le plus grand festival de l'été, subventionné notamment par Airbus. À ne pas rater, le jeune saxophoniste alto français, Baptiste Herbin ou Thomas de Porquetry et beaucoup d'autres. Toute la fine fleur présente dans les tournées d'été affluera dans le petit village de Marciac. Des stages sont organisés, notamment de Tap Dance. Mon conseil : s'asseoir place de l'Hôtel-de-Ville tous les jours à partir de midi, prendre l'apéritif pour entendre des musiciens et des groupes connus et inconnus. Un programme démentiel. **Réduc'SNES**



♦ Du 27/07 au 15/08, 0 892 690 277
www.jazzinmarciac.com

Junas (30) est un petit village situé entre le Gard et l'Hérault. Il est connu pour sa pierre qui se retrouve dans les constructions de Nîmes, dont la Maison Carrée. Une date anniversaire : 25 ans ! Pour les fêter, ils ont invité Archie Shepp en reconstituant le « Attica Blues Big Band » en forme de reconnaissance des luttes pour les droits civiques. Le programme, comme l'an dernier, est éclectique. Des concerts gratuits au Temple avec ses vitraux refaits par Daniel Humair. Des rencontres avec les élèves ont lieu toute l'année, un mini-camp musical du 18 au 21/07, un stage de jazz et de perfectionnement du 15 au 22/07 seront organisés. **Réduc'SNES**



♦ Du 17 au 21/07, 04 66 93 01 59, www.jazzajunas.fr

Crest Jazz Vocal (26), 43^e édition. Une association de bénévoles a pris en charge l'organisation de cette manifestation. La Drôme n'est pas un département très fréquenté, sauf par les Drômois et les Hollandais. Une des raisons peut-être pour lesquelles ce festival reste relativement inconnu. Il faut dire



à développer le sens des cultures de nos élèves. Ils restent nombreux malgré la baisse des subventions. Certains ont disparu. Le public est très souvent au rendez-vous pour partager un moment festif. À chaque localité existe, à n'en pas douter, un festival. N'hésitez pas. **Entrez !**

les présents des jazz

13 juillet. Un programme éclectique, aux dimensions gigantesques qui fait la part belle aux musiques appelées « cousines » du jazz. Quelques grandes vedettes du jazz seront présentes comme Robert Glasper qui se retrouvera dans l'autre grand festival censé terminer l'été, Marciac. Les autres festivals, notamment ceux d'Alsace - Festival Météo, du 21 au 25 août, et Colmar, du 12 au 17 septembre - sont indispensables. L'automne suivra avec d'autres rencontres notamment « Jazz à La Villette » du 30 août au 9 septembre.

qu'il souffre de la concurrence de son grand voisin, Marciac. Il débutera avec *Le Bal Pous-sière* et un hommage à Jimmy Smith par Lucky Peterson, et se terminera par la venue de Youn Sun Nah et Nascimento. Ne pas rater Paul Lay et Pierre Durand. Le concours jazz vocal, les stages et... tous les jours, du mardi 31 juillet, pour le film *Singing in the Rain*, au samedi 4 août, conférences de Nicolas Bénéès sur les villes du jazz, Kansas City et Detroit. **Réduc'SNES**

♦ Du 27/07 au 4/08, www.crestjazzvocal.com

Parfum de Jazz (26) prend la suite chronologique de Crest Jazz Vocal pour faire respirer les senteurs de la Drôme provençale. Il fête sa 20^e édition pour un spécial *Jazz Ladies* dont Céline Bonacina, Michele Hendricks, Rhoda Scott et son *Lady Quartet* - elle fête son 80^e anniversaire -, Géraldine Laurent, un des grands saxophonistes actuels. Comme d'habitude, 40 concerts gratuits en journée, des apéros swing sur les places d'une dizaine de communes. **Réduc'SNES**

♦ Du 12 au 25/08, www.parfumdejazz.com

Souillac en Jazz (46) se sous-titre *Festival Sim Copans* en mémoire de celui qui fut le créateur, après la Seconde Guerre mondiale, des émissions de jazz à la RTF. Comme à l'habitude, des concerts gratuits sur les places et dans les rues toute la semaine, une randonnée jazz nocturne et un repas champêtre. Pour la grande scène, Rudresh Mahanthappa et son *Indo-Pak Coalition*, Théo Ceccaldi, Joshua Redman. Un moyen de découvrir le Lot et le jazz. **Réduc'SNES**

♦ Du 15 au 21/07, 05 65 33 22 00, www.souillacenjazz.fr

Jazz à la Petite-Pierre (67) pour ce festival *Au Grès du Jazz*. Comme chaque été, le jazz s'invite dans les Vosges du

Nord. À découvrir : un tremplin 2018 pour les jeunes talents. Cette année, les saxophonistes seront à l'honneur : Émile Parisien, Chris Potter et Raphaël Imbert. Un pianiste, Franck Wolf, qu'il faut découvrir. Un large éventail des musiques liées au jazz. **Réduc'SNES**

♦ Du 5 au 15/08, www.festival-augresdujazz.com

Saveurs Jazz Festival (49), 9^e édition à Segré, se déploiera sur deux scènes pour 23 concerts dont un gratuit. Il bénéficie d'une programmation due au trompettiste Nicolas Folmer avec des créations et installations originales comme la sieste musicale, le cabaret œnologique et la découverte de groupes locaux. On pourra voir et écouter Sophie Alour, Roberto Fonseca, Julien Alour...

♦ Du 5 au 9/07, www.saveursjazzfestival.com

Jazz en Baie (50) couvre la baie du Mont-Saint-Michel, les villes de Granville, Avranches et une grande partie de la Manche. Un festival qui prend de l'ampleur. Avec comme vedette Hugh Colman, Glenn Ferris, Alain Jean-Marie, Arthur H, Stephan Eicher, Melody Gardot...

♦ Du 25/07 au 5/08, 02 33 49 90 76, www.jazzenbaie.com

Festival Millau Jazz (12), 27^e édition pour un programme qui réunit Michel Portal et Émile Parisien, Rudresh Mahanthappa, Avishai Cohen (tp) et Hugh Colman. Beaucoup de découvertes dans des concerts gratuits dont un *Jazz pour les plus jeunes*. **Réduc'SNES**

♦ Du 14/07 au 21/07, www.millaujazz.fr

Le partenariat « Réduc'SNES » permet aux syndiqués de bénéficier, sur réservation et présentation de leur carte, de tarifs préférentiels dans de nombreux festivals de l'été (comme dans plus de 100 théâtres et lieux culturels toute l'année). Ils sont signalés dans ce cahier par le pictogramme **Réduc'SNES**

Pour ces festivals, une présentation plus détaillée est accessible sur le site du SNES-FSU à l'adresse :

www.snes.edu/culture

Jazz à La Villette (75)

représente une forme de clôture des festivals de l'été. Le programme, démentiel comme il se doit, mêle tous les groupes de jazz de toute obédience. De Rhoda Scott à Christian Scott la démonstration *in vivo* que le jazz n'est pas mort.

♦ Du 30/08 au 9/09, jazzalavillette.com



EN VRAC

Uzeste Musical (33) est un anti-festival. Bernard Lubat, son anti-organisateur et âme damnée, l'a voulu convivial, festif, associant publics et musicien-ne-s. Il a déjà fait faillite. Programme à trouver sur le site de la C^e Lubat. **Réduc'SNES**

♦ Du 10 au 18/08, www.cie-lubat.org

American Jazz Festiv' Halles (75) (27^e édition) aura lieu comme d'habitude au Sunset-Sunside avec notamment Jeremy Pelt, Julian Lage, la nouvelle composition du groupe The Bad Plus...

♦ Jusqu'au 15/08, www.sunset-sunside.com

Pianissimo au Sunside (75). Pour un panorama du piano jazz avec, notamment Baptiste Trotignon et Yonathan Avishai...

♦ Du 1^{er} au 3/08 et 30-31/08, www.sunset-sunside.com

Festival All Stars 2018 au New Morning (75). Fred Wesley, Take 6, John Scofield, Billy Hart entre autres se partageront l'affiche.

♦ Jusqu'au 3/08, www.newmorning.com

Neuvil'en Jazz (86) commence joliment par un « tribute to Dexter Gordon » avec une pléiade de musicien-ne-s à découvrir.

♦ Du 19 au 22/07, 05 49 54 47 80

Jazz au Touquet (62) pour des concerts les mercredis avec China Moses, Scott Hamilton et Rhoda Scott.

♦ Du 18/07 au 8/08, jazzautouquet.com

LES FESTIVALS DE MUSIQUE restent très présents et très diversifiés. La plupart d'entre eux sont pourtant menacés. Les collectivités territoriales, confrontées à la diminution des crédits d'État, ont tendance à réduire les subventions à la culture. Des festivals sont supprimés. D'autres, en général plus petits, naissent en faisant appel au bénévolat. Ci-dessous un échantillon est proposé, vous en découvrirez beaucoup d'autres sur votre route, que ce soit la chanson française, le rock, la country, le tango... et la musique classique. Les organisateurs vous feront partager leurs envies pour en faire vos découvertes. Ils ont besoin de vous !

Voyage dans toutes les musiques

Cabaret Vert, Charleville-Mézières (08).

De la chanson (Booba, NTM, Les Nègresses vertes, DJ Snake, Stephan Eicher et plus de 50 autres artistes), de la BD, des arts de rues sur le thème des Freaks. Cet « éco-festival » durable, toujours plus vert (toilettes sèches, tri des déchets, maîtrise de la consommation d'énergie) se tient dans le centre ville, entre patrimoine industriel et territoire naturel. Le pass 4 jours coûte 100 €. Le camping est prévu à proximité.

♦ Du 23 au 26/08, 03 24 36 12 68, www.cabaretvert.com

Festival de musique de Franche-Comté, Besançon (25).

Pour sa 71^e édition, ce festival présente une programmation très éclectique : musique baroque, récitals, musique de chambre, musiques du monde, beaucoup de jazz.

En ville et dans les monuments publics comme le palais Granvelle, mais aussi à Dôle, Luxeuil, Audaincourt : illuminations, concerts symphoniques en plein air, « immersion symphonique », ateliers, créations du compositeur en résidence Eric Tanguy et le 56^e concours de chefs d'orchestre. Certains concerts sont gratuits.

♦ Du 7 au 16/09, 03 81 82 08 72, www.festival-besancon.com

Académie-festival des Arcs (74).

La 45^e édition de ce festival est, cette année, consacrée à Leonard Bernstein et à son univers, ses prédécesseurs et inspirateurs (Gershwin et autres), ses contemporains et successeurs (Cage, etc.). Une place sera faite à Mahler, pour lequel Bernstein avait une grande admiration. Avec plus de 40 artistes invités, des concerts, tous gratuits, des conférences, des master-classes, des ateliers... Florentine Mulsant, artiste en résidence, présentera son travail.

♦ Du 15/07 au 1/08, 01 40 07 11 48, www.lesarcs.com

Freakshow Festival, Gisors (26).

10^e et dernière édition de ce festival *noise rock* déjanté, unique dans le paysage sonore

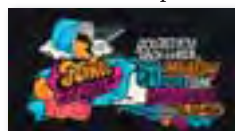


♦ Les 24 et 25/08, www.freakshow-festival.com

Le Pointu Festival, Six-Fours (83)

a pris la succession des Voix du Gaou disparu en 2015. C'est un événement *Indie Rock* gratuit qui accueille les 7 et 8 juillet à Six-Fours des groupes reconnus comme God Speed You, Thee O sees, les Suuns ou émergents comme Carpenter Brut, le tout dans un cadre idyllique. Immanquable !

♦ Les 7 et 8/07, pointufestival.fr



Septembre musical de l'Orne (61).

Cinq week-ends de musique classique dans des lieux tous aussi agréables les uns que les autres. La voix sera à l'honneur avec plusieurs chœurs, ainsi que les



cordes (violin, violoncelle). Trois spectacles s'adresseront plus particulièrement aux familles : *La Grande Duchesse* de Gerolstein d'Offenbach, *Pinocchio* de Thierry Lalo et une soirée de gospels avec Rhoda Scott. Cette année, trois conférences et six visites de monuments complètent le programme.

♦ Les week-ends du 7/09 au 7/10 aux quatre coins de l'Orne, tarifs allant de gratuit à 26 euros maximum, 02 33 26 99 99, www.septembre-musical.com

Voix Vives de Méditerranée, Sète (34).

La 21^e édition de ce festival de poésie à Sète permettra d'entendre, partout dans la ville, plus de 100 poètes venus des pays des rives de la Méditerranée. Animations musicales et lectures publiques sont gratuites. Trois concerts payants, 30 € (Anne Sylvestre, Sapho) et même 60 € (Barbara Hendricks) complètent le programme.

♦ Du 20 au 28/07, 04 99 04 72 51, www.sete.voixvivesmediterranee.com



Baléapop, Saint-Jean-de-Luz (64).

Pour finir l'été en beauté, cap sur le Pays Basque et ses quatre jours de festival électro, pop, folk et art contemporain à Saint-Jean-de-Luz. Comme d'habitude, la sélection est ultra-pointue mais le mot d'ordre « sabotage » invite à ne pas se prendre au sérieux. Un festival convivial à savourer les pieds dans le sable, face à l'océan, ou dans l'herbe du parc Ducontenia.

♦ Du 23 au 26/08, www.baleapop.com



Le Festival de Bourgogne du Sud (71)

ne se cantonne plus à la musique, mais s'ouvre à la poésie et à la photographie. Au programme un concert baroque, airs pastoraux et royaux, et un concert *Des Motets au Gospel* en l'église de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, du théâtre musical avec *Correspondances sur les lettres de sainte Claire et sainte Marguerite-Marie* dans les monastères de Poligny et Paray-le-Monial, à la collégiale de Semur-en-Brionnais et à l'église de Châteauneuf, des chants journaliers mis en musique et interprétés par la créatrice du festival, Martine Chiffot, et une expo-photos de paysages brionnais. **Réduc'SNES**

♦ Différentes dates et lieux en juillet et août, www.facebook.com/FestivalDeBourgogneDuSud

Le Festival de Confolens (16),

au cœur du Poitou-Charentes, rassemble des artistes venus du monde entier pour faire découvrir leurs traditions. Cette année en vedette I Muvrini et les Moines de Shaolin, mais aussi des musiciens et danseurs venus de Bolivie, du Pérou, du Costa-Rica, de Colombie, du Brésil, de l'Inde, de Taïwan et du Botswana, mais aussi de Russie et de Moldavie. Il y a des spectacles gratuits, des animations avec des musiques actuelles, des apéros musicaux, des bals, des ateliers de danse et de musique traditionnelle et des spectacles folk pour les enfants. Les galas d'ouverture et de clôture rassemblent tous les groupes présents et le vendredi toute la ville est en fête pour un grand feu d'artifice. **Réduc'SNES**

♦ Du 13 au 19/08, www.festivaldeconfolens.com



Le Festival de Montignac (24), sur les bords de la Vézère, nous emmène aux quatre coins du monde avec des groupes de danseurs et musiciens venus de Roumanie, d'Espagne, du Portugal, du Brésil, du Costa Rica, du Niger et du Botswana, et même de Palestine. Aimer la richesse du monde avec des démonstrations des moines de Shaolin, écouter les Françaises Camille et Julie Berthollet, profiter d'apéros-concerts avec certains des groupes, en découvrir d'autres à la Guinguette et finir par un grand spectacle de clôture avec une création pyrotechnique spécialement conçue pour mettre en valeur la ville, voilà ce que promet le festival.



♦ Du 23 au 29/07, www.festivaldemontignac.fr

Le Festival de Thau (34) permet de découvrir la lagune de Thau avec des concerts à Mèze, Bouzigues, Balaruc, Monbazin et l'Abbaye de Valmagne. Au port de Mèze on pourra, le samedi et le dimanche, écouter I Muvrini, Grand Corps malade, Catherine Ringer et Fatoumata Diawara. L'Abbaye de Valmagne offre le vendredi une carte blanche à Piers Faccini, l'auteur-compositeur-interprète (et désormais aussi peintre) dont le style et la voix évoquent Léonard Cohen. Un village des rencontres permet de découvrir les initiatives locales en réponse aux questions environnementales et sociales. **Reduc'SNES**



♦ Du 16 au 24/07, www.festivaldethau.com

Le Festival des Musiques d'Ici et d'Ailleurs (51) offre pendant quatre semaines, du mardi au dimanche, 55 concerts en accès libre à Châlons-en-Champagne et aux alentours. Occasion de découverte, rencontre et métissage, la programmation vagabonde des chansons traditionnelles à la musique techno, du pop-rock au rap, du folk au jazz, de la chorale à la comédie musicale. Elle soutient la création régionale et la jeune création française mais voyage aussi vers le Québec, les États-Unis, le Niger, la Russie, etc. Un groupe Facebook de covoiturage permet de rejoindre les communes alentour.



♦ À Châlons-en-Champagne et autour, du 29/06 au 29/07, www.musiques-ici-ailleurs.com

Festival Tempo Latino, Vic-Fezensac (32). Au cœur de la Région Occitanie à Vic-Fezensac dans le Gers, Tempo Latino est le premier festival européen de musiques latines et afro-cubaines en Europe. Son but ? Faire connaître cette musique vivante et populaire. Quatre jours de rythmes latins. Pour son 25^e anniversaire, Tempo Latino accueille la vibrante Angélique Kidjo, Gangbé Brass Band et bien d'autres.



♦ Entre 30 et 35 euros (billet), entre 100 et 120 euros (pass 4 jours), du 26 au 29/07, 05 62 06 56 66, tempo-latino.com

Festival Cornouaille, Quimper (29). Cette institution bretonne née en 1928 a su se renouveler. Le Cornouaille, c'est maintenant



neuf jours de fête en plein centre de Quimper, 180 concerts, spectacles et animations, 230 000 visiteurs en moyenne pour plus de 50 000 spectateurs, près de 1 000 bénévoles. Cette année encore, la fête sera belle avec Vianney, Dan Ar Braz, Denez Prigent... et ses Fest Noz qui feront danser jusqu'au bout de la nuit.

♦ Du 24 au 28/07, www.festival-cornouaille.bzh/fr

Tango par la côte en Bretagne (22 et 29).

Depuis 12 ans, ce festival est itinérant des Côtes-d'Armor au Finistère, organisé par deux associations à l'initiative de collègues. Il propose chaque jour des ateliers pour tous niveaux de danse, rythme et musicalité, des Milongas et concerts chaque soir avec des artistes internationaux et des orchestres renommés... Aussi à découvrir théâtre musical, conférence, exposition, dégustations... et, pour la première fois une prolongation en Grande-Bretagne, « After à Plymouth » les 6 et 7 août. **Reduc'SNES**



♦ Du 27/07 au 5/08, 06 87 86 32 23, www.tango-a-la-mer.weebly.com tangoalamer@gmail.com



Festival Ecaussystème, Gignac (46). Rendez-vous le dernier week-end de juillet à Gignac dans le Lot pour la 16^e édition d'Ecaussystème, un festival éco-citoyen solidaire tourné vers les musiques actuelles : trois jours en pleine nature dans une ambiance incroyable. La programmation

2018 démarre avec les très attendus Bigflo & Oli, meilleur groupe de rap français tout droit venu de Toulouse. À ne pas manquer aussi : le retour de Mat Bastard, l'ex-leader du groupe Skip The Use ainsi que les légendaires IAM et Suprême NTM.

♦ Du 27/07 au 29/07, www.ecaussysteme.com

Les Suds à Arles (13), 23^e édition. Au Théâtre Antique, dans la Cour de l'Archevêché, dans le Parc des Ateliers et en de nombreux autres lieux à travers la ville, avec ses 80 concerts, ses 36 stages et master-classes danse, chant et musique, durant sept jours et six nuits de 10 heures à 4 heures du matin, dans un esprit festif, Arles va vibrer au rythme des grandes voix et musiques du monde. De Gilberto Gil à Tony Gatilif au Trio Joubran entre autres, seront représentés le Brésil, le Bénin, Cuba, l'Andalousie, la Palestine, la Colombie...



♦ Du 9 au 15/07, 04 90 18 41 20, www.suds-arles.com

48^e Nuits musicales d'Uzès (30). Ce festival de musique classique propose un programme assez varié dans les lieux magnifiques de cette ville très bien restaurée : la Cour du Duché, la Cathédrale, l'Église Saint-Etienne et le Temple. Haendel, Bach, Rameau, Purcell, Vivaldi sont comme souvent à l'honneur, mais on peut aussi entendre du Gospel et du Jazz (Kyle Eastwood). Les prix sont variés, de gratuit à 95 € pour écouter Philippe Jaroussky et Emöke Baráth dans des airs d'opéra baroque.



♦ Du 18 au 29/07, 04 66 62 2000, nuitsmusicalesuzes.org

Rootstock, château de Pommard (21).

Ce festival a lieu dans l'un des plus célèbres châteaux viticoles de Bourgogne. Dans ce vignoble privé (d'où sans doute des prix un peu élevés pour les spectacles, autour de 60 € par jour, moins cher en pré-réservation – et une proposition d'hébergements plutôt luxueux), des groupes de rock et de jazz, locaux (les Lyonnais Yeast et Holy Two) ou mondialement connus (Keziah Jones), se produisent sur deux scènes. De quoi allier musique et dégustation de grands crus.



♦ Du 13 au 15/07, <https://rootstockmusic.com>

EN VRAC

Château de Grignan, « Les Fêtes nocturnes ». Festival atypique auquel on ne trouve aucun équivalent en Europe. Au lieu patrimonial unique s'ajoute une mise en scène inédite pour 44 représentations consécutives.



En collaboration avec un chef d'orchestre, une chanteuse lyrique et un chorégraphe, *Noces de sang* (Frederico Garcia Lorca, mise en scène Vincent Goethlals, direction musicale Gabriel Mattei) sera un voyage joué, chanté, dansé vers l'Espagne du début du XX^e siècle, ses tourments, ses torpeurs et ses carcans...

♦ Du 27/06 au 25/08, 04 75 91 83 65, chateaux-ladrome.fr

Festival Les Nuits Basaltiques (43), 14^e édition. La soirée d'ouverture est en accès libre dès 18 h 30, apéro-concert, repas du terroir et bien sûr, bal !

Ancré dans le terroir et ouvert pour soutenir la création, Kharoub est fruit de la rencontre entre des musiciens bretons et palestiniens, illustration de la nécessaire rencontre des cultures.



Danseurs aguerris ou festivaliers en herbe, quatre soirées vous attendent avec pas moins de dix groupes de bals. De quoi faire vibrer le parquet jusqu'au bout de la nuit !

♦ Du 25 au 28/07, 04 71 02 92 53, <http://cdmdt43.com/les-nuits-basaltiques>

Mousson d'été, Pont-à-Mousson (54). Le sous-titre donne le ton : « Écrire le théâtre d'aujourd'hui ».



Université d'été, rencontres théâtrales, lecture de textes de théâtre et conversations se déroulent à l'Abbaye des Prémontrés et mettent en relief les écrivains, metteurs en scène et acteurs du théâtre contemporain européen.

♦ Du 23 au 29/08, 03 83 81 20 22, www.meec.org

DÉBUTANTS BALBUTIANTS OU CONFIRMÉS, ces festivals vous proposent de l'art vivant. Tout simplement « là et maintenant ». Un lieu, un spectacle, un public. Les lieux sélectionnés mettent à l'honneur des régions rurales où les représentations théâtrales et les concerts ne durent que le temps d'un été. Ces festivités sont le résultat d'un long travail bénévole - souvent initié

Illustration et défense

Festival des Sept Lunes (43). Dans la verdure et les vieilles pierres du Velay, ce festival de « lectures en scène

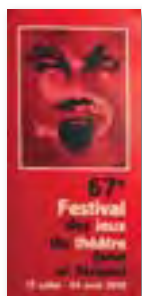


au pays des Sucs » offre des textes lus et animés visuellement ou musicalement : variation sur l'Ose savoir de Kant, pétillantes inventions de Mai 68, humour des *Lectures de cabinet* ou du couple de *Elle et Lui*, polar *Raclée de verts*, poèmes de guerre d'Apollinaire... Les festivaliers pourront aussi lire des textes librement.

♦ Du 31/07 au 4/08, 06 44 74 45 92, www.festivaldes7lunes.com

Festival des jeux du théâtre de Sarlat (24). En Périgord a lieu le 67^e Festival de Théâtre de Sarlat dont J.-P. Tribout assure la riche programmation. Sont proposés dans la cité médiévale 19 spectacles, œuvres classiques et contemporaines ou créations variées. On retiendra *La Ronde*, mis en scène par Tribout lui-même, *Le Memento*, journal de Jean Vilar, incarné par E. Dechartre, *La main de Leïla*, d'A. Asgharzadeh et K. Isker, histoire d'amour dans l'Algérie des années 80, enfin, *Adieu Monsieur Haffman*, double lauréat aux Molières 2018, écrit et mis en scène par J.-P. Daguerre. Le matin, des rencontres avec les artistes prolongent les représentations.

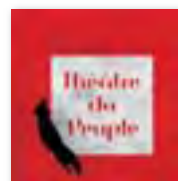
♦ Du 19/07 au 04/08, 05 53 31 10 83, www.festival-theatre-sarlat.com



Théâtre du Peuple (88).

Simon Delétang, nouveau directeur du légendaire théâtre de Bussang, propose cet été en alternance trois relectures de mises en scène célèbres : *Littoral* de W. Mouawad, *Lenz* de G. Büchner et l'intégrale des Molière de Vitez en Avignon. On pourra applaudir, comme toujours, la participation d'acteurs amateurs et l'ouverture magique du fond de scène sur la forêt vosgienne.

♦ Du 14/07 au 26/08, 03 29 61 62 47, www.theatredupeuple.com



Au Bonheur des Mômes, Le Grand-Bornand (74).



Le 27^e festival international de spectacles jeune public propose 536 représentations dans des salles, des préaux d'école, dans la rue, sur les places et jusque dans les alpages. Certains spectacles sont gratuits, les autres très peu chers (cette année, un « pass-festival » devient obligatoire). Les formes théâtrales (cirque, marionnettes, théâtre de rue, théâtre musical...) sont variées, les thèmes abordés également. Des ateliers sont proposés (cuisine, bois, affiches, initiation au braille), un prix littéraire est décerné par les enfants. Comme l'écrit Alain Benzoni, directeur du festival, « Et surtout, surtout, ne soyez pas trop sages ».

♦ Du 26 au 31/08, 04 50 02 78 00, www.aubonheurdesmomes.com

Les Nuits de l'Enclave, Valréas et alentours (84). Ce festival de théâtre accueille dans les quatre communes de « L'en-

clave des Papes », Valréas, Grillon, Richerenches et Visan, une programmation qui mêle classique et contemporain : Hugo, Aristophane, Molière, revisités, mais aussi, Monsieur Mouche... Les metteurs en scène, les compagnies sont de très haut niveau. Alain Ubaldi et sa compagnie Kit, artistes en résidence cette année, propose un spectacle alliant histoire, musique et théâtre dans les rues de Valréas.

♦ Du 16 au 29/07, tarifs entre 12 et 27 euros, 06 74 49 21 63, www.nuits-enclave.com



Festival Off Avignon (84).

Que dire de ce festival sinon qu'il accueille de plus en plus de spectacles dans 133 lieux et ne se cantonne plus seulement au théâtre. On peut retenir Le Chêne Noir qui est en



Réduc'SNES toute l'année et proposera sa scène entre autres à Philippe Caubère pour *Le bac* 68, à Gérard Gélas pour une mise en scène de *La putain respectueuse* et à Georges Lavaudant pour *Le jour où j'ai appris que j'étais Juif* (cf. notre site « Culture SNES »). À l'affiche notamment, *Qui suis-je ?* Cette pièce est présentée au 11 Gilgamesh Belleville qui ouvre cette année, le plus grand lieu du off.

Avignon s'ouvre aussi au jazz avec une programmation proposée par AJMi.

♦ Du 6 au 29/07, www.avignonleoff.com

par des collègues - qui dure toute l'année et s'ancre sur un territoire. Un travail de fourmi et de titan ! Il faut récolter des subventions, obtenir le soutien des élus locaux, solliciter des artistes, tout en restant fidèle à son rêve initial pour le rendre réel. Trop souvent, l'équilibre financier est précaire et certaines productions sont jouées à perte, sinon le prix d'entrée serait hors de portée de beaucoup de bourses. L'énergie et le plaisir restent intacts. Alors rendons-leur la monnaie de leur pièce !

du théâtre vivant

Résurgence, festival des arts vivants, Lodève (34).

Prolongement de toute une saison, plus de 40 rendez-vous pour petits et grands sont proposés par 30 compagnies dans les rues de Lodève. De grands moments collectifs et conviviaux - cirque, théâtre de rue, concerts, bals... - alternent avec des moments plus intimes - contes, conférence décalée, performances. En clôture, un grand repas artistique partagé le dimanche. Gratuité pour la plupart des spectacles.

♦ Du 19 au 22/07, 04 11 95 01 74, www.festival-resurgence.fr

Humour et eau salée, Saint-Georges-de-Didonne (17).

Le festival a choisi cette année une double thématique un peu sur-réaliste, sport et animaux, mais toujours dans la veine de l'humour qui est la sienne. On pourra ainsi voir une fantaisie funambulesque pour poules et clowns (C^e Au fil du vent), des escargots acrobates (Slow Park) mais non maltraités. Un pseudo-astrophysicien Arnaud Aymard fera une conférence dont on repartira sans réponse aux questions posées mais en ayant gagné beaucoup de questions. Les festivaliers pourront participer au premier championnat du monde d'alpinisme horizontal ou à un concours d'éloquence sur le thème « Sport et animaux mais pas forcément ensemble ». Pour la soirée de clôture l'humoriste Tano proposera son dernier spectacle, *Idiot sapiens*.

♦ Du 28/07 au 3/08, 05 46 06 87 98, www.crea-sgd.org

Chalon dans la rue, Chalon-sur-Saône (71).

Nouveau cap pour ce festival qui est sauvé mais ne dure plus que cinq jours. Il s'affirme comme « festival des espaces publics ». Une programmation écrite pour la ville autour de créations artistiques protéiformes : 17 compagnies « in », 140 compagnies « off », sept collectifs, plus de 1 000 représentations, théâtre de rue, danse, cirque forain, expérience auditive, désinstallation performative... Cette année, le festival explore nos relations à l'animalité avec pour sous-titre *Être Bête - point d'interrogation*. À ne pas manquer : *J'ai peur quand la nuit sombre* de la C^e marseillaise Erdo !

♦ Du 18 au 22/07, www.chalondanslarue.com

NAVA - Nouveaux Auteurs en Vallée d'Aude (11).

Pour sa 19^e année, à Limoux et en vallée d'Aude, ce festival est conçu par Jean-Marie Besset. L'objectif est de permettre la découverte et la promotion de créations d'auteurs vivants. Œuvres originales, adaptations nouvelles cohabitent, avec des auteurs et artistes renommés.

Philippe Caubère, Mohamed Kacimi, Catherine Loeb... seront présents cette année. Un éventail plus large d'activités en journée autour des spectacles du soir agrémenteront les représentations.

♦ Du 26/07 au 4/08, 04 68 20 83 51, www.festival-nava.com

Cinéma

Festival de cinéma de Douarnenez (29).

Le festival breton fêtera en août 2018 sa 41^e édition et interrogera les peuples et les

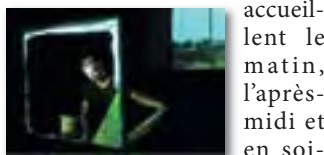


cultures des deux Congo(s) à travers 80 films de tout format, des premières images coloniales en passant par les prémices des cinémas des deux États avant de nous immerger au sein de leurs créations les plus contemporaines. Hors le cinéma, paroles, musiques, littératures et arts visuels esquisseront une fresque où l'énergie artistique, poétique et politique des Congolais-e-s seront mises à l'honneur. **Réduc'SNES**

♦ Cultures d'ici et d'ailleurs en partage, du 17 au 25/08, 02 98 92 09 21, www.festival-douarnenez.com/fr

Les États généraux du film documentaire (07)

se tiendront comme chaque année à Lussas. Chaque jour, cinq salles



accueillent le matin, l'après-midi et en soirée des documentaires venus du monde entier et le soir une séance en plein air propose des films qui font souvent ensuite référence. Des séminaires et ateliers proposent sur préinscription une réflexion théorique sur le cinéma. La section *Expériences du regard* s'intéresse à la programmation francophone de l'année, *Histoire de Doc* met l'accent sur des œuvres de référence, *Fragments d'une œuvre* sur un cinéaste, *Route du doc* permet de faire le point sur des documentaires hors de nos frontières. Une vidéothèque permet les rattrapages. Des restaura-

rants et des cafés s'installent partout dans le village offrant des espaces de discussion animés.

♦ Du 19 au 25/08, www.lussasdoc.org

FID Marseille, Marseille (13).

Chaque année début juillet, le FID Marseille, Festival International de Cinéma de Marseille propose un programme de 150 films dans des cinémas, théâtres, bibliothèques, galeries d'art, amphithéâtres en plein air, à Marseille. Le festival présente un grand nombre de films en première mondiale, de premiers films, et s'impose aujourd'hui comme un gisement de nouvelles cinématographies. Pour cette 29^e édition une magnifique rétrospective Isabelle Huppert et l'occasion d'enfin voir ou revoir Malina de Werner Schroeter.

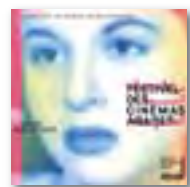
♦ Du 10/07 au 16/07, fidmarseille.org

Festival des cinémas arabes, Institut du Monde Arabe, Paris (75).

Ils s'appellent Tamar Ashery, Lucien Bourjelly, Yasmine Chouikh, Gaya Jiji... Ils viennent d'Algérie, de Syrie, du Liban, d'Irak, de Palestine, de Tunisie, des Émirats arabes. Ils sont souvent très jeunes et tous ont choisi de passer derrière la caméra pour dire leur monde arabe.

Une sélection de longs et courts métrages, des hommages, un regard sur le cinéma saoudien, des rencontres, des ateliers, des entretiens avec une centaine d'invités et surtout la découverte d'un cinéma tout neuf !

♦ Du 28/06 au 8/07, www.imarabe.org



EN VRAC

L'Admirable Festival des Fromages de Chèvre, Courzieu (69). À l'auberge de la Buissonnière, se tient un festival original de performances et de



prestations scéniques, réalisées par des personnes marginalisées ou handicapées, encadrées par des professionnels du spectacle. Une vingtaine de spectacles sont produits sur cinq jours, l'entrée est libre.

Le programme mélange artistes connus et troupes de débutants. Quatre horaires par jour, avec des représentations aléatoires : les gens connaissent le nom des artistes présents mais pas l'ordre de leur passage.

♦ Du 25 au 29/07, 06 43 10 68 08, christian.paccoud@gmail.com, www.labuiss.fr

Les Rencontres de la Photographie, Arles (13). 49^e édition des « Rencontres d'Arles » pour une programmation axée sur trois grands points : l'Amérique, Mai 1968 et le trans-humanisme. « Mai 1968 » sera évoqué à partir d'archives de la préfecture de Paris, de l'agence Gamma et de *Paris-Match*.



♦ Du 2/07 au 23/09, 04 90 96 76 06, www.rencontres-arles.com

Festival sur Lignon (43). Un festival qui mêle concerts, spectacles de rue, cinéma, ateliers (de marionnettes), rencontres avec des associations et des artisans locaux et même randonnées.



En vedette cette année : de la chanson sud-américaine, française, de la musique tzigane, du jazz et

tout ça dans des lieux inhabituels : fermes, gîtes, etc. Beaucoup d'originalité et de diversité pour des prix allant de la gratuité à 18 €.

♦ Du 9 au 12/08, ferme de Mathias, 43430 Fay-sur-Lignon, 04 78 62 86 79, www.festivalsurlignon.org

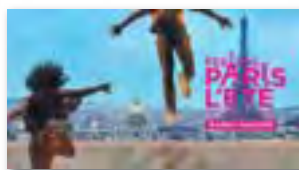
À NE PAS RATER

Kyle Eastwood, bassiste, parraine un nouveau festival sis à Barneville-Carteret, du 13 au 15/07, **Gulf Stream Jazz Festival**. Il se produira aussi avec son *Transit Quintet* dans beaucoup de festivals.

CETTE DERNIÈRE PAGE est transversale pour évoquer toutes les sortes de festivals, sans réussir à être exhaustif, mais pour vous donner l'envie de découvrir d'autres horizons, d'autres domaines, d'errer, de s'arrêter au hasard des rencontres.

L'été ne sera pas triste

Festival Paris l'Été (75). Une programmation somptueuse qui offre aux Parisiens et aux visiteurs la possibilité de profiter de spectacles variés,



théâtre, danse, cirque, arts de la rue et musiques. Le festival investit du 16 juillet au 4 août des lieux de plus en plus variés, le Monfort, la cour du lycée Decour, le Centre culturel irlandais et bien d'autres encore. Certains spectacles sont gratuits, comme celui de Johann Le Guillerm qui bâtera une gigantesque créature de bois sur l'esplanade du palais de Tokyo. Le théâtre sera bien représenté avec des reprises : *Italienne scène et orchestre*, *Ça ira, fin de Louis* ou *L'Illiade* mise en scène de Luca Giacomoni joué par des professionnels et des détenus ou ex-détenus. La danseuse Ambra Senatore a imaginé une promenade dansée dans les jardins de l'Hôtel Sully et Olivier Dubois présentera *Tragédie* qui conduit vers la transe ses 18 danseurs nus. Le collectif belge Marius offrira un *Figaro*, adaptation de l'œuvre de Beaumarchais, jubilatoire et musical, avec repas ! Une multitude de manifestations pour profiter de l'été à Paris.

♦ Du 16/07 au 4/08, 01 44 94 98 00, www.parislete.fr

Convivencia est un festival navigant sur le Canal du Midi. Des péniches viennent



à la rencontre du public lors d'étapes musicales gratuites, dans les départements de la Garonne, de l'Aude et de l'Hérault. Lors des escales, des concerts aux styles variés sont donnés du pont de la péniche, et le public s'installe sur les berges, aménagées pour l'occasion dans un esprit convivial : guinguettes, espaces transats...

♦ Du 24/06 au 27/07, www.convivencia.eu

Festival des Passeurs d'Humanité, Vallée de la Roya (06). Ce premier festival s'intéresse aux migrations et agit pour un avenir fraternel et hospitalier. Il mêle joyeusement rencontres et débats, musique et chansons, littérature et philo-



sophie, randonnées et dégustations. Ça se passe dans la vallée de la Roya le 12 juillet à Breil-sur-Roya, le 13 à Saorge, le 14 à Tende et le 15 à La Brigue. L'occasion par exemple de débattre autour du documentaire d'Alain Barlatier *Lettres de Marseille... au cher pays de mon enfance* mais aussi d'écouter HK ou le groupe Catherine Vincent.

♦ Du 12/07 au 15/07, https://passeursdhumanite.com

La Belle Rouge, Saint-Amand-Roche-Savine (63). La compagnie de Seine-Saint-Denis « Jolie Môme » organise cette année encore le festival La Belle Rouge. Avec du théâtre (*Futsal et main propre* de la C^e Jolie môme ; *Résistance 4* de F. Godard...), du cirque (*Sous le chantier la plage* de Encore en l'Air), de la musique (*Les Fils de*



Teuhpu ; Radio Babel...), des conférences, des débats... Un

moment de fête, de réflexion, de lutte et de fraternité que l'on n'oublie pas !

♦ Du 27 au 29/07, 06 83 59 80 11, http://cie-joliemome.org/?p=4201

Almanach 18 - 3^e biennale d'art. Le musée d'art contemporain de Dijon a demandé à douze artistes et com-



missaires des propositions monographiques variées, sans thème particulier, laissant le spectateur faire lui-même le lien entre les productions présentées. Il présente ainsi des activités d'édition, du cinéma, de la vidéo, des conférences, une exposition consacrée à Jean Baudrillard dans le domaine viticole Romane Conti. Il montre aussi les nouvelles acquisitions du musée. La nouvelle librairie et la nouvelle salle de projection, conçues par Matali Crasset, sont inaugurées à cette occasion.

♦ Jusqu'au 14/10, www.leconsortium.fr/lalmanach

À NE PAS RATER BIS

Le 80^e anniversaire de Rhoda Scott avec des groupes différents dominés par son *Lady Quartet* dans plusieurs festivals. Anne Pacey, nouvelle directrice du festival **Jazz en Garigue** à Port-la-Nouvelle où elle se produira le 20 juillet.

Ont participé à la rédaction de ce cahier spécial festivals : Nicolas Bénéès, Brigitte Cacheux, Sylvie Chardon, Geneviève Chourreau, Francis Dubois, Cécile Exbrayat, Philippe Laville, Éric Loizeau, Stéphane Rio, Micheline Rousselet.

TARIFS : 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés au SNES-FSU • 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles.

LOCATIONS

(83) **La Londe-les-Maures**, loue T2, 4 pers., face mer. Tél. 06 41 50 16 30

(06) **Nice, Cimiez**, loue appt T3, cuisine aménagée, balcon, jardin, piscine, garage. 1 300 €/mois + charges. Patrick.laidet@me.com. Tél. 06 31 33 71 17

(17) **Ste-Marie-de-Ré**, loue maison, 4 pers., juin à septembre de 750 à 950 €/sem. Tél. 06 16 67 43 55, patmoni@hotmail.fr

Sicile, loue maison bord de mer, 5 couchages. Tél. 04 94 13 01 42

(83) **Sanary**, loue villa, 400 €/sem. Tél. 04 94 63 44 66

(Roses) **Espagne**, loue studio, 2/3 pers., direct mer. Tél. 06 16 16 04 60

(17) **Baie Oléron**, 150 m mer, loue mais., jard. clos, 4 pers. Tél. 06 82 72 52 73

Alicante, Playa San Juan, loue duplex, 3 ch., 6 pers., piscines, golf, mer : 5 mn (voit.), 8 mn (vélo), 24 mn (tram), 28 mn (pied). Juillet-août : 840 à 910 €/sem. 38, av. Arquitecto-Felix-Candela. WhatsApp 00 34 678 11 63 88, nathalie-duval@hotmail.fr

Venise/Rome/Florence centre, part. loue appts. Tél. 04 73 33 55 95

Paris tour Eiffel, 80 m², 3 ch, 460 €/sem. aerom2020@gmail.com

Rome, appt. Tél. 06 75 87 71 53

Clécy, escalade longère, avec verger, 6 pl., 400 €. Mél aerom2020@gmail.com

(20) **Paris Père-Lachaise**, coll loue beau 3 pièces, 72 m², du 14/07 au 26/08. 450 €/sem. Tél. 06 24 62 39 61

(17) **Ré**, loue jolie maison de pays, port, plage, marché, pistes cyclables, sept. Tél. 06 10 71 24 75

Andalousie, coll loue mais., 6 pers., 3 ch., 300 à 800 €/sem., pisc., mer. Tél. 06 63 18 19 41 fgonzalez1@free.fr

(46) **Vallée du Célé**, loue gîte, 2/4 p., juin à septembre : 290/390 €/sem. Tél. 07 86 27 92 73 ou 05 65 34 67 54

(17) **Paris**, coll. loue, studio 26 m². Tél. 06 78 17 02 17

N'hésitez pas à commander en ligne sur www.adapt.snes.edu
Rapide, facile et sûr : paiement par carte sécurisé (+ 3 euros de frais de port)



Aux origines des mathématiques

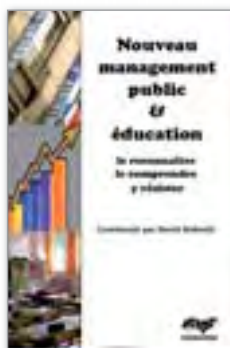
Accessible dès le collège, ce livre intéressera les passionné-e-s d'histoire ou de sciences. Chacune des soixante-dix fiches qui le composent comprend des documents et des exercices corrigés.

• Michel Rousselet, Adapt, 2018, 180 p., 28 €.

Le nouveau management public et l'éducation

Nos métiers se transforment et cette transformation génère des doutes. Quelles sont nos nouvelles missions ? Que devient le service public ? Il s'agit pourtant d'une politique concertée. Ce livre est un outil pour comprendre, pour apporter des idées et avancer.

• Coordonné par David Rafroidi, Adapt, 2018, 230 p., 14 €.



La belle histoire de la physique

Comment donner envie de se passionner pour les sciences ? Cet ouvrage, où alternent photos et commentaires, est fait pour cela en nous montrant les réalisations obtenues grâce à la physique.

• Christelle Langrand et Jacques Cattelin, Adapt/De Boeck, 2017, 184 p., 27 €.



Enseignement de l'histoire - Enjeux, controverses autour de la question du fascisme

L'enseignement de l'histoire n'a jamais été un sujet neutre. Deux collègues, en partant de l'évolution des programmes ces trente dernières années, cherchent à répondre à la question : permet-il aux jeunes des collèges et lycées d'acquérir les clés pour comprendre le monde actuel ?

• Joëlle Fontaine et Gisèle Jamet, Adapt-SNES, 2016, 126 p., 12 €.



L'exercice de la pluralité des mondes

Comment fonctionne le monde dans lequel on vit ? Les différentes civilisations y ont répondu chacune à leur manière. Un livre ouvert à tous, qui mêle les apports de plusieurs disciplines, qui va des mythes anciens à la cosmologie contemporaine sur une période de plus de deux mille ans.

• Sous la direction de Sylvie Nonny, Adapt, 2017, 179 p., 25 €.



BON DE COMMANDE

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville : Courriel : @

Titres :

+ 3 EUROS

À envoyer aux **Éditions ADAPT** : 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT (port + 3 euros) ou à commander sur notre site : www.adapt.snes.edu

